



GUINÉE

Avril 2017

SIXIÈME ET SEPTIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE PROLONGATION DE L'ACCORD ET DE RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA GUINÉE

Dans le cadre de la sixième et septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, revue des assurances de financement et demandes de dérogation pour non-observation de critères de réalisation, de prolongation de l'accord et de rééchelonnement des décaissements, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 14 mars 2016. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 15 décembre 2015 avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 3 mars 2016.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour la Guinée.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*.
- Mémoire de politiques économiques et financières des autorités guinéennes*.
- Protocole d'accord technique*.

* Figurent aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international

Washington



Communiqué de presse n° 16/109
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 mars 2016

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève les sixième et septième revues de l'accord FEC en faveur de la Guinée et approuve un décaissement de 25,6 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la sixième et la septième revue des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration permet de décaisser immédiatement 18,36 millions de DTS (environ 25,6 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 155,295 millions de DTS (environ 216,7 millions de dollars). Le Conseil d'administration a également approuvé aussi une demande de prolongation de l'accord FEC en vigueur jusqu'à fin octobre 2016 pour permettre l'évaluation de l'exécution du programme à fin juin 2016 et un rééchelonnement des décaissements restants au titre de l'accord.

En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande de dérogations présentée par les autorités pour la non observation du critère de réalisation à fin 2014 relatif aux réserves internationales nettes de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) et des critères de réalisation à fin 2015 relatifs au solde budgétaire de base de l'État, aux avoirs intérieurs nets et aux réserves internationales nettes de la BCRG et au financement bancaire intérieur net de l'État. Le Conseil d'administration a également approuvé la demande de dérogations pour la non observance des critères de réalisation relatifs aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles à moyen et à long terme contractées ou garanties par l'État ou la BCRG, et à l'introduction ou à la modification de pratiques de changes multiples.

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC en faveur de la Guinée le 24 février 2012 pour un montant de 128,52 millions de DTS (voir [communiqué de presse n° 2/57](#)).

A l'issue des débats du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint, a publié la déclaration suivante :

«La Guinée a été déclarée indemne de l'épidémie Ébola à la fin de 2015, grâce aux efforts soutenus qui ont été déployés par les autorités et la société civile guinéennes. L'épidémie a fait des milliers de victimes, a paralysé l'activité économique, a annulé les gains socio-économiques et a aggravé la pauvreté.

«Après de solides résultats en 2014, l'exécution du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) s'est affaiblie en 2015, principalement à cause de l'épidémie Ébola et d'un vaste programme d'investissements publics appuyé par des garanties de la banque centrale. Les réformes structurelles n'ont plus progressé, en partie à cause des difficultés rencontrées pour obtenir de l'assistance technique. La croissance devrait rebondir à 4 % en 2016, grâce à une augmentation de la demande, conjuguée à une croissance robuste dans l'agriculture. Cependant, étant donné la gravité des chocs que la Guinée a subis en 2014-15 et la baisse des prix des produits de base, la reprise sera progressive.

«Les autorités ont pris des mesures d'ajustement énergiques pour remettre le programme appuyé par le FMI en bonne voie. À terme, il est nécessaire de continuer de chercher à rétablir la stabilité macroéconomique et à soutenir la reprise, notamment en opérant des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires, en particulier dans les secteurs des mines et de l'électricité, et à améliorer la prestation des services publics.

«Le vaste ajustement budgétaire qui est prévu dans la loi de finances 2016 est approprié, étant donné qu'il est nécessaire de maintenir la viabilité des finances publiques et d'accroître les réserves de change de la banque centrale. La réforme récente du mécanisme de fixation du taux de change permettra à ce dernier de jouer pleinement son rôle d'absorption des chocs et de préserver les réserves. La restructuration de certaines garanties de la banque centrale libérera de l'espace budgétaire pour des programmes sociaux, notamment dans le secteur de la santé.

«Des données inexactes sur la dette extérieure non concessionnelle du secteur public ont donné lieu à un décaissement non conforme. Étant donné les mesures correctives qui ont été prises par les autorités, ainsi que les mesures prévues pour renforcer la gestion de la dette, les administrateurs ont décidé d'accorder une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation qui a donné lieu au décaissement non conforme.»



GUINÉE

3 mars 2016

SIXIÈME ET SEPTIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE PROLONGATION DE L'ACCORD ET DE RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'OMS a déclaré fin 2015 que l'épidémie d'Ebola était terminée en Guinée ; aussi, après deux ans de stagnation de l'activité, la croissance économique devrait-elle rebondir cette année. La demande insatisfaite ainsi que la croissance robuste de la production agricole et l'amélioration de l'approvisionnement en électricité seront les principaux moteurs de l'activité et devraient porter la croissance économique autour de 4 %. Cependant, compte tenu de la gravité des chocs subis par la Guinée sur la période 2014–15 et de la persistance de prix bas pour les produits de base, la reprise devrait être lente et devra être accompagnée de mesures adéquates pour rétablir la stabilité macroéconomique et reconstituer les amortisseurs intérieurs et extérieurs. Des réformes structurelles s'imposent aussi pour améliorer le climat des affaires, notamment dans le secteur minier, et renforcer la fourniture des services publics.

Après de bons résultats en 2014, la mise en œuvre du programme FEC a faibli en 2015. La plupart des critères de réalisation de fin juin et les objectifs indicatifs de fin septembre 2015 n'ont pas été observés. Les avoirs intérieurs nets de la banque centrale ont dépassé les projections du programme et les réserves internationales nettes ont fortement diminué. Ces écarts sont la conséquence de l'épidémie d'Ebola et les dérapages sont dus à la fois à un vaste programme d'investissements publics garantis par la banque centrale et à la décision des autorités de maintenir bas les prix à la pompe des carburants. Les réformes structurelles ont aussi marqué le pas, en partie à cause de la difficulté d'obtenir une assistance technique.

Après les élections présidentielles d'octobre dernier, des efforts ont été déployés pour remettre le programme FEC sur les rails. L'achèvement des revues nécessitait la mise en œuvre de plusieurs mesures convenues, notamment l'adoption d'un budget 2016 viable et la réforme du marché des changes de manière à unifier le taux officiel et le taux pratiqué par les bureaux de change, ce qui implique une dévaluation d'environ 12 % de la monnaie. En ce qui concerne les recettes, le budget 2016 prévoit un relèvement du taux de TVA et de nouvelles taxes sur les télécommunications. Les autorités ont aussi restructuré ou annulé un tiers des garanties de la banque centrale afin que les dépenses de 2015 et de 2016 soient compatibles avec les ressources disponibles.

Les services du FMI sont favorables à l'achèvement des sixième et septième revues de l'accord FEC et de la revue des assurances de financement, et ils appuient les demandes de dérogation pour non-observation de critères de réalisation, de prolongation de l'accord et de rééchelonnement des décaissements. L'achèvement des revues ouvrira la voie au décaissement de 18,36 millions de DTS (8,6 % de la quote-part).

Approuvé par
**Abebe A. Selassie et
Masato Miyazaki**

Une équipe du FMI composée de M. Wane (chef), Mme Charry, MM. Bouis (tous les deux AFR), Dicks-Mireaux (SPR), Petit (FAD), Mooney (FIN) et Sulemane (Représentant résident) a eu des entretiens avec les autorités à Conakry du 24 avril au 8 mai et du 2 au 15 décembre 2015. L'équipe a rencontré le Président de la République, M. Condé, le Ministre d'État chargé de l'Économie et des Finances en poste à l'époque, M. Diaré, le Gouverneur de la Banque centrale de Guinée, M. Nabé, et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants de la société civile, de la presse et des bailleurs de fonds. Les entretiens ont été achevés après la nomination d'un nouveau gouvernement en janvier 2016 par vidéoconférence en présence de Mme Malado Kaba, Ministre des Finances, M. Mohamed Doumbouya, Ministre du Budget, et d'autres hauts responsables du nouveau gouvernement. M. Raghani, Administrateur suppléant pour la Guinée a participé aux discussions.

TABLE DES MATIÈRES

VENTS CONTRAIRES	4
A. Toile de fond	4
B. Politiques et résultats macroéconomiques en 2015	6
C. Mise en œuvre du programme	13
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET ENTRETIENS AVEC LES AUTORITÉS : REMETTRE LE PROGRAMME SUR LES RAILS	16
A. Perspectives économiques et risques à court terme	16
B. Stratégie budgétaire en 2016 : rétablir la viabilité et les amortisseurs intérieurs	18
C. Politiques monétaire et des changes : reconstituer les amortisseurs extérieurs	20
D. Secteur extérieur et gestion de la dette : remédier aux facteurs de vulnérabilité	22
E. Priorités de la réforme structurelle : finaliser le plan de réforme du programme	23
F. Enjeux à moyen terme : affermir la résilience grâce au plan de redressement post-Ebola	24
SUIVI ET FINANCEMENT DU PROGRAMME ET RISQUES	25
A. Revue des assurances financières et questions statistiques	27

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____ 27**ENCADRÉS**

1. Derniers développements de la crise Ebola et de ses conséquences _____	4
2. Garanties de la Banque centrale pour les projets d'investissement public _____	7
3. Le programme d'achat d'or et ses conséquences _____	10
4. Effets nets sur l'inflation des variations du taux de change et des prix des carburants _____	17
5. Perspectives du secteur minier _____	25

GRAPHIQUES

1. Évolution économique récente au plan intérieur _____	11
2. Évolution économique récente au plan extérieur _____	12
3. Résultats obtenus dans le cadre du programme _____	15

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–18 _____	30
2a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2014–16 _____	31
2b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–18 _____	32
3a. Comptes de la banque centrale et des banques de dépôts, 2013–16 _____	33
3b. Situation monétaire, 2013–16 _____	34
4. Balance des Paiements, 2013–18 _____	35
5. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2014–16 _____	36
6. Assistance extérieure, arriérés programme, recettes minières exceptionnelles et dépenses en 2014–16 _____	37
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2013–16 _____	38
8. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2015–26 _____	39
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–15 _____	40
10. Matrice d'évaluation des risques (MER) _____	41
11a. Calendrier initial des remboursements et des revues de l'accord au titre de la FEC _____	42
11b. Calendrier proposé des remboursements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2012–16 _____	43

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	44
Pièce jointe I. Sixième supplément à la Déclaration de politique économique et financière _____	47
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	62

VENTS CONTRAIRES

A. Toile de fond

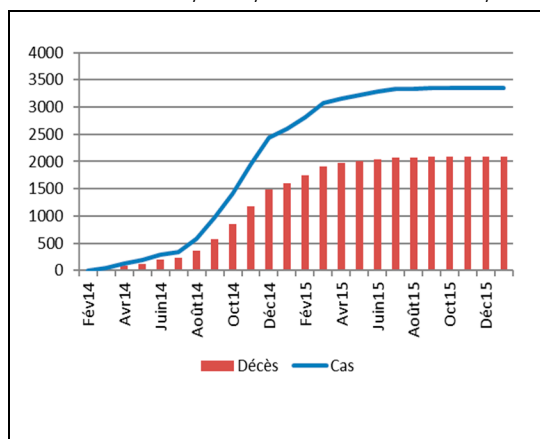
1. L'évolution récente de la Guinée a été dominée par l'épidémie d'Ebola, qui a dévasté le pays ces deux dernières années. Depuis qu'elle a éclaté en décembre 2013, l'épidémie a tué 2.536 personnes, anéanti les progrès socioéconomiques qui avaient été réalisés, aggravé la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et détruit les moyens de subsistance d'une grande partie de la population (encadré 1). L'État a consacré la plupart des ressources du pays à la lutte contre Ebola. Le plan d'action contre l'épidémie d'Ebola, élaboré avec l'aide de la communauté internationale pour éradiquer la maladie et dont le coût est estimé à environ 315 millions de dollars, a donné la priorité à la mobilisation des collectivités pour prendre des mesures préventives et réduire autant que possible les contacts avec les personnes présumées infectées et les cadavres. Les chefs communautaires et religieux ont joué un rôle déterminant en persuadant les populations d'observer des pratiques sûres lors des enterrements. L'État a fourni aux ménages touchés de la nourriture, des aides financières et d'autres formes de soutien. Grâce à ces efforts soutenus, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 28 décembre 2015 que la transmission de la maladie à virus Ebola avait pris fin en Guinée.

Encadré 1. Guinée : Derniers développements de la crise Ebola et de ses conséquences

L'épidémie dévastatrice, qui a duré deux ans, a provoqué la mort de plus de 2.500 personnes et touché un grand nombre de communautés. L'épidémie a touché 3.804 personnes en Guinée, dont, selon les estimations, 2.536 sont décédées, sur 28.638 cas et 11.316 décès recensés à l'échelle mondiale. Les professionnels de santé, qui étaient en première ligne, ont payé un tribut particulièrement lourd puisque 115 d'entre ont perdu la vie. Si, pendant les premiers mois, l'épidémie a été cantonnée essentiellement dans la région des forêts, elle s'est étendue ensuite à toutes les régions et a concerné 26 des 34 préfectures du pays. Depuis que l'OMS a déclaré l'épidémie d'Ebola terminée en Guinée fin décembre, le pays a été placé sous haute surveillance pendant une période de 90 jours pour éviter la réapparition de l'épidémie.

L'épidémie a eu de très lourdes conséquences économiques et sociales.

Les investissements étrangers ont pratiquement cessé et l'activité du secteur des services, soutenue auparavant par les investisseurs étrangers et les expatriés travaillant dans le secteur minier, a accusé un net repli. En outre, la fermeture des frontières avec les pays voisins a bloqué les marchés d'exportation et fait baisser les prix à la production ainsi que les revenus des agriculteurs. L'épidémie a aussi mis à mal les finances publiques, car les recettes ont été inférieures aux prévisions tandis que les dépenses se sont accrues pour lutter contre la maladie et venir en aide aux populations touchées. Les conséquences socioéconomiques sont aussi sensibles. L'UNICEF estime que 6.220 enfants ont été rendus orphelins par l'épidémie, dont la majorité ont moins de 13 ans. L'organisation prévient que des milliers de ceux qui ont survécu à l'épidémie auront besoin d'une assistance sur longue période. L'épidémie a nui surtout au revenu des personnes travaillant dans le secteur informel, y compris les petits agriculteurs. Elle a aussi provoqué des perturbations majeures des services de santé, notamment une baisse considérable de la fréquentation des dispensaires et une fermeture prolongée des écoles.



2. Les tensions politiques se sont apaisées avec l'organisation réussie de l'élection présidentielle en octobre 2015.

Les tensions politiques se sont quelque peu apaisées après les élections législatives d'octobre 2013, mais se sont de nouveau accentuées à l'approche des élections présidentielles d'octobre 2015. Les revendications de l'opposition, qui réclamait une réforme de la commission électorale (CENI) et la tenue d'élections communales avant les élections présidentielles¹, ont coïncidé avec l'ouverture de la campagne pour les élections présidentielles. Il en est résulté des actes de désobéissance civile pendant la plus grande partie de l'année dernière, qui ont accru l'incertitude économique et entraîné des pertes en vies humaines. Cependant, les élections présidentielles se sont tenues dans le calme le 11 octobre 2015, malgré l'appel de l'opposition à différer le scrutin pour remédier aux déficiences opérationnelles de la CENI. Le 31 octobre 2015, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats des élections, qui ont été jugées régulières et transparentes par les observateurs internationaux. Le Président Alpha Condé a été réélu au premier tour avec environ 58 % des voix, renforçant ainsi son soutien parmi la population par rapport à l'élection présidentielle de 2010 et aux élections législatives de 2013. Le Président a prêté serment le 14 décembre 2015 et nommé un nouveau gouvernement début janvier 2016².

3. Les cours internationaux des produits de base exportés par la Guinée ont fortement chuté.

La baisse des cours des produits de base liée à l'atonie de l'activité dans les pays émergents a plombé l'investissement dans le secteur minier, les recettes publiques tirées de ce secteur et les recettes en devises provenant des exportations minières. Par rapport à leurs niveaux records de ces dernières années, les

cours de la bauxite, du diamant, de l'or et du minerai de fer ont diminué de 30 % à 60 % (tableau 1 du texte). Bien que les recettes tirées de la bauxite soient en partie à l'abri des fluctuations à court terme des cours internationaux grâce à des contrats de vente de longue durée, plusieurs projets ont été différés en raison des perspectives peu engageantes concernant l'évolution des prix. La chute des cours de l'or a pesé lourdement sur la production d'or (qui est en grande partie artisanale) et l'effondrement des cours du minerai de fer a accentué l'incertitude concernant la mise en œuvre du projet de Simandou³. Cependant, les termes de l'échange de la Guinée se sont améliorés grâce de la chute des cours internationaux du pétrole, qui a contribué à faire baisser les coûts de production des compagnies minières.

Tableau 1 du texte. Cours des principaux produits de base de la Guinée, fin de période, 2012–15

	2012	2013	2014	2015
Bauxite (\$/t)	53.5	54.3	68.9	48.4
Diamants	94.2	183.6	172.9	112.1
Or (\$/once)	1,668.8	1,411.1	1,266.2	1,160.1
Minerai de fer (\$/t)	128.5	135.4	96.8	55.2
Café, autres doux (cents/livr)	187.6	141.1	202.8	160.5

Sources : estimations des services du FMI, BCRG et Bauxite Index.

¹ Les dirigeants de l'opposition tenaient à ce que les élections communales aient lieu avant l'élection présidentielle, car, selon eux, les représentants locaux élus jouent un rôle déterminant dans l'organisation des élections présidentielles. Ils faisaient valoir que l'accord politique d'août 2013 prévoyait que les élections communales aient lieu avant l'élection présidentielle.

² Il a été demandé au nouveau gouvernement, dirigé par le Premier Ministre Mamady Youla, de concentrer ses efforts sur le redressement économique et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Le nouveau gouvernement comprend plusieurs guinéens jeunes, plus technocrates et bien formés, ainsi qu'un nombre accru de femmes (7 contre 4 auparavant), malgré une légère diminution du nombre de postes ministériels.

³ L'étude de faisabilité bancaire (EFB) pour la mine a été finalisée en décembre 2015 et l'EFB pour le projet d'infrastructures devrait être finalisée au premier trimestre 2016. Ces deux études seront fusionnées en mai 2016 en une EFB intégrée qui servira de base à la prise de décision concernant la faisabilité du projet vers le milieu de l'année 2016. D'après les projections, les exportations commenceront 6 à 7 ans après le démarrage du projet.

(continued)

B. Politiques et résultats macroéconomiques en 2015

4. L'activité économique a marqué le pas à cause de l'incertitude politique et de la chute des cours des produits de base, qui ont accentué les effets de l'épidémie d'Ebola (graphique 1). D'après des estimations révisées, la croissance économique a été proche de zéro sur la période 2014–15 (tableau 1), ce qui traduit le manque de dynamisme des secteurs minier et manufacturier ainsi que des échanges commerciaux et des transports⁴. Dans le secteur privé, l'investissement et les services ont été plombés par l'incertitude politique liée aux élections présidentielles d'octobre 2015, la raréfaction des vols internationaux, le report, à cause de l'épidémie d'Ebola, de la plupart des projets auxquels participent des expatriés, et le rythme peu soutenu des réformes structurelles. La contraction du secteur secondaire et du secteur tertiaire a toutefois été compensée par la résilience du secteur agricole attribuable au développement des surfaces cultivées et à l'amélioration des rendements, malgré une baisse des aides publiques⁵. La pauvreté a vraisemblablement augmenté en 2015 par rapport au niveau de 55 % atteint en 2012, le PIB par habitant ayant diminué de près de 4 % dans l'intervalle.

5. Pour contrer les effets des chocs susmentionnés, les autorités ont assoupli les politiques macroéconomiques, ce qui a entraîné de forts déséquilibres. Face à l'atonie de la croissance, les autorités se sont efforcées de soutenir l'économie et les ménages en accélérant les dépenses d'investissement adossées à des garanties de la banque centrale (encadré 2), en soutenant la monnaie, qui s'est appréciée de 12,5 % en valeur réelle, et en desserrant la liquidité des banques commerciales. Sous l'effet de ces mesures expansionnistes et de la rigidité du mécanisme de taux de change, l'écart moyen entre le taux de change du marché officiel et le taux pratiqué par les bureaux de change a fortement augmenté en août et a tourné autour de 12 % jusqu'à la fin de l'année (graphique 2). Malgré une dépréciation nominale d'environ 11 % de la monnaie locale, l'inflation sur douze mois est descendue de 10,5 % fin 2013 à 7,3 % en raison du niveau modéré de la demande et de la baisse des prix à la pompe des carburants. Cependant, les autorités ont dû resserrer leurs politiques au dernier trimestre de 2015 à cause surtout des contraintes de financement extérieur et de la baisse des recettes provenant des exportations d'or.

⁴ La production de bauxite des deux compagnies historiques, CBG et CBK, a atteint sa capacité maximale. Cependant, en 2015, une nouvelle compagnie productrice de bauxite, la Société Minière de Boké (SMB), a accru d'environ 12 % la production de bauxite de la Guinée. La SMB est gérée par un consortium de trois compagnies chinoises et l'UMS, une compagnie de logistique guinéenne. En ce qui concerne le secteur de l'or, en raison de la baisse des cours et de la difficulté d'exporter la production, l'extraction a chuté d'environ 25 %, à la suite de l'effondrement de la production artisanale (d'environ 70 %) après un boom en 2014 et du repli de 6 % de la production industrielle.

⁵ Selon des responsables du Ministère de l'Agriculture, la réallocation de fonds publics au profit des pesticides et des engrais a permis d'améliorer les rendements. Cependant, l'enveloppe globale des subventions budgétaires au secteur ayant été comprimée, les aides publiques à la formation ont été réduites. Le développement des surfaces irriguées pour la culture du riz a aussi contribué à l'amélioration des rendements.

Encadré 2. Guinée : Garanties de la Banque centrale pour les projets d'investissement publics

À la demande du Ministère des Finances, la banque centrale (BCRG) a émis des garanties en 2014 et 2015 à des banques locales et étrangères au profit de douze compagnies privées locales et étrangères exécutant des contrats de travaux publics pour les aider à obtenir des prêts auprès de banques commerciales. Au total, la valeur de ces contrats de travaux publics est équivalente à 15,2 % du PIB (1.017 millions de dollars), dont 85 % ont bénéficié de garanties de la banque centrale, pour la plupart en devises (voir tableau ci-contre).

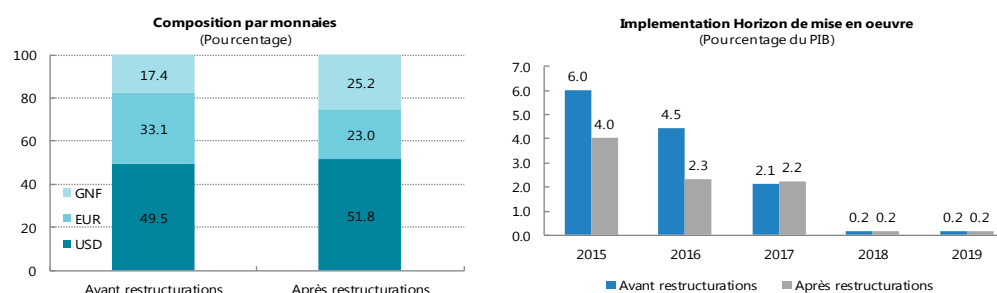
La portion libellée en devises des remboursements arrivant à échéance en 2016 (environ 75 millions de dollars) représente une créance conditionnelle sur les réserves internationales et n'est donc pas incluse dans le programme comme faisant partie des réserves internationales nettes de la banque centrale. En outre, les garanties ajoutent 72 millions de dollars au stock de dette extérieure contractée et garantie par l'État.

Ces opérations ont des conséquences majeures pour la transparence des finances publiques, la flexibilité financière et l'existence ou non d'amortisseurs extérieurs. Premièrement, le programme de garanties réduit la flexibilité du budget et accroît les risques budgétaires en verrouillant des dépenses sur plusieurs années, ce qui pourrait empêcher les autorités d'adapter leurs priorités de dépense à l'avenir, tandis que l'inclusion de clauses d'accélération dans les contrats de prêt présente le risque que les banques appellent la totalité des garanties. Deuxièmement, le processus de sélection des compagnies manque de transparence et, dans certains cas, n'était pas conforme aux lois régissant la passation de marchés publics, les coûts unitaires des projets routiers s'étant ainsi révélés très supérieurs aux normes du secteur. Troisièmement, les garanties compromettent la réalisation de plusieurs objectifs du programme : i) elles grèvent une partie des réserves internationales nettes de la BCRG, ii) elles entraînent un financement considérable de l'État par la banque centrale, et iii) elles accentuent la vulnérabilité de la Guinée en matière d'endettement, même si le risque de surendettement du pays reste modéré (voir AVD, *Supplément 1*).

Tableau. Garanties des contrats de travaux publics

Secteur	Millions de dollars		Pourcentage du PIB	
	Avant restructurations	Après restructurations	Avant restructurations	Après restructurations
Routes	366.2	233.1	5.5	3.5
Services d'électricité	443.0	308.9	6.6	4.6
Services des eaux	22.5	22.5	0.3	0.3
Autres	39.1	36.5	0.6	0.5
Total	870.8	601.0	13.0	9.0

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

¹ Bien que le budget 2015 prévoie une enveloppe d'environ 3 % du PIB pour les paiements, les garanties de la banque centrale ont été appelées, ce qui indiquerait que la couverture des garanties par l'enveloppe budgétaire de 2015 était insuffisante.

² Voir §7 et §8 du Protocole d'accord technique et *International Reserves and Foreign Liquidity: Guidelines for a Data Template*, FMI (2013).

6. En 2015, l'exécution du budget a été caractérisée par des recettes inférieures aux prévisions et des dérapages de dépenses dus au montant élevé des financements de la banque centrale et aux arriérées intérieurs (graphique 1, tableaux 2a–2b). Le déficit budgétaire de base a atteint 7,1 % du PIB (MPEF, §4) et a été financé par des avances de la banque centrale (supérieures de 3,3 % du PIB au montant retenu dans le budget 2015 révisé) et par l'accumulation d'arriérés intérieurs (supérieurs de 0,9 % du PIB au montant retenu dans le budget 2015 révisé)⁶.

- Les recettes fiscales et non fiscales ont été inférieures d'environ 2¾ % du PIB aux projections du budget 2015 révisé. L'écart s'explique par la décision de maintenir les prix à la pompe des carburants 20 % en dessous du niveau prévu dans le budget 2015 et par le manque à gagner de recettes fiscales sur les importations dû au fait que les importations de farine et de ciment se sont arrêtées après l'ouverture d'unités locales de production pour la plupart défiscalisées.
- Pour la première fois depuis le commencement du programme, le gouvernement a dépassé ses objectifs d'investissement, ce qui s'explique par sa volonté de mener à bien des projets essentiels avant les élections. Afin de dégager la marge nécessaire pour accroître l'investissement et les transferts en faveur de la compagnie d'électricité EDG, les autorités ont maintenu les dépenses au titre des salaires et des biens et services en dessous des montants budgétisés.

7. Les politiques monétaire et de change ont été assouplies pour stimuler la demande intérieure (MPEF, §6–7).

- La banque centrale a abaissé le coefficient de réserves obligatoires de 20 % à 18 % et son taux directeur à 11 % en février 2015 (graphique 1). Le crédit des banques commerciales a enregistré une forte hausse de 26 % (graphique 1), répartie également entre le secteur privé et le secteur public (tableau 3a). Cependant, la plus grande partie de l'augmentation du crédit en faveur du secteur privé a profité à des entreprises qui bénéficiaient de garanties de la banque centrale. Malgré une augmentation sensible des dépôts (21 %) et des fonds propres (14 %), et la diminution du coefficient de réserves obligatoires, la liquidité en monnaie locale s'est asséchée⁷. En conséquence, les taux d'intérêt de la dette publique ont augmenté sur toute la courbe de rendement (600 points de base et 190 points de base pour les titres à 3 mois et à un an, respectivement).
- La banque centrale a accru ses injections de devises pour atténuer la dépréciation de la monnaie locale. Ses engagements en devises ont doublé à cause de la demande accrue de devises sous forme de lettre de crédit pour financer les importations et de prêts en devises

⁶ Les financements attendus en 2015 de la Banque mondiale (40 millions de dollars) et de l'Union européenne (12 millions d'euros) ont été reportés à 2016.

⁷ Après l'émission réussie en juin de 550 milliards de GNF (1 % du PIB) d'obligations à 3 ans, les banques se sont détournées des échéances longues au second semestre de 2015. Les tensions se sont accentuées au 4e trimestre de 2015 lorsque deux enchères du Trésor ont échoué.

(continued)

garantis par la BCRG. L'augmentation de la demande de précaution à l'approche des élections et la demande de soins médicaux étrangers non liés à l'épidémie d'Ébola ont accentué les tensions sur le taux de change. La BCRG a doublé ses ventes mensuelles moyennes de devises en les portant à 30 millions de dollars au premier semestre, ce qui a fait tomber ses réserves à 2 mois d'importations fin 2015, et elle a cherché à reconstituer ses réserves par le biais d'un programme d'achat d'or (encadré 3)⁸. Malgré cela, les avoirs extérieurs nets des banques sont tombés à des niveaux très bas (tableau 3b)⁹ et la prime de change (taux officiel par rapport au taux pratiqué par les bureaux de change) a culminé à 15,2 % en novembre 2015, et ce bien que la fourchette autour du taux des adjudications de devises hebdomadaires ait été portée de ± 3 % à ± 4 % en mai 2015.

8. Les indicateurs prudentiels se sont détériorés sous l'effet d'une accentuation de la prise de risques (tableau 9). En septembre 2015, le total des fonds propres réglementaires s'établissait à 16,7 % des actifs pondérés par le risque, contre 18 % un an plus tôt. Tous les indicateurs de liquidité se sont dégradés et des signes de détérioration de la qualité des actifs sont apparus. Cette recrudescence de la prise de risques de la part des banques traduisait une amélioration de la rentabilité, dont témoigne le plus clairement la hausse annuelle de 48 % des prêts libellés en devises en octobre 2015, qui s'explique aussi par le programme de garanties de la BCRG (graphique 2).

9. D'après les estimations, le déficit extérieur courant a diminué en 2015 (tableau 4). Cette amélioration (le déficit est de 22,4 % du PIB), due essentiellement à la baisse des importations (graphique 2), est attribuable au ralentissement de la croissance, à la résorption partielle des importations liées à l'épidémie d'Ébola maintenant que celle-ci touche à sa fin, et à l'effondrement des prix des importations. Cette baisse des importations a plus que compensé l'augmentation en volume des biens d'équipement importés liée aux garanties de la banque centrale et la baisse des transferts officiels. Cependant, en raison de la diminution des flux financiers entrants et des flux financiers non enregistrés (erreurs et omissions)¹⁰, le déficit global de la balance des paiements s'est creusé, d'après les estimations, et s'est établi à 5,2 % du PIB en 2015, ce qui a fait tomber les réserves brutes en dessous de 2,5 mois d'importations.

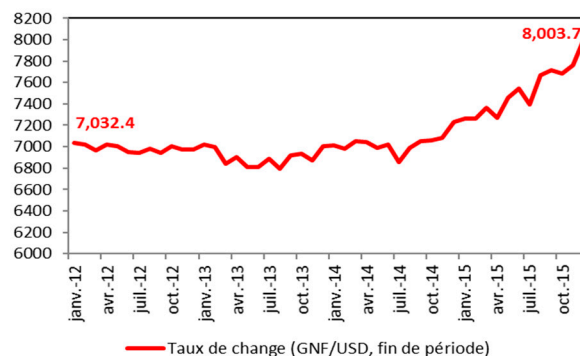
⁸ La BCRG a décidé de mettre fin au programme en mai 2015 (encadré 3). Cependant, elle a accusé une perte d'environ 10 millions de dollars à cause de la chute des cours de l'or entre février et mai 2015.

⁹ Le niveau le plus bas, à savoir 10 millions de dollars, a été enregistré fin octobre. Les avoirs extérieurs nets sont remontés à 63 millions de dollars en décembre 2015.

¹⁰ En 2014 et 2015, le montant positif élevé des erreurs et omissions s'explique par la sous-déclaration des aides importantes accordées par les bailleurs de fonds pour financer les importations de biens et de services liées à la lutte contre l'épidémie d'Ébola (voir Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la lutte contre Ébola, Cinquième rapport « Resources for Results », octobre 2015, qui contient des données sur l'ampleur et la distribution des flux d'aide). On estime que, grâce à la résorption de l'épidémie fin 2015, les erreurs et omissions ont diminué.

Encadré 3. Guinée : Le programme d'achat d'or et ses conséquences

Jusqu'au début de 2016, le régime de change de la Guinée était classé « régime de taux stabilisé »¹, car la BCRG maintenait un ancrage *de facto* au dollar des États-Unis et le franc guinéen s'échangeait à l'intérieur d'une fourchette relativement étroite par rapport au dollar depuis 2012 (voir graphique). Cette stabilité a permis de renforcer la confiance et d'ancrer les anticipations inflationnistes, mais elle a aussi empêché le taux de change de jouer pleinement son rôle d'amortisseur de chocs, érodé les amortisseurs extérieurs et obligé la BCRG à recourir à des mesures non conventionnelles pour compenser la perte de réserves qui en est résulté. L'une de ces mesures a consisté à lancer un programme de reconstitution des réserves internationales par l'achat d'or artisanal (contre de la monnaie locale et des devises) à partir de février 2015, pour un montant total de 102 millions de dollars jusqu'à fin avril. Le programme d'achat d'or présente cependant plusieurs inconvénients :

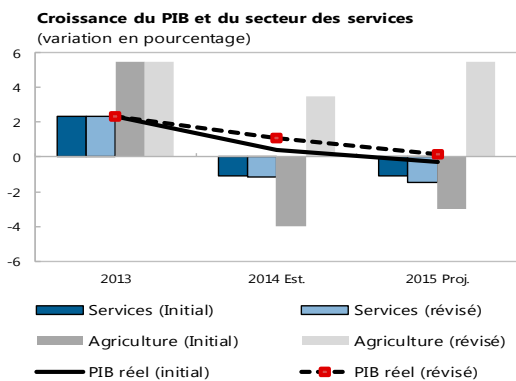


- **Portefeuille de réserves et politique d'investissement** : La revalorisation des avoirs en or de la BCRG (qui sont passés de 9 millions de dollars fin 2014 à 102 millions de dollars fin avril 2015) n'est pas compatible avec la politique d'investissement des réserves de la BCRG adoptée en 2014. De même, les coûts de transaction découlant de l'achat, du stockage, du transport des stocks d'or non monétaire entraînaient des pertes.
- **Biais procyclique des réserves** : Une augmentation de la proportion d'or dans les réserves internationales de la BCRG amplifie les caractéristiques procycliques du portefeuille, car la Guinée est un producteur d'or de premier plan, où la production d'or a représenté environ 17 % du PIB et 53 % des exportations en 2014. Une évolution défavorable des cours de l'or comprimerait les amortisseurs extérieurs au moment même où la valeur des exportations et la production se détérioreraient aussi.
- **Réduction temporaire des amortisseurs** : L'or monétaire doit être raffiné jusqu'à un degré de pureté d'au moins 995/1000 pour être inclus dans les réserves internationales nettes (RIN). Ce programme de raffinage a subi des retards qui ont compromis la réalisation des objectifs de fin mars 2015 et fin juin 2015 du programme pour les RIN ; 55 millions de dollars d'or nouveau acheté jusqu'à fin mars ne pouvaient pas être inclus dans les RIN fin juin.

¹ <http://www.imf.org/external/pubs/nft/2014/areaers/ar2014.pdf>. La classification est devenue « autre régime dirigé » au début de 2016 après la réforme du mécanisme de détermination du taux de change, qui donnait un plus grand rôle aux forces du marché.

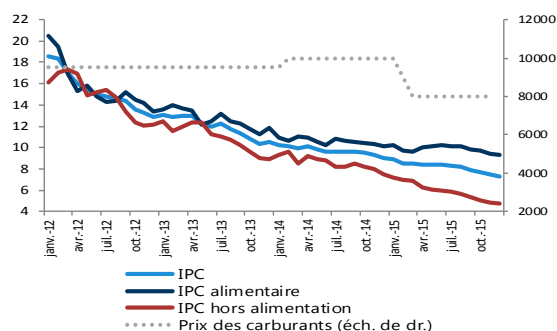
Graphique 1. Guinée : Évolution économique récente au plan intérieur

Sur la période 2014-2015, la croissance a été proche de zéro



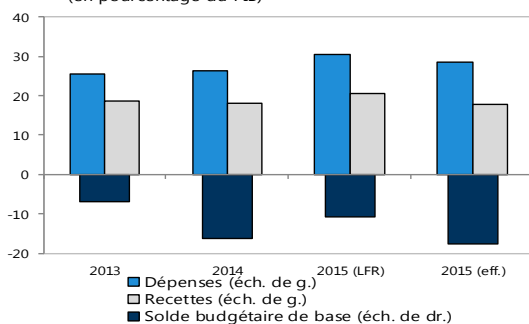
La désinflation récente tient en partie à la baisse des prix à la pompe, mais l'inflation alimentaire reste élevée

Inflation annuelle globale, alimentaire et hors alimentation (pourcentage) et prix des



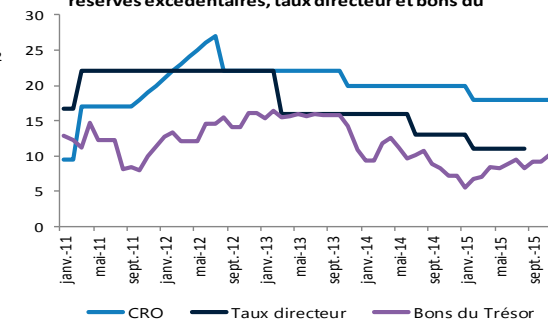
L'expansion budgétaire a été plus prononcée que prévu

Résultats budgétaires cumulés trimestriels
(en pourcentage du PIB)



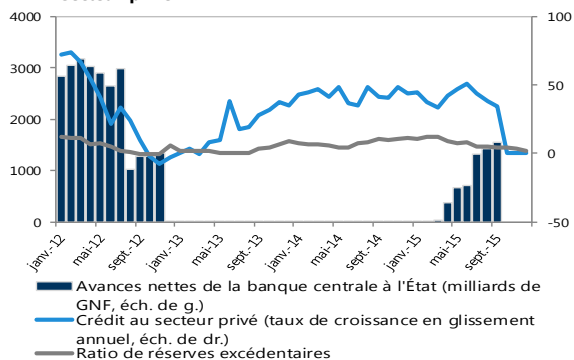
La politique monétaire a aussi été assouplie

Coefficient de réserves obligatoires (CRO), ratio de réserves excédentaires, taux directeur et bons du



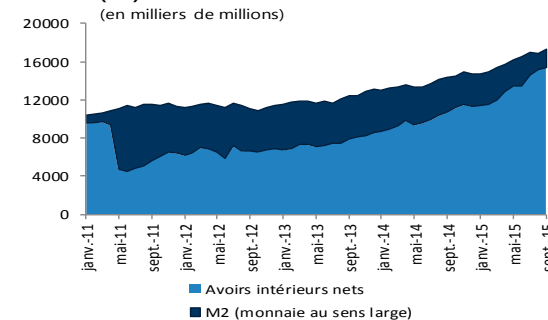
Les avances à l'État ont fait un bond et la croissance du crédit au secteur privé reste élevée, d'où l'assèchement de la liquidité

Avances de la banque centrale à l'État, crédit au secteur privé



Les avoirs intérieurs nets ont augmenté en pourcentage de la masse monétaire au sens large

Avoirs intérieurs nets et monnaie au sens large (M2)
(en milliers de millions)

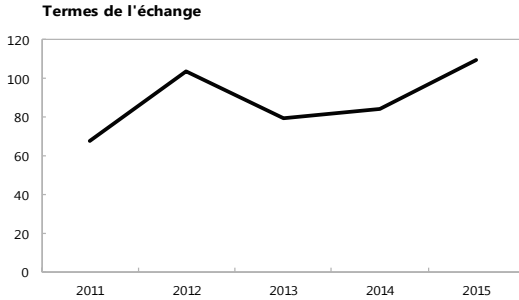


Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Note : les projections « initiales » renvoient aux estimations effectuées au moment de la cinquième revue du programme FEC.

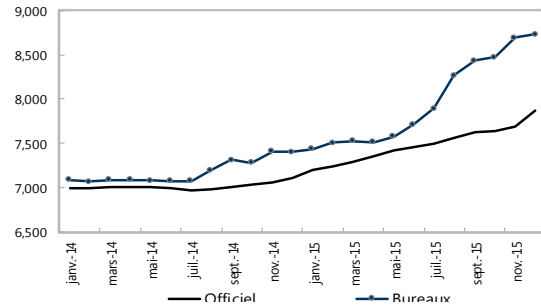
Graphique 2. Guinée : « Évolution économique récente au plan extérieur »

Les termes de l'échange se sont améliorés grâce à la chute des cours du pétrole



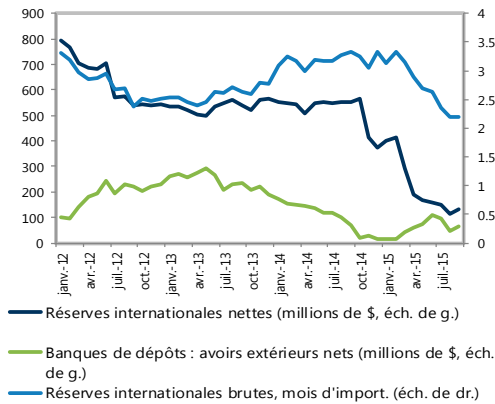
L'écart entre le taux officiel et le taux pratiqué par les bureaux de changes est fortement accentué à partir d'août

Taux de change officiel, taux pratiqué par les bureaux de change et taux de change effectif réel



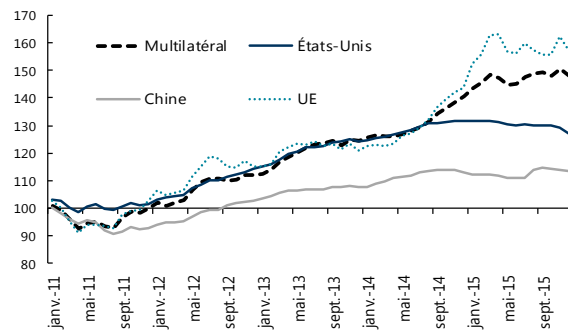
Les réserves internationales ont considérablement diminué et sont tombées en dessous de leur niveau d'avant le programme FEC

Réserves internationales nettes et brutes en mois d'importations



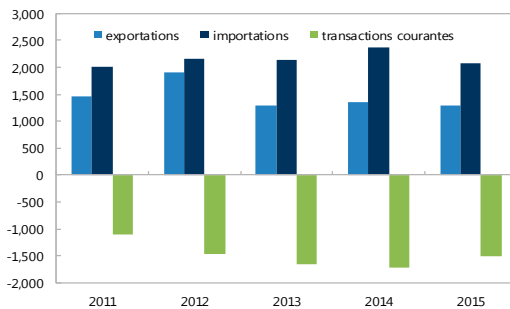
Le TCER a continué de s'apprécier à cause d'un différentiel d'inflation encore prononcé et de la dépréciation de l'euro

Taux de change effectif réel, janv. 2011-nov. 2015 (indice)



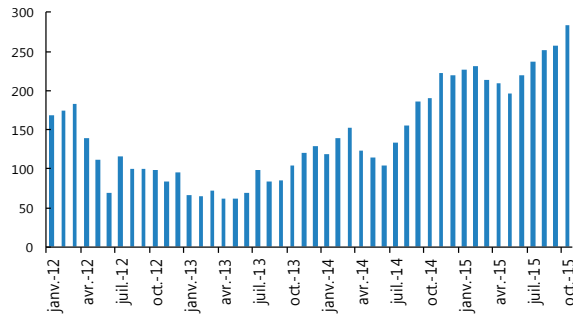
La dévalorisation des importations liée à la baisse des cours du pétrole et au niveau modéré de la demande s'est accompagnée d'une réduction du déficit extérieur courant

Commerce de biens et de services et transactions courantes (millions de dollars et indice, 2003 = 100)



Les prêts en monnaies étrangères ont fortement augmenté

Crédit en monnaies étrangères (millions de dollars)



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

C. Mise en œuvre du programme

10. La sixième revue du programme FEC n'a pas pu être menée à bien comme prévu. Après de bons résultats en 2014, le programme a déraillé en 2015 (MPEF, §3) à cause des effets plus prononcés que prévu des chocs subis et des dérapages des politiques publiques, ainsi que des retards survenus dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Un manque à gagner considérable, dû aux retards survenus dans l'exécution des principaux projets miniers à cause de la baisse des cours des produits de base et de la persistance de l'épidémie d'Ebola, et la hausse des dépenses nécessaires pour lutter contre l'épidémie et accélérer la construction d'infrastructures, se sont traduits par un relâchement marqué de la politique budgétaire au premier semestre.

- Le gouvernement a respecté cinq des sept critères de réalisation fixés pour fin 2014, mais il n'a pas pu en observer quatre¹¹ fixés pour fin juin 2015 (graphique 3, tableau 5). Les dérapages des politiques publiques ont pris la forme de l'émission d'un gros volume de garanties de la banque centrale pour encourager l'investissement public à l'approche des élections et de la décision de maintenir les prix à la pompe à un niveau inférieur de 20 % au niveau retenu dans le budget 2015. Les mesures nécessaires pour rattraper ces dérapages et permettre au Conseil d'administration de procéder à la sixième revue n'ont pas pu être mises en œuvre avant les élections présidentielles d'octobre 2015. En conséquence, la plupart des objectifs indicatifs de fin septembre 2015 n'ont pas non plus été observés, tant s'en faut, et la trajectoire des résultats macroéconomiques s'est encore écartée des objectifs du programme¹². La BCRG n'a pas non plus respecté le critère de réalisation continu consistant à éviter l'introduction de pratiques de change multiple. Le système d'adjudication sur offres concurrentes mis en place en janvier 2016 est un système d'adjudication à prix multiple, qui a abouti à une pratique de change multiple en raison de l'absence de mécanisme pour maintenir les taux de change des offres acceptées à l'intérieur d'une fourchette de ± 2 %.
- Les réformes structurelles ont continué de prendre du retard, car les autorités se sont consacrées à la lutte contre l'épidémie d'Ebola. Un seul des six repères structurels a été observé (approbation d'un décret redéfinissant le rôle de SOGUIPAMI) et les autres ont été observés avec du retard ou ont dû être reprogrammés. Les autorités ont attribué ces délais essentiellement à la difficulté d'obtenir une assistance technique.

¹¹ Hormis le critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme non concessionnels, qui n'avait déjà pas été respecté.

¹² En particulier, les avances de la banque centrale au Trésor ont dépassé les projections du programme et le plafond autorisé par la loi relative à la banque centrale, et les réserves internationales nettes se sont effondrées pour retrouver leur niveau d'avant le programme FEC.

11. Les autorités ont exprimé leur ferme volonté de mener à bien l'accord FEC en cours¹⁴ et ont commencé à prendre des mesures correctrices après les élections. Pour permettre l'examen des politiques à mener pendant la fin de 2015 et en 2016, elles ont demandé la prolongation de l'accord jusqu'à fin mars 2016 (EBS/15/148). Dans cette perspective, un accord est intervenu au niveau technique prévoyant de combler l'écart de financement projeté pour 2015 sans accroître les avances de la banque centrale ni les arriérés intérieurs par rapport à leur niveau de fin octobre, conformément à la lettre d'intention demandant la prolongation de l'accord (action préalable), et de réduire la vente de devises par la banque centrale afin de permettre à la monnaie de se déprécier et de préserver les réserves internationales (MPEF, §11). Ces objectifs ont été atteints grâce à la maîtrise des dépenses pendant les deux derniers mois de 2015. Pour atténuer les tensions sur le budget et les réserves internationales nettes de la BCRG, les autorités ont restructuré, annulé ou rééchelonné sur 2016 et au-delà un montant de 270 millions de dollars (3¾ % du PIB) de garanties arrivant normalement à échéance pendant le dernier trimestre de 2015 (tableau 2 du texte). Cependant, les dépenses prioritaires ont continué d'être exécutées comme prévu.

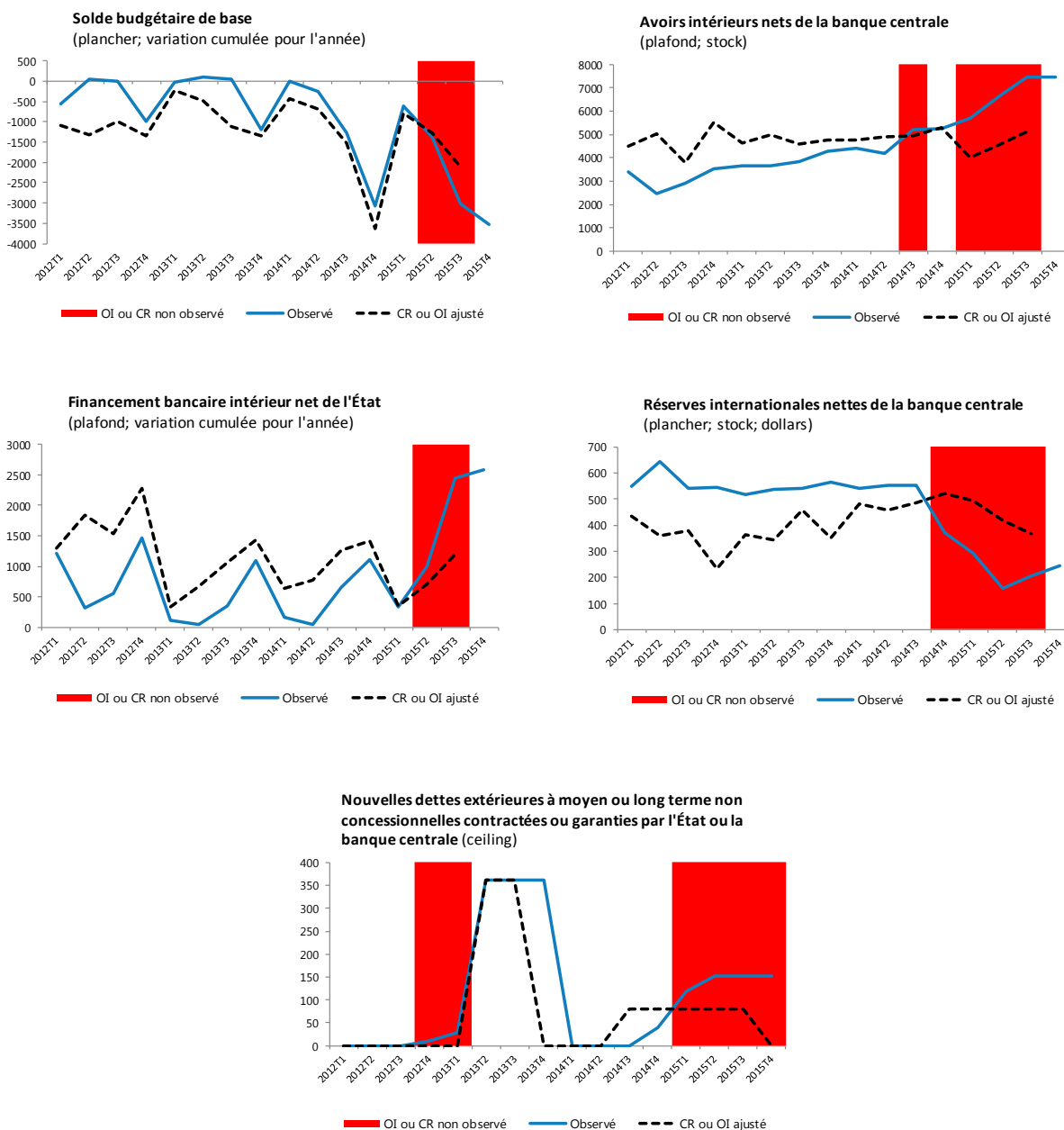
Tableau 2 du texte. Guinée : Garanties restructurées ou annulées

	Secteurs	Nombre de garanties	Impact financier (millions de dollars)
Restructurées	transports; électricité	2	93.1
Annulées	routes; électricité; autres services	4	177.3
Total	...	6	270.3

Source : Banque centrale de la République de Guinée.

¹⁴ Une délégation de la Guinée dirigée par le Ministre des Finances et le Gouverneur de la banque centrale s'est rendue à Washington en novembre 2015 pour finaliser les discussions sur les moyens de relancer le programme soutenu par la FEC.

Graphique 3. Guinée : Résultats obtenus dans le cadre du programme



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Perspectives économiques et entretiens avec les autorités : remettre le programme sur les rails

A. Perspectives économiques et risques à court terme

12. Les entretiens avec les autorités se sont déroulés alors que les perspectives à court terme étaient très incertaines. L'épidémie d'Ebola est terminée, mais elle va sans doute continuer d'avoir des effets négatifs sur l'activité économique à court terme. Les amples fluctuations récentes des cours des produits de base et les élections communales prévues en 2016 ajoutent à l'incertitude économique. Par rapport à la cinquième revue de l'accord FEC, le rebond prévu de l'activité en 2016 a été ramené à 4 % (MPEF, §10) en raison de la présence persistante du virus Ebola, des possibilités limitées de relance budgétaire et de l'effet de la baisse des cours des produits de base sur les mégaprojets comme celui de Simandou¹⁵. La production d'or devrait se contracter encore sous l'effet de la chute des cours, tandis que la production de diamants devrait marquer le pas. Cependant, les projections laissent quand même entrevoir un regain d'activité dans le secteur minier grâce à l'ambitieux plan de production de la nouvelle compagnie de bauxite, la Société Minière de Boké. La production d'électricité devrait continuer de s'accroître, à un rythme toutefois beaucoup plus lent. La fin de l'épidémie d'Ebola et le retour des expatriés dans le pays devrait stimuler la production manufacturière, la construction et les services. D'après les projections, l'inflation devrait atteindre 8,5 % fin 2016 à la suite de la dépréciation du franc guinéen et de la suppression de la réduction des prix à la pompe des carburants décidée au début de 2015 (encadré 4).¹⁶

¹⁵ En février 2016, Rio Tinto a affiché le communiqué ci-après concernant sa décision de déprécier le projet Simandou : « Les partenaires du projet Simandou s'emploient actuellement à finaliser une étude de faisabilité bancaire intégrée pour la mine, le port et les éléments d'infrastructure du projet, qui doit être remise au gouvernement guinéen en mai 2016. Compte tenu des incertitudes qui entourent le financement des infrastructures, conjuguées à la volatilité actuelle et à court terme des cours des produits de base, le Groupe a procédé à un réexamen de la valeur comptable de l'actif et décidé une dépréciation non financière de 1.118 millions de dollars (déduction faite des intérêts minoritaires et des impôts). » Les implications de cette décision pour le projet demeurent toutefois imprécises.

¹⁶ Certaines mesures budgétaires de 2016, notamment le relèvement de deux points de pourcentage du taux de TVA, la réduction de certaines subventions et, dans une moindre mesure, l'augmentation des taxes sur les communications contribueront aussi à une poussée des prix.

Encadré 4. Guinée : Effets nets sur l'inflation des variations du taux de change et des prix des carburants

Nous examinons ici les effets nets sur l'inflation d'une dépréciation de la monnaie dans le contexte d'une demande modérée et d'une baisse des prix des carburants en Guinée.

Le graphique 1 montre qu'il existe une corrélation étroite au fil du temps entre l'inflation et les variations du taux de change et des prix à la pompe des carburants. Cela est confirmé par une régression expliquant le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation par les taux d'augmentation du taux de change et des prix intérieurs des carburants, après avoir contrôlé les effets des autres déterminants de l'inflation tels que les cours internationaux du pétrole et la masse monétaire au sens large (tableau 1)¹. Il ressort des résultats qu'une dépréciation de 10 % du taux de change est associée de façon statistiquement significative à une hausse de l'inflation de 1,5 point de pourcentage au cours du même trimestre, tandis qu'une diminution de 10 % des prix à la pompe se traduit par une baisse de l'inflation de 1 point de pourcentage.

D'après les données de fin décembre 2015 et les politiques envisagées pour le reste de l'année, les objectifs d'inflation du programme pour fin 2016 restent réalisables. L'inflation a diminué régulièrement et s'est établie à 7,3 % en décembre, grâce à une baisse de 20 % des prix à la pompe et malgré une dépréciation de 10,6 % du taux de change officiel. Pour la période à venir, les autorités prévoient de mettre en œuvre le mécanisme de tarification automatique des carburants. Cela pourrait entraîner des baisses progressives pouvant aller jusqu'à 10 % d'ici fin 2016, avec un impact sur l'inflation de 1 point de pourcentage. La dépréciation récente du taux de change officiel et du taux pratiqué par les bureaux de change pourrait ajouter environ un point de pourcentage à l'inflation au cours des mois à venir. Au total, les prix augmenteraient, mais la hausse resterait en dessous de 10 % en 2016, comme le prévoit le programme révisé. Ces résultats atténuent quelque peu la crainte des autorités que la dépréciation du taux de change prévue dans le programme n'entraîne une inflation plus forte que programmé.

Graphique 1. Variations en glissement annuel de l'IPC, du taux de change GNF/USD et des prix à la pompe (en pourcentage)

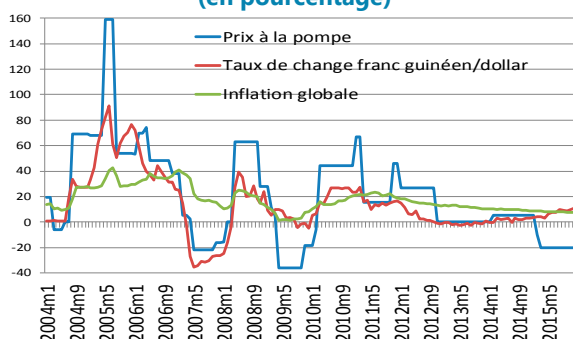


Tableau 1 du texte. Analyse de régression de la répercussion sur l'inflation

	Variable dép.: ΔLog(IPC)
ΔLog(taux de change)	0.15*** (-3.29)
ΔLog(prix à la pompe)	0.10** (-2.6)
ΔLog(cours intern. du pétrole)	0.02 (-1.6)
ΔLog(M2) ₋₁	0.14* (-1.96)

Note : estimations MCO sur période 1996T2–2015T4. Constante incluse mais non déclarée. Les statistiques-t (t-stats) robustes (avec erreurs types de Newey-West) sont indiquées entre parenthèses. ***, ** et * dénotent un résultat significatif à l'intervalle de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

¹ D'après les tests de racine unitaire, toutes les variables sont intégrées d'ordre 1 (c'est-à-dire non stationnaires par les niveaux mais stationnaires par la différence première), tandis que le test de la trace de Johansen (1988) indique la présence de plusieurs relations de cointégration. Comme pour les résultats présentés ici, l'estimation d'un modèle vectoriel à correction d'erreurs ne montre aucun effet positif produit sur l'inflation par les taux d'augmentation décalée des prix à la pompe ou du taux de change, mais seulement des variations de ces variables pendant le trimestre en cours. Les résultats sont qualitativement semblables après neutralisation du taux de croissance des dépenses publiques financées par recours au crédit ou d'un indicateur de l'écart de production.

13. Les politiques macroéconomiques prévues pour 2016 ont pour objectif de porter à trois mois la couverture des importations par les réserves et de maintenir l'inflation en dessous de 10 % comme le prévoit le programme FEC de 2015. Les projections du programme s'appuient sur un budget 2016 viable et sur l'unification du taux de change au moyen d'un mécanisme plus souple. La politique monétaire restera en l'état jusqu'à une évaluation des effets de la stratégie d'ajustement budgétaire sur l'activité économique, les réserves et l'inflation.

B. Stratégie budgétaire en 2016 : rétablir la viabilité et les amortisseurs intérieurs

14. Le budget 2016 prévoit une forte contraction généralisée. Le gouvernement a présenté au Parlement le 18 décembre un budget 2016 entièrement financé et viable conforme au programme révisé (action préalable ; MPEF, §11–15) avec un recours limité au financement intérieur.

Selon les projections, le déficit budgétaire de base descendra de 7,1 % du PIB en 2015 à 0,4 % en 2016, grâce à une amélioration des recettes (2,5 % du PIB) et à des compressions de dépenses (4,2 % de PIB pour les dépenses financées sur ressources intérieures). Le budget 2016 comprend aussi un ensemble de mesures destinées à accroître les recettes, qui devrait les faire augmenter de plus de 2 % du PIB (action préalable) par les moyens suivants : nouveaux changements sur le plan de la

politique fiscale et sur le plan administratif, effet en année pleine des mesures adoptées dans le cadre du budget révisé de 2015, et accélération de la croissance économique et unification du taux de change. L'ajustement budgétaire limite le recours au financement bancaire et permet le remboursement progressif des avances de 2015 de la banque centrale ainsi que des arriérés intérieurs.

15. Le caractère ambitieux des projections de recettes s'explique par la vigueur de la politique fiscale et des mesures administratives prévues (MPEF, §13). Selon les projections, les recettes devraient passer de 17,9 % du PIB en 2015 à 20,4 % du PIB en 2016. Ce retour au niveau d'avant l'épidémie d'Ebola malgré la faiblesse des cours des produits de base sera rendu possible par plusieurs mesures (tableau 3 du texte), notamment le relèvement de 18 % à 20 % du taux de

Tableau 3 du texte. Guinée : Mesures concernant les recettes dans le budget 2016

Mesures	GNF (milliards)	% du PIB
Mesures fiscales	1,049.6	1.9
- Taxes sur les télécoms	438.7	0.8
- Relèvement du taux de TVA	296.0	0.5
- Autres mesures touchant à la TVA	140.0	0.2
- Redevances nouvelle compagnie minière	45.6	0.1
- Accises et nouveau droit de timbre	67.0	0.1
- Révision à la hausse des valeurs en douane	62.3	0.1
Mesures non fiscales	200.0	0.4
Mesures administratives	115.0	0.2
Autres mesures	55.0	0.1
Total	1,419.6	2.5

TVA, l'extension de la TVA à la farine et à l'huile de cuisine¹⁸, la hausse des accises sur l'alcool et le tabac, la révision à la hausse de la valeur commerciale des voitures d'occasion importées et des biens importés par voie terrestre, etc. En outre, l'effet en année pleine de la taxe de 1 GNF par minute sur les communications téléphoniques (à peu près 20 % du coût des communications) adoptée à la fin de 2015 devrait rapporter un montant considérable de recettes en 2016. Sur le plan administratif, les services du FMI ont aidé les autorités à élaborer un plan pour collecter 0,2 % du PIB de recettes supplémentaires en remédiant à la sous-facturation des importations. D'après les projections, les dons budgétaires seront supérieurs au niveau de 2015 grâce aux remboursements de la Banque mondiale (40 millions de dollars) et de l'Union européenne (12 millions d'euros) prévus initialement en 2015.

16. Les dépenses financées sur ressources intérieures devraient diminuer de 4,2 % du PIB en 2016 malgré une augmentation de la facture d'intérêts due au creusement des déficits sur la période 2014–15 et à l'effet en année pleine de la hausse des salaires de 2015 (MPEF, §14).

Les mesures de réduction des dépenses courantes sont les suivantes : i) réduction généralisée pour toutes les fonctions (transports, meubles, fournitures, etc.) pour économiser 1,7 % du PIB en biens et services; ii) amélioration de la gouvernance à la compagnie d'électricité et prise en compte de la baisse des cours du pétrole pour économiser 1,9 % du PIB; et iii) retrait du budget des salaires publics de tous les travailleurs qui n'ont pas été identifiés dans le contexte du recensement biométrique de 2015 des fonctionnaires (action préalable) qui a contribué à limiter l'augmentation de la masse salariale. Les investissements financés sur ressources intérieures seront réduits de 1,4 % du PIB par les mesures suivantes : achèvement de certains projets lancés en 2015 (par exemple éclairage public); report de tous les nouveaux projets jusqu'à après 2016; renégociation de certains projets garantis par la banque centrale (voir encadré 2) et réduction de 0,6 % du PIB des investissements financés sur ressources intérieures en conditionnant l'exécution de certains projets à l'obtention du financement attendu d'Abu-Dhabi par la création du budget d'affectation spéciale (BAS) dans la loi de finances 2016.

17. La contraction budgétaire permettra de recourir le moins possible au crédit bancaire et de rembourser une partie des avances de la banque centrale de 2015 (MPEF, §15).

Le financement par les banques commerciales sera limité à 0,3 % du PIB et les autorités envisagent de recourir à raison d'environ 0,2 % du PIB à l'épargne oisive des organismes publics. Cela dégagera une ample marge de manœuvre pour permettre une augmentation salubre du crédit bancaire au secteur privé ainsi que le remboursement partiel (½% du PIB) des avances de la banque centrale de 2015 et des arriérés (0,3 %). Le financement extérieur (1,9 % du PIB) comprend des prêts budgétaires (0,7 % du PIB sous forme d'un prêt du Congo et le solde de la Banque mondiale) qui couvrent l'amortissement de la dette extérieure (1,0 % du PIB).

¹⁸ Les autorités ont suspendu la mise en œuvre de cette mesure à la mi-février 2016 dans le contexte des négociations avec les syndicats qui avaient lancé une grève générale afin d'obtenir une réduction des prix des carburants et des hausses de salaires pour atténuer les effets de l'ajustement budgétaire sur les conditions de vie des travailleurs. Le gouvernement a proposé de nouvelles mesures, notamment la collecte d'arriérés d'impôts auprès de certaines compagnies, pour récupérer la totalité du manque à gagner de recettes. Des mesures plus permanentes sont envisagées pour 2017.

C. Politique monétaire et des changes : reconstituer les amortisseurs extérieurs

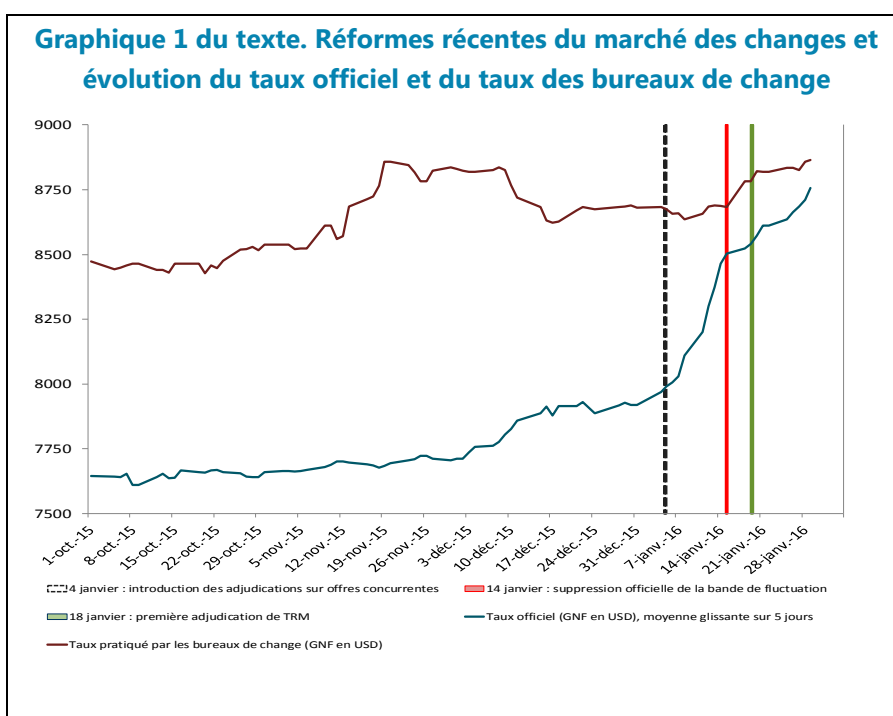
18. Le principal objectif de la BCRG pour 2016 consiste à porter ses réserves brutes à trois mois d'importations (MPEF, §16–17). Une plus grande souplesse du taux de change, un soutien du FMI à la balance des paiements, une aide budgétaire accrue de la part des bailleurs de fonds (Banque africaine de développement, Union européenne et Banque mondiale) ainsi que l'ajustement budgétaire sont autant de facteurs qui devraient contribuer à renforcer progressivement les amortisseurs extérieurs.

19. La monnaie centrale devrait s'accroître moins vite que le PIB nominal en 2016 malgré le renforcement des avoirs extérieurs nets de la banque centrale. Cela suppose une politique

monétaire restrictive, les autorités maintenant inchangé le coefficient de réserves obligatoires et relevant progressivement le taux d'intérêt de l'instrument de gestion des liquidités de la BCRG afin d'atténuer les tensions sur le taux de change. Avec l'assainissement budgétaire qui sous-tend les projections de référence, la liquidité bancaire suffira toutefois à financer une forte augmentation du crédit au secteur privé (hormis les compagnies qui ont bénéficié de garanties de la banque centrale en 2015). La BCRG

surveillera attentivement l'inflation et se tient prête à adapter sa politique monétaire si l'inflation passe au-dessus de 10 %. Dans le cas où un recalibrage du dosage de politiques économiques s'avérerait nécessaire, la politique monétaire pourrait être adaptée une fois que le taux de change et l'ajustement budgétaire auront été consolidés. Les autorités ont accepté de consulter les services du FMI avant de décider de modifier leur politique monétaire.

20. La BCRG veillera à ce que le taux de change reste unifié à un niveau compatible avec son objectif en matière de réserves internationales. En janvier 2016, la BCRG a appliqué les recommandations de la mission d'assistance technique de décembre 2015 du FMI (MCM) en vue d'accroître la souplesse du taux de change (action préalable) et d'unifier le taux de change officiel et



le taux pratiqué par les bureaux de change¹⁹. Les réformes entreprises sont les suivantes : i) modification de la politique d'intervention de la BCRG sur le marché des changes ; ii) suppression de la bande qui limitait les fluctuations du taux de change officiel à $\pm 4\%$; et iii) mise en place d'une nouvelle facilité pour éponger la liquidité intérieure et soutenir l'ajustement du taux de change. Depuis l'adoption de ce nouveau mécanisme, le taux de change officiel s'est déprécié d'environ 12 % (graphique 1 du texte) et la BCRG a réduit ses ventes de devises en fonction des entrées projetées de devises et du niveau de réserves retenu comme objectif. La BCRG continuera d'ajuster le taux d'intérêt de ses titres de régulation du marché (TRM) pour adapter la composition de la liquidité des banques et influencer leur demande nette de devises en fonction de ses possibilités d'intervention. Elle continuera de laisser le taux de change s'ajuster librement en fonction des conditions du marché et de son objectif en matière de réserves internationales.

21. L'évaluation actualisée des sauvegardes de la BCRG est pratiquement terminée ; il ressort que le renforcement du cadre des sauvegardes n'a guère progressé depuis l'évaluation de 2012. La situation est aggravée par l'émission récente par la BCRG de garanties au profit des banques commerciales à la demande du gouvernement. Cela souligne la nécessité de renforcer l'autonomie de la BCRG au moyen d'amendements à la loi relative à la BCRG (MPEF, §18). En outre, l'absence de cadre comptable international et la faiblesse des contrôles internes continuent de compromettre la transparence et la responsabilisation de la banque centrale. Les services du FMI ont conseillé aux autorités de remédier à la faiblesse des contrôles de la BCRG, notamment en établissant un rapport sur tous les comptes d'attente identifiés par les auditeurs. Cependant, la priorité devrait être donnée à la mise en œuvre des normes internationales d'information financière (IFRS), au renforcement de la surveillance des contrôles internes et à la poursuite de la vérification par les auditeurs externes des données monétaires du programme à des dates prédéterminées. À cet égard, les statuts de la BCRG seront modifiés en juin 2016 de manière à interdire les garanties en faveur d'entités privées et assurer le respect des plafonds statutaires des avances de la banque centrale au Trésor. D'ici fin mars 2016, le Ministère des Finances et la BCRG signeront un protocole d'accord qui fixe les conditions de remboursement des avances de 2015 sur les six prochaines années.

22. La BCRG continuera de surveiller étroitement la santé du système financier (MPEF, §17). Les trois banques qui n'ont pas mené à bien le programme de recapitalisation ont demandé un délai supplémentaire et font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la banque centrale. Les services du FMI ont encouragé les autorités à préparer des plans d'action pour le cas où ces banques ne respecteraient pas les normes de fonds propres. Ils ont aussi encouragé les autorités à appliquer les recommandations de la mission d'assistance technique de l'AFRITAC Ouest concernant la supervision bancaire. En particulier, la BCRG devrait revoir sa politique de tolérance à l'égard des violations de la réglementation prudentielle. Une supervision fondée sur les risques devrait aussi être mise en place plus rapidement. Pour ce faire, il pourrait être nécessaire de procéder à des réformes institutionnelles dans le sens d'un renforcement de la Direction de la supervision bancaire.

¹⁹ Depuis 2011, le marché des changes était fragmenté : les taux de change appliqués par le système bancaire (y compris la banque centrale) différaient des taux appliqués par les bureaux de change.

D. Secteur extérieur et gestion de la dette : remédier aux facteurs de vulnérabilité

23. D'après les projections, le déficit extérieur courant devrait continuer à diminuer en 2016 et s'établir à 13,1 % du PIB. Les exportations devraient s'accroître grâce à l'augmentation de la production de bauxite de la SMB. La baisse des importations tient essentiellement à la réduction des investissements publics et à la dépréciation de la monnaie. Les transferts augmenteraient fortement sous l'effet de la hausse des transferts officiels et de la diminution des transferts externes pour les traitements médicaux à l'étranger à mesure que la confiance dans les dispensaires locaux s'améliorera. Avec l'augmentation de l'IDE vers le secteur minier et des autres entrées de capitaux privés, le solde global deviendrait excédentaire et les réserves internationales devraient remonter à trois mois d'importations d'ici fin 2016.

24. La dynamique de la dette de la Guinée reste viable, mais les facteurs de vulnérabilité à court terme se sont accentués. D'après une nouvelle AVD (*voir le Supplément 1*), la Guinée reste exposée un risque modéré de surendettement extérieur. Cependant, en raison de la forte hausse de la dette publique totale, qui tient à l'octroi récent de garanties de prêt à des banques locales et à l'augmentation du découvert de l'État à la BCRG, le service de la dette²⁰ à court terme s'est sensiblement alourdi. Compte tenu de la flexibilité limitée du budget et de la nécessité de préserver les dépenses prioritaires, il importera de surveiller attentivement l'accumulation de nouvelles dettes pour éviter une augmentation rapide du service de la dette.

25. Les autorités restent déterminées à faire en sorte que la dette se maintienne à des niveaux viables. À cette fin, avec la reprise de l'assistance technique en 2015, plusieurs mesures visant à renforcer la gestion de la dette seront bientôt menées à bien, notamment une déclaration sur la politique nationale en matière de dette publique, un manuel de procédures de la dette, et une stratégie d'endettement à moyen terme (2015–19). En outre, le gouvernement a demandé une nouvelle assistance technique pour mener à bien ces réformes et en assurer la mise en œuvre effective. Il a aussi demandé une assistance technique de l'AFRITAC pour améliorer la programmation des émissions d'instruments de dette intérieurs. Il importera que ces réformes soient appliquées intégralement pour assurer une meilleure coordination et une meilleure gestion de la dette, en particulier par l'intermédiaire du Comité national de la dette publique (CNDP), et pour faire en sorte que les nouveaux emprunts contractés et garantis par l'État et la banque centrale soient tous conformes à la déclaration sur la politique nationale en matière de dette publique et fassent l'objet d'un suivi constant pour en assurer la viabilité. Dans ce contexte, la banque centrale révisera ses statuts afin d'interdire l'émission de garanties de prêt en faveur du secteur privé (§21).

²⁰ Dans le budget, les paiements liés aux garanties qui ont aidé à préfinancer les dépenses de projet sont enregistrés sous la rubrique «Budget d'équipement» en tant que dépenses-projets.

(continued)

26. Le gouvernement a l'intention de donner la priorité aux prêts extérieurs concessionnels et aux dons²¹. Conformément à la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement, le programme révisé comporte un critère de réalisation continu relatif au niveau nominal des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels, qu'il est proposé de fixer à zéro à compter de la date de l'achèvement simultané des sixième et septième revues (MPEF, tableau 1) ; concrètement, le critère de réalisation demeure inchangé. Les autorités ont aussi préparé un plan d'emprunt pour 2016 (MPEF, §28, tableau 4) qui comprend les sources et les emplois des financements prévus.

E. Priorités de la réforme structurelle : finaliser le plan de réforme du programme

27. L'achèvement du plan de réforme structurelle du programme FEC (MPEF, §19–25) **aiderait à en atteindre les objectifs macroéconomiques et à donner à la Guinée des bases plus saines pour le moyen terme.** Les retards survenus par le passé dans l'application des réformes tenaient en partie à l'épidémie d'Ebola, mais il est maintenant nécessaire de finaliser le plan de réforme structurelle prévu par le programme FEC en 2016 pour soutenir la reprise économique.

- Dans le domaine de la gestion des finances publiques (MPEF, §20–21), les mesures devraient viser à améliorer la budgétisation des investissements et à réduire les procédures de dépenses inhabituelles, ainsi qu'à améliorer la transparence et le suivi du processus budgétaire. Les autorités devraient approuver d'ici fin mars la conclusion de l'audit des grands contrats en 2015 et adopter un plan pour faire respecter les règles régissant la passation des marchés publics.
- En ce qui concerne les réformes du secteur public (MPEF, §23), les autorités devraient adopter rapidement un plan de réforme de la fonction publique et des administrations publiques sur la base des résultats du recensement biométrique. Ce plan devrait inclure une stratégie pour rendre plus visibles les changements apportés aux rémunérations du secteur public et l'application stricte des règles de recrutement dans le secteur public.
- Les réformes longtemps différées du secteur minier visant à réduire l'incertitude dans ce secteur devraient être menées à bien rapidement, avec notamment une révision des contrats miniers, des règles d'application du code minier et le développement des grands projets miniers (MPEF, §24).
- Dans le secteur énergétique (MPEF, §25), la priorité sera donnée à une étude tarifaire et à l'introduction de compteurs pour les clients de la compagnie d'électricité. Les autorités devraient aussi procéder à un recensement exhaustif des branchements des clients au réseau électrique et adopter un plan pour améliorer les résultats commerciaux d'EDG. Il

²¹ Les autorités ont contracté un prêt extérieur non concessionnel (environ 79 millions de dollars) en janvier 2015, comme prévu dans le programme, pour financer le développement et la remise en état du réseau électrique entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry.

importera de veiller à ce que les initiatives visant à renforcer les infrastructures énergétiques ne remettent pas en cause la viabilité de la dette (voir AVD ci-jointe).

F. Enjeux à moyen terme : affermir la résilience grâce au plan de redressement post-Ebola

28. L'ambitieux plan de redressement post-Ebola adopté par les autorités (2,3 milliards de dollars) pourrait créer les conditions d'une croissance vigoureuse à moyen terme, mais il est considérablement sous-financé. Le redressement économique à moyen terme nécessitera des dépenses publiques élevées pour remettre en état le secteur de la santé, renforcer les infrastructures et développer le dispositif de protection sociale. Les autorités prévoient que les gains de productivité facilités par les investissements dans le capital humain et physique produiront des dividendes importants en termes de croissance économique. Le secteur agricole devrait croître de plus de 5 % en moyenne à moyen terme grâce aux réformes en cours, et la production d'électricité a fortement augmenté avec l'entrée en service de la centrale hydroélectrique de Kaleta en juillet 2015. Cependant, les recettes produites par la croissance rapide de ces secteurs²² ne suffiront pas pour couvrir l'écart de financement estimatif du plan de redressement (1,3 milliard de dollars). Les services du FMI ont donc insisté sur la nécessité de concevoir ce plan en tenant compte de ces préoccupations et de l'étroitesse de la marge de manœuvre pour accroître sensiblement la dette.

29. Les priorités de dépense devraient être définies en fonction du plan de redressement et d'autres mesures d'accompagnement devraient être mises en place. Les dérapages budgétaires récents ont accentué la dette et les déficits de financement à moyen terme, et compromis la flexibilité du budget. Les mesures de rationalisation des dépenses devraient mettre fin à l'augmentation des dépenses au titre des biens et services et des subventions afin de permettre un accroissement des dépenses sociales. Pour susciter un soutien accru de la part des bailleurs de fonds, il serait bon que la Guinée développe sa capacité d'absorption, aujourd'hui faible, et remédie au manque de transparence du processus de passation des marchés publics²³.

30. Les projets prévus dans le secteur minier pourraient créer de nouvelles sources de croissance et de financement (encadré 5). Cependant, comme les cours des produits de base devraient rester relativement bas pendant une longue période, la Guinée est confrontée à un changement fondamental de perspectives. Il s'agit pour elle d'accélérer et d'approfondir les réformes du secteur minier afin de réduire l'incertitude et de susciter davantage l'intérêt des investisseurs. En particulier, elle devrait achever la révision des contrats miniers et commencer à faire fonctionner le guichet unique nouvellement ouvert pour les grands projets miniers (MPEF, §24).

²² Les subventions à l'électricité augmenteront avec la production jusqu'à ce que soit finalisée la réforme de la gouvernance du secteur et de la compagnie d'électricité.

²³ La mission a contacté les bailleurs de fonds pour évaluer les possibilités pour la Guinée d'obtenir une assistance soutenue à court terme. Les bailleurs de fonds ont insisté sur la nécessité de remédier aux obstacles décrits ci-dessus.

Encadré 5. Guinée : Perspectives du secteur minier

L'accroissement de la production des mines existantes, l'élaboration de nouveaux projets et un environnement institutionnel favorable permettraient à la Guinée de mettre à profit ses vastes richesses minières pour réduire la pauvreté et sortir de la précarité. Cependant, la fin du supercycle des produits de base, de même que les chocs subis par le pays (Ebola) et les goulots d'étranglement structurels, pourraient peser sur les perspectives du secteur pendant la période à venir. En avançant dans son programme de réformes structurelles, la Guinée pourrait limiter les effets de ces chocs.

La Guinée possède plus d'un quart des réserves mondiales de bauxite, le plus grand gisement du monde de minerai de fer de haute qualité inexploité (Simandou) et des réserves considérables d'or et de diamants. Pourtant, la part de la Guinée dans la production mondiale est nettement inférieure à sa part des réserves. Le développement du secteur minier a été freiné par le niveau élevé des risques politiques et les goulots d'étranglement structurels, tels que le manque de capital humain, ainsi que l'absence d'infrastructures adéquates et de cadre institutionnel favorable. Cependant, les progrès de la stabilisation macroéconomique ces dernières années et les prix favorables des principaux produits d'exportation de la Guinée en 2012 ont suscité un regain d'intérêt des investisseurs pour le développement du secteur. Plusieurs projets ont ainsi été planifiés, parmi lesquels des investissements d'environ 41 milliards de dollars dans les secteurs de la bauxite, de l'alumine et du minerai de fer, qui entraîneraient la création de plus de 19.000 emplois et accroîtraient considérablement les recettes publiques.

Cependant, le lancement de certains projets et la mise en service d'autres projets ont été différés plusieurs fois. Pour dégager des recettes publiques et faciliter le redémarrage de la croissance, les autorités devraient concentrer leurs efforts sur les mesures propres à assurer la mise en œuvre des principaux projets prévus. Parmi les principales mesures à prendre figurent la stabilisation de l'environnement juridique (règles d'application du code minier et révision des contrats miniers) et la mise en service au plus vite du nouveau guichet unique pour les grands projets.

Compagnie	Valeur (millions de dollars)	Emplois	Secteur	Calendrier	Calendrier révisé
SIMFER (Simandou)	20,000	3,000	Minerai de fer	2018	2019
China Powers Investments	6,000	3,500	Bauxite/Alumina	2019	Retards prévus
Guinea Alumina Corporation	5,200	1,500	Alumine	2017	Retards prévus
Bellzone (Kalia)	4,500	3,500	Minerai de fer	2019	Retards prévus
COBAD S. A.	4,000	2,500	Bauxite/Alumine	2017	Retards prévus
Compagnie des Bauxites de Guinée	1,300	2,328	Bauxite	2018	2018
Société Minière de Boké	200	3,000	Bauxite	2016	2016
Total	41,200	19,328			

Source : autorités guinéennes.

SUIVI ET FINANCEMENT DU PROGRAMME, ET RISQUES

31. Les autorités demandent l'achèvement des sixième et septième revues de l'accord FEC, des dérogations pour non-observation de critères de réalisation, la prolongation de l'accord et le rééchelonnement des décaissements.

- La demande de dérogation concerne la non-observation du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme non concessionnels ainsi

que le critère de réalisation de fin 2014 relatif aux réserves internationales nettes. Les autorités demandent aussi des dérogations pour non-observation des critères de réalisation de fin juin 2015 relatifs au solde budgétaire de base, au financement intérieur net de l'État, aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale et aux réserves internationales nettes de la banque centrale, ainsi que pour non-observation du critère de réalisation continu relatif à la non-introduction de PCM (MPEF, §30). À l'appui de leur demande de dérogation relatif aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale, au solde budgétaire de base et au financement bancaire intérieur net, les autorités ont satisfait à toutes les actions préalables pour la sixième et la septième revues (MPEF, tableau 2) visant à renforcer la viabilité des finances publiques et à améliorer les réserves internationales nettes de la banque centrale. Elles ont aussi annulé ou restructuré environ un tiers du stock de garanties et commencé l'audit des contrats publics. À l'appui de la dérogation pour non-observation du critère continu relatif aux emprunts extérieurs à moyen et long terme non concessionnels, les autorités se sont engagées à adopter d'ici fin mars 2016 la politique nationale en matière de dette publique pour renforcer la gestion de la dette et elles ont demandé une assistance technique du FMI pour améliorer la programmation et le suivi des émissions d'instruments de dette. À l'appui de la demande de dérogation pour non-observation du critère de réalisation continu relatif à la non-introduction de PCM, la BCRG s'est engagée à veiller désormais à ce que les taux de change des offres acceptées à l'issue des enchères restent à l'intérieur d'une fourchette de ± 2 % (LI, §4) et à supprimer ainsi les PCM.

- Les autorités demandent le décaissement de 18,36 millions de DTS (8,6 % de la quote-part) dès l'achèvement des sixième et septième revues (MPEF, §32), la prolongation de l'accord FEC jusqu'à fin octobre 2016 et le rééchelonnement des décaissements (MPEF, §31) avec l'introduction d'une huitième revue supplémentaire pour permettre le décaissement du montant restant de ressources du FMI (8,6 % de la quote-part, 18,36 millions de DTS) disponibles au titre de l'accord FEC.
- Les critères de réalisation quantitatifs proposés pour fin juin 2016 au titre de la huitième revue ainsi que les objectifs indicatifs pour fin mars et les repères structurels sont annexés au MPEF des autorités.

32. La capacité de remboursement de la dette due au FMI est adéquate. Une fois que tous les décaissements au titre de l'accord FEC auront été effectués, l'encours total des crédits du FMI s'élèvera à 83,6 % de la quote-part (179,51 millions de DTS). Les remboursements commenceraient en 2019 et augmenteraient par la suite, mais ils seraient peu élevés par rapport aux exportations de biens et de services. L'analyse de viabilité de la dette ci-jointe fait apparaître un niveau élevé et croissant du service de la dette au cours des prochaines années, mais celui-ci aura commencé à diminuer lorsque les remboursements au FMI deviendront exigibles.

33. Les aléas auxquels est exposé le programme sont plutôt négatifs. La première source d'incertitude a trait à la faisabilité de l'ajustement budgétaire, compte tenu des pressions politiques pendant une année électorale. Les services du FMI évalueront l'évolution des recettes pendant les deux premiers mois de l'année et conseilleront éventuellement aux autorités de prendre des

mesures complémentaires si les mesures visant à accroître les recettes se heurtent à une certaine résistance ou ne peuvent pas aboutir. En outre, les services du FMI discuteront avec les autorités de la mise en œuvre de la stratégie d'ajustement budgétaire dans le contexte de la huitième revue de l'accord et leur conseilleront des mesures complémentaires pour maintenir le programme sur les rails dans le cas où les projections de recettes ne se concrétiseraient pas. Par ailleurs, la perspective d'une évolution moins favorable des cours des produits de base pourrait peser sur la croissance du secteur minier en retardant les projets en cours et prévus, tels que la grande mine de minerai de fer de Simandou. Du côté positif, la fin de l'épidémie d'Ebola devrait renforcer la croissance, en particulier dans le secteur minier, et améliorer la mise en œuvre des réformes grâce à la reprise de toutes les activités d'assistance technique dans le pays. La matrice d'évaluation des risques (tableau 10) présente ces risques et les réponses qui pourraient leur être apportées.

A. Revue des assurances financières et questions statistiques

34. Le programme est entièrement financé jusqu'à fin 2016. L'essentiel des besoins de financement devrait être couvert par des concours extérieurs, les financements intérieurs contribuant relativement moins que pendant les années de l'épidémie d'Ebola. Toutes les institutions multilatérales ont désormais consenti un allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, et la plupart des accords bilatéraux avec les créanciers officiels ont été signés, sauf avec les créanciers hors Club de Paris, dont la plupart n'ont pas encore répondu à l'invitation du gouvernement d'ouvrir des négociations. Les autorités ont encouragé les autorités à parvenir à des accords de collaboration avec les créanciers privés pour apurer les arriérés en cours, conformément à la politique du FMI régissant les prêts de l'institution aux pays en situation d'arriérés ; les services du FMI estiment que les autorités s'efforcent de bonne foi d'apurer ces arriérés. Le besoin résiduel de financement de la balance des paiements devrait être couvert par les décaissements restants du FMI au titre de l'accord FEC.

35. Questions statistiques et besoins d'assistance technique. Dans l'ensemble, les données disponibles sont suffisantes pour suivre le déroulement du programme, encore que les statistiques relatives au secteur réel soient incomplètes et publiées avec beaucoup de retard. La Guinée reste l'un des principaux bénéficiaires de l'assistance technique du FMI, qui sera centrée, entre autres domaines, sur la comptabilité nationale, le cadre budgétaire et la stratégie d'endettement à moyen terme, la fiscalité des ressources naturelles, la gestion des finances publiques et la gestion du taux de change. Les autorités solliciteront aussi une assistance technique pour améliorer la gestion et la comptabilisation des engagements conditionnels.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

36. La situation économique et les perspectives économiques à court terme de la Guinée restent modérées. Les effets économiques négatifs de l'épidémie d'Ebola, l'accentuation de l'incertitude sociopolitique et la perspective d'une évolution plus défavorable des cours des produits de base se sont traduits par un net repli de la croissance économique et un affaiblissement des amortisseurs intérieurs et extérieurs. Les aléas auxquels sont exposées ces perspectives sont essentiellement négatifs.

37. Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC se sont détériorés, mais les autorités s'efforcent de remettre leur programme sur les rails. En 2014, les politiques budgétaire et monétaire sont restées dans le cadre des financements non inflationnistes disponibles et ont ainsi contribué à la réalisation de la plupart des objectifs du programme. Cependant, le critère de réalisation de fin 2014 relatif aux réserves internationales nettes de la banque centrale ainsi que le critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts à moyen et long terme non concessionnels et la plupart des critères de réalisation de fin juin 2015 n'ont pas été observés en raison de l'émission de garanties par la banque centrale et de l'augmentation de la demande de devises liée à l'orientation accommodante des politiques menées. Les mesures prises pour atteindre les repères structurels ont continué de se heurter à des retards en raison de la mobilisation des capacités existantes pour affronter l'épidémie d'Ebola. Cependant, les autorités ont pris des mesures d'ajustement très vigoureuses pour remettre le programme sur les rails. Elles ont en particulier procédé à un ajustement budgétaire très prononcé et à une réforme profonde du mécanisme de change afin de donner un plus grand rôle aux forces du marché et de préserver les réserves.

38. Les services du FMI appuient le budget 2016. Conformément aux objectifs du programme, l'ajustement représente une adaptation sensible des politiques publiques en fonction des financements disponibles par le biais de mesures touchant de façon équilibrée à la fois aux recettes et aux dépenses. Cependant, leur mise en œuvre concrète ne sera pas aisée à de nombreux égards. Il est probable que la maîtrise des investissements et des salaires engendre une certaine déception dans la population et dans le service public ; en outre, les résultats d'EDG seront cruciaux pour respecter l'enveloppe de transferts et de subventions adoptée. En ce qui concerne les recettes, le relèvement du taux de TVA est une mesure très difficile et beaucoup d'initiatives administratives pourraient se heurter à une forte résistance. Pour éviter un regain de tensions sur les ressources et le recours à des expédients de court terme nocifs, il est essentiel que les financements des bailleurs de fonds soient décaissés le plus tôt possible pendant l'année. À cet égard, le remboursement d'une partie des avances de 2015 de la banque centrale restera un objectif clé dont la réalisation témoignera clairement du bon déroulement du programme.

39. Les services du FMI saluent la décision des autorités de remédier aux effets des garanties accordées par la banque centrale pour des prêts bancaires privés et les encouragent à faire en sorte que la politique monétaire reste axée sur la stabilité des prix en renforçant l'indépendance de la banque centrale. Cela assurera une meilleure allocation des financements bancaires privés et limitera les risques pour le bilan de la banque centrale. De cette manière, les réserves internationales nettes seront aussi moins grevées par ces garanties. Les services du FMI encouragent aussi les autorités à prendre des mesures pour que ce type de garantie ne soit plus accordé par la banque centrale. Elles peuvent ainsi modifier la loi relative à la banque centrale de manière à interdire explicitement ce type de garantie. L'amélioration continue de la gestion des finances publiques rehaussera aussi la qualité de la signature de l'État et réduira le besoin de garanties de la banque centrale. En particulier, ces mesures pourraient consister à améliorer la budgétisation des investissements et à réduire les procédures de dépenses inhabituelles ; elles pourraient être accompagnées de mesures ciblées de lutte contre la corruption pour remédier aux violations potentielles des procédures de passation de marchés publics. La politique d'endettement et la gestion de la dette devraient aussi être renforcées afin d'améliorer le

suivi de la dette et de limiter les engagements conditionnels, et de faire en sorte que tous les nouveaux emprunts et emprunts garantis soient conformes à la déclaration de politique nationale en matière de dette publique et fassent l'objet d'un contrôle complet pour en garantir la viabilité. L'amélioration des statistiques publiques aidera à surveiller les engagements conditionnels.

40. Il y a lieu de saluer la décision d'accroître le rôle des forces du marché dans la détermination du taux de change. L'adoption des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de décembre 2015 préconisant de procéder à une révision de la procédure d'adjudication de devises ainsi qu'à d'autres changements pour réduire l'écart entre le taux de change pratiqué par les bureaux de change et le taux de change officiel est un pas dans la bonne direction. La Guinée sera ainsi mieux préparée pour affronter les difficultés qu'engendre pour ses principales exportations la dégradation de l'environnement extérieur. L'intégration du marché des changes favorisera aussi l'approfondissement du secteur financier.

41. Les services du FMI recommandent l'achèvement des sixième et septième revues ainsi que le décaissement d'un montant équivalant à 18,36 millions de DTS au titre de l'accord FEC, et l'achèvement de la revue des assurances de financement ainsi que la prolongation de l'accord FEC. Considérant les mesures correctives qui ont été prises (§31), les services du FMI appuient la demande des autorités de bénéficier de dérogations pour la non-observation des critères de réalisation continus relatifs aux nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme non concessionnels et à la non-introduction de pratiques de change multiple, du critère de réalisation de fin décembre 2014 relatif aux réserves internationales nettes ainsi que pour la non-observation de quatre des critères de réalisation de fin juin 2015. Les services du FMI appuient la demande des autorités de bénéficier d'un septième décaissement, de 18,36 millions de DTS, au titre de l'accord FEC dès l'achèvement des sixième et septième revues et du report du décaissement restant jusqu'à l'achèvement de la huitième revue. La prolongation de l'accord permettra aux services du FMI de vérifier que la mise en œuvre des politiques d'ajustement ont permis de remettre le programme sur les rails et fournira un délai suffisant pour le prochain décaissement au titre de l'accord FEC.

Tableau 1. Guinée : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–18

	2013	2014		2015		2016	2017	2018
		Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Est.			
en variation annuelle de pourcentage, sauf si indiqué autrement								
Comptes nationaux et prix								
PIB à prix constants	2.3	2.4	1.1	-0.3	0.1	4.0	5.4	5.9
Déflateur du PIB	4.6	7.4	9.8	8.1	6.6	8.2	9.6	6.1
PIB aux prix du marché	7.0	10.1	11.0	7.8	6.7	12.6	15.5	12.3
Prix à la consommation (moyenne)								
Moyenne	11.9	10.1	9.7	9.1	8.2	7.9	8.0	6.7
Fin de période	10.5	9.4	9.0	9.7	7.3	8.5	7.5	6.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (en dollars US)	-31.6	-6.5	4.8	6.8	-4.4	5.6	5.4	6.7
Importations, f.à.b. (en dollars US)	-0.7	-1.9	11.4	-2.2	-13.0	-14.0	29.8	14.3
Taux de change moyen effectif (dépréciation -)								
Indice nominal	2.9	...	1.1	...	6.0
Indice réel	12.2	...	8.5	...	12.5
Termes de l'échange	-22.9	-1.4	5.7	27.6	29.8	20.1	1.5	-2.2
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets ³	-0.3	-8.8	-8.3	-9.9	-11.0	6.2
Avoirs domestiques nets ³	14.4	14.9	20.6	21.5	31.2	4.8
Créances nettes sur le gouvernement ³	10.2	11.1	7.5	9.4	17.2	-0.9
Crédit au secteur privé ³	9.7	10.4	13.7	12.7	10.8	5.7
Base monétaire	15.7	5.2	14.5	-9.8	2.6	8.1
M2	14.1	6.1	12.3	11.6	20.3	11.0
Taux d'intérêt (bons du Trésor de court terme)	9.8	...	9.8	...	11.5
Pourcent du PIB								
Budget de l'administration centrale								
Recettes totales et dons								
Recettes	20.2	23.9	22.3	23.4	19.4	24.3	24.5	25.0
Dont: recettes non-miniers	18.7	18.7	18.2	20.7	17.9	20.3	20.3	20.7
Dons	14.5	14.6	14.3	17.1	14.8	17.1	17.0	17.3
Dons	1.5	5.2	4.1	2.7	1.5	4.0	4.2	4.4
Dépenses totales et prêts nets								
Dépenses courantes	25.5	29.8	26.5	33.6	28.5	25.6	25.0	26.0
Dont: paiements d'intérêts	16.4	17.2	17.9	20.5	18.5	16.0	15.4	15.2
Dépenses d'investissement et prêts nets	1.2	1.1	1.3	1.1	1.1	1.7	1.2	1.0
Dépenses d'investissement et prêts nets	9.0	12.2	8.4	12.6	10.0	9.5	9.5	10.8
Solde budgétaire global								
Dons inclus	-6.6	-5.9	-4.2	-10.1	-8.9	-1.3	-0.5	-1.0
Hors dons	-8.8	-11.2	-8.3	-12.9	-10.4	-5.3	-4.7	-5.4
Solde budgétaire de base	-4.2	-5.5	-6.5	-6.6	-7.1	-0.4	-0.3	-0.7
Comptes nationaux								
Formation brute de capital	20.4	13.5	9.3	10.3	10.1	20.6	33.7	41.5
Épargne nationale	-6.5	-4.7	-16.4	-6.5	-12.3	7.5	8.9	11.4
Solde des transactions courantes								
Dons officiels compris	-26.8	-18.1	-25.7	-16.7	-22.4	-13.1	-24.8	-30.1
Hors dons officiels	-27.3	-19.7	-27.4	-18.1	-22.6	-14.5	-26.2	-31.6
Balance des paiements	0.5	-1.7	-0.9	-6.6	-5.2	1.6	-0.2	2.1
Pour mémoire :								
Exportations, biens et services (en millions de dollars EU)	1,400.8	1,468.1	1,468.5	1,651.2	1,407.0	1,507.6	1,589.8	1,695.5
Importations, biens et services (en millions de dollars EU)	2,874.4	2,701.7	3,058.3	2,648.5	2,717.7	2,440.1	3,364.1	4,062.6
Balance des paiements (en millions de dollars EU)	29.0	-117.8	-61.7	-475.3	-347.3	105.6	-13.7	155.0
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de dollars EU)	448.9	358.9	453.4	201.9	161.2	259.5	309.0	504.9
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) ⁴	2.8	3.7	3.6	3.1	2.4	3.0	3.0	3.0
Dette publique extérieure, dont FMI (en pourcentage du PIB)	22.2	27.6	25.8	32.9	25.7	28.4	29.3	...
Dette publique totale, dont FMI (en pourcentage du PIB)	36.4	42.0	40.8	47.9	44.6	44.7	42.8	...
PIB nominal (milliards de GNF)	42,356	47,388	46,995	50,084	50,147	56,448	65,218	73,245

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.² Projections et programme comme établis au moment de la 5^{ème} revue FEC.³ En pourcentage du stock de M2 en début de période.⁴ En mois des importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés par l'étranger.

Tableau 2b. Guinée : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–18¹
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2013	2014		2015			2016				2017	2018
		Prog. ²	Déc.	Act.	Init.	Proj. ³	RFL ⁴	Est.	Mar.	Jun		
Recettes et dons	20.2	23.9	22.3	23.4	24.3	19.4	5.7	13.4	19.1	24.3	24.5	25.0
Recettes	18.7	18.7	18.2	20.7	20.6	17.9	4.3	10.3	15.5	20.3	20.3	20.7
Secteur minier	3.5	3.1	2.9	2.8	3.0	3.1	0.6	1.6	2.5	3.2	3.3	3.4
Secteur non minier	14.5	14.6	14.3	17.1	16.8	14.0	3.5	8.2	12.2	16.0	16.2	16.5
Impôts directs	3.5	3.2	2.9	3.2	2.9	2.7	0.5	1.8	2.5	2.9	3.1	3.2
Impôts indirects	11.0	11.4	11.3	13.9	13.9	11.3	3.0	6.3	9.7	13.1	13.2	13.2
Impôts sur biens et services	6.9	7.3	7.1	9.4	9.9	7.6	2.0	4.4	6.7	9.1	9.2	9.3
Impôts sur commerce extérieur	4.0	4.1	4.2	4.5	4.1	3.6	1.0	2.0	3.0	4.0	4.0	4.0
Recettes non fiscales	0.7	1.0	1.0	0.8	0.9	0.8	0.2	0.5	0.8	1.1	0.8	0.8
Dons	1.5	5.2	4.1	2.7	3.7	1.5	1.4	3.1	3.6	4.0	4.2	4.4
Dons projets	1.1	3.7	0.7	1.4	0.7	0.5	0.4	1.8	2.3	2.5	2.8	2.9
Appui budgétaire	0.4	1.5	1.8	1.3	1.9	0.2	1.0	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Dont : Ebola (compte de coordination)	...	1.3	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre aide Ebola déboursée	1.6	...	1.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets	25.5	29.8	26.5	33.6	30.5	28.5	6.5	14.8	20.6	25.6	25.0	26.0
Dépenses courantes	16.4	17.2	17.9	20.5	19.3	18.5	4.3	7.8	12.0	16.0	15.4	15.2
Dépenses courantes primaires	15.3	16.1	16.6	19.5	18.2	17.4	3.7	6.9	10.7	14.3	14.2	14.1
Traitements et salaires	5.0	5.0	5.0	5.9	5.8	5.4	1.4	2.7	4.3	5.8	5.8	5.8
Biens et services	5.9	6.7	7.2	9.5	7.9	6.6	1.5	2.5	3.7	4.9	5.0	5.1
Liés à Ebola	...	1.3	1.9	3.2	...	0.9
Subventions et transferts	4.4	4.4	4.4	4.1	4.5	5.4	0.8	1.7	2.7	...	3.5	3.4
Intérêts	1.2	1.1	1.3	1.1	1.1	1.1	0.6	0.9	1.4	1.7	1.2	1.0
Dettes intérieure	1.0	0.9	1.1	0.8	0.8	0.9	0.3	0.6	0.9	1.2	1.0	0.8
Dettes extérieure	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.5	0.6	0.3	0.3
Dépenses en capital	9.0	12.2	8.4	12.6	10.9	10.0	2.2	7.0	8.5	9.5	9.5	10.8
Financées sur ressources intérieures	5.2	6.8	6.7	6.5	5.7	6.6	1.6	3.9	4.5	5.1	5.4	6.5
Subventions en capital	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	3.8	5.4	1.6	6.0	5.3	3.3	0.6	3.0	3.9	4.3	4.2	4.3
Prêts nets	0.0	0.3	0.2	0.4	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde de base ⁵	-2.8	-5.5	-6.5	-6.6	-4.3	-7.1	-1.3	-1.2	-0.8	-0.4	-0.3	-0.7
Solde global ⁶												
Hors dons	-6.8	-11.2	-8.3	-12.9	-9.8	-10.4	-2.3	-4.6	-5.2	-5.3	-4.7	-5.4
Dons compris	-5.3	-5.9	-4.2	-10.1	-6.2	-8.9	-0.9	-1.5	-1.5	-1.3	-0.5	-1.0
Financement	5.1	4.0	4.2	6.9	6.2	8.9	0.9	1.5	1.5	1.3	-0.5	0.4
Financement intérieur	2.3	2.8	2.2	3.1	1.5	6.0	-0.2	-0.3	-0.4	-0.5	-1.3	-1.0
Financement bancaire	2.6	2.5	2.3	2.8	2.3	5.1	-0.1	-0.2	-0.4	-0.3	-0.5	-0.4
Banque centrale	2.3	2.5	2.3	0.8	0.3	3.6	-0.1	-0.2	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4
Banques commerciales	0.3	0.0	0.0	2.0	2.0	1.5	0.0	0.1	0.1	0.3	0.0	0.0
Financement non bancaire	0.1	0.3	-0.1	0.3	-0.8	0.9	-0.2	-0.2	-0.1	-0.3	-0.9	-0.6
Amortissement de la dette intérieure	0.5	-0.6	-0.2	-0.6	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.9	-0.7
Dépenses en cours	-0.4	0.0	0.1	-0.3	-0.3	0.6	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	1.4	1.4
Ressources exceptionnelles	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fond de développement	0.0	0.1	0.2	0.2
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	2.8	1.2	2.0	3.8	4.7	2.9	1.1	1.8	2.0	1.9	0.9	1.5
Tirages	3.6	2.2	2.7	4.6	5.1	3.3	1.4	2.3	2.7	2.9	2.5	2.4
Projets	3.0	1.7	0.9	4.6	4.6	2.8	0.3	1.2	1.6	1.8	1.4	1.4
Hors projets	0.6	0.6	1.8	0.0	0.5	0.5	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0
Amortissement échu	-0.8	-1.0	-0.9	-0.8	0.0	-0.8	-0.3	-0.5	-0.7	-1.0	-1.6	-0.9
Debt relief ⁷	...	1.9	0.1	2.2	3.1	0.2	0.0	0.0	0.0	1.4	0.0	0.0
Variation des arriérés (= réduction) ⁷	0.1	-1.9	0.1	-2.2	-2.7	0.2	0.0	0.0	0.0	-1.4	0.0	0.0
Gap de financement	-0.0	1.9	0.0	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.6
Financement possible	...	1.9	...	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque Mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
UE	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	...	0.6	...	0.6	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements (Abou Dabi et Arabie Saoudite)	0.0	0.0	0.0	0.0
Engagements de donateurs liés à Ebola	...	0.5	...	2.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres/mesures d'ajustement	...	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de GNF)	42,356	47,388	46,995	50,084	50,147	50,147	56,448	56,448	56,448	56,448	65,218	73,245

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.

² Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.

³ Projections et programme comme établis au moment de la 5^{ème} revue FEC.

⁴ Loi de Finance Rectificative.

⁵ Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.

⁶ Le solde global excluant les dons est sur base engagements. Le solde global incluant les dons inclut également les ajustements de trésorerie.

⁷ Pour 2014 et 2015 (projection), l'allègement de la dette concerne l'encours des créances (entièrement en arriérés), dues aux créanciers officiels hors du Club de Paris et commerciaux.
10/4/2016 10:41

Tableau 3a. Guinée : Comptes de la banque centrale et des banques de dépôts, 2013–16¹
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013	2014		2015								2016							
		Déc.		Mar.		Juin		Sep.		Déc.		Mar.		Jun		Sep.		Déc.	
		Prog. ²	Réal.	Prog. ³	Réal.	Prog. ³	Réal.	Prog. ³	Prél.	Prog. ³	Prél.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.		
Banque centrale																			
Avoirs extérieurs nets	3,163	2,513	3,277	2,573	3,097	2,132	2,183	1,780	1,419	1,430	1,290	1,602	1,743	2,303	2,303				
Avoirs intérieurs nets	3,815	5,318	5,244	4,048	5,667	4,628	6,604	5,109	7,437	5,389	7,449	7,414	7,329	7,183	7,148				
Crédit intérieur	4,462	5,910	5,395	4,453	5,751	4,846	6,639	5,240	7,339	5,634	7,469	7,435	7,350	7,203	7,169				
Etat (net)	4,397	5,849	5,341	4,378	5,701	4,772	6,396	5,165	7,224	5,559	7,353	7,319	7,234	7,087	7,052				
<i>Dont: PNTI</i>	4,566	6,017	5,546	4,546	5,875	4,940	6,566	5,334	7,400	5,728	7,507	7,472	7,387	7,241	7,206				
Secteur privé	50	46	46	57	47	57	112	57	114	57	115	115	115	115	115				
Refinancement	0	0	0	0	0	1	130	2	0	4	0	0	0	0	0				
Entreprises publiques	15	15	7	18	3	18	1	18	2	18	2	2	2	2	2				
Autres postes nets (actif +)	-647	-592	-151	-405	-84	-218	-35	-131	98	-245	-21	-21	-21	-21	-21				
Base monétaire	6,978	7,830	8,521	6,620	8,764	6,760	8,787	6,889	8,857	6,820	8,739	9,016	9,072	9,485	9,450				
Monnaie en circulation	4,052	4,159	4,323	4,921	4,517	4,848	4,842	4,658	5,224	4,617	5,178	5,145	5,201	5,441	5,680				
Réserves des banques de dépôt	2,508	3,254	3,790	1,180	3,770	1,493	3,495	1,911	3,228	1,983	3,096	3,406	3,406	3,579	3,305				
Dépôts	2,095	2,802	3,153	1,877	3,228	1,734	2,954	1,797	2,592	1,662	2,392	2,702	2,701	2,875	2,601				
Réserves obligatoires	1,720	1,857	1,988	1,563	1,880	1,451	2,023	1,552	2,101	1,573	2,160	2,184	2,208	2,314	2,420				
Réserves excédentaires	376	945	1,165	314	1,348	282	931	245	492	89	231	518	493	561	181				
Encaisses	413	452	636	303	542	159	540	115	636	320	704	704	704	704	704				
Dépôts du secteur privé	418	418	408	519	476	419	450	319	404	219	465	465	465	465	465				
Banques commerciales																			
Avoirs extérieurs nets	1,345	823	128	1,378	332	1,385	842	1,392	494	1,399	502	523	544	565	585				
Réserves des banques	2,508	3,254	3,790	1,180	3,770	1,493	3,495	1,911	3,228	1,983	3,096	3,406	3,406	3,579	3,305				
Dépôts à la BCRG	2,095	2,802	3,153	1,877	3,228	1,734	2,954	1,797	2,592	1,662	2,392	2,702	2,701	2,875	2,601				
Encaisses	413	452	636	303	542	159	540	115	636	320	704	704	704	704	704				
Refinancement de la BCRG	0	0	0	0	0	0	-130	0	0	0	0	0	0	0	0				
Crédit intérieur	6,093	7,457	7,925	8,802	8,102	9,197	8,771	9,602	9,476	10,205	9,966	9,765	9,883	10,275	11,115				
Crédit net à l'Etat	1,908	1,908	1,942	1,908	2,014	2,308	2,102	2,708	2,312	2,908	2,457	2,457	2,490	2,524	2,608				
Créances sur entreprises publiques	90	90	62	79	149	89	111	99	80	109	40	41	42	44	45				
Créances sur le secteur privé	4,096	5,459	5,921	6,816	5,939	6,800	6,559	6,795	7,084	7,189	7,469	7,267	7,351	7,707	8,462				
Autres postes nets (actif +)	-1,349	-2,248	-1,902	-1,595	-1,759	-1,707	-1,739	-1,820	-1,527	-1,933	-1,563	-1,563	-1,563	-1,563	-1,563				
Dépôts du secteur privé	8,598	9,286	9,941	9,766	10,444	10,367	11,239	11,085	11,671	11,654	12,001	12,131	12,269	12,856	13,442				
<i>Pour mémoire :</i>																			
Avoirs extérieurs nets (millions de dollars EU)	451	359	453	368	421	305	289	254	184	202	161	200	218	260	260				
Réserves internationales nettes (milliards de GNF)	3,950	3,299	3,993	3,379	3,118	2,938	3,118	2,586	2,102	2,236	1,956	2,265	2,379	3,045	3,045				
Réserves internationales nettes (millions de dollars EU)	564	461	552	482	431	419	291	369	285	319	244	283	297	343	343				

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.

³ Projections et programme comme établis au moment de la 5ème revue FEC.

Tableau 3b. Guinée : Situation monétaire, 2013–16¹
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013	2014		2015								2016			
		Déc.		Mar.		Juin		Sep.		Déc.		Mar.	Juin	Sep.	Déc.
		Prog. ²	Réal.	Prog. ³	Réal.	Prog. ³	Réal.	Prog. ³	Prel.	Prog. ³	Prel.	Proj. init. ³	Prel.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	4,490	3,335	3,404	3,951	3,429	3,517	3,025	3,172	1,913	2,830	1,793	2,125	2,287	2,867	2,888
Avoirs intérieurs nets	8,578	10,527	11,267	11,255	12,009	12,117	13,507	12,890	15,386	13,661	15,852	15,617	15,649	15,894	16,699
Crédit intérieur	10,553	13,366	13,320	13,255	13,852	14,043	15,281	14,842	16,815	15,839	17,435	17,200	17,233	17,478	18,283
Crédit net à l'Etat	6,305	7,756	7,283	6,285	7,714	7,079	8,498	7,873	9,536	8,467	9,811	9,776	9,723	9,611	9,660
Créances sur entreprises publiques	105	105	70	97	152	107	112	117	81	126	41	43	44	45	47
Crédit au secteur privé	4,144	5,505	5,967	6,872	5,986	6,857	6,671	6,852	7,198	7,246	7,583	7,381	7,465	7,821	8,577
Autres postes nets (actif +)	-1,975	-2,840	-2,053	-2,000	-1,843	-1,926	-1,774	-1,952	-1,429	-2,178	-1,584	-1,584	-1,584	-1,584	-1,584
Masse monétaire (M2)	13,068	13,862	14,672	15,206	15,438	15,634	16,532	16,063	17,299	16,491	17,644	17,741	17,936	18,762	19,587
Monnaie en circulation	4,052	4,159	4,323	4,921	4,517	4,848	4,842	4,658	5,224	4,617	5,178	5,145	5,201	5,441	5,680
Dépôts	9,016	9,703	10,349	10,285	10,921	10,786	11,690	11,404	12,075	11,873	12,466	12,596	12,734	13,321	13,907
(Variation en glissement annuel en pourcentage de M2 en début de période)															
<i>Pour mémoire:</i>															
Avoirs extérieurs nets	-0.3	-8.8	-8.3	-4.1	-4.9	-7.4	-6.1	-10.1	-11.6	-12.7	-11.0	-8.4	-4.5	5.5	6.2
<i>Dont: Banque centrale</i>	1.9	-4.8	1.0	-4.4	0.6	-7.8	-6.2	-10.4	-11.6	-13.1	-13.5	-9.7	-2.7	5.1	5.7
Avoirs intérieurs nets	14.4	14.9	20.6	20.5	20.2	27.1	29.5	33.0	32.2	38.9	31.2	23.4	13.0	2.9	4.8
<i>Dont: Banque centrale</i>	6.9	7.8	7.3	-1.9	9.5	2.5	18.2	6.2	15.5	8.4	15.0	11.3	4.4	-1.5	-1.7
Crédit intérieur	19.9	21.5	21.2	20.7	20.5	26.7	34.1	32.8	31.4	40.4	28.0	21.7	11.8	3.8	4.8
Crédit net à l'Etat	10.2	11.1	7.5	-0.1	9.0	5.9	17.0	12.0	18.7	16.5	17.2	13.4	7.4	0.4	-0.9
Crédit à l'économie	9.7	10.4	14.0	20.9	11.3	20.8	16.7	20.7	12.7	23.7	11.0	9.0	4.8	3.6	5.6
Masse monétaire (M2)	14.1	6.1	12.3	16.4	15.4	19.6	23.4	22.9	20.7	26.2	20.3	14.9	8.5	8.5	11.0
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	15.7	5.2	14.5	-12.4	18.2	-9.2	22.3	-7.4	6.7	-8.3	2.6	2.9	3.2	7.1	8.1
Commercial bank credit to the private sector (variation annuelle)	35.4	33.3	44.5	28.0	33.9	27.7	49.5	27.6	32.9	35.0	26.1	22.3	12.1	8.8	13.3
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	1.8	1.8	1.7	2.3	1.8	2.3	1.9	2.3	2.0	2.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.1
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	3.5	3.5	3.4	3.2	3.5	3.1	3.3	5.1	3.1	3.2	3.0	3.1	3.2	3.1	3.0
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	3.3	3.4	3.2	3.3	3.2	3.2	3.0	3.1	2.9	3.0	2.8	2.9	3.1	3.0	2.9
Prix à la consommation (glissement, var. annuelle)	10.5	9.4	9.0	8.4	8.5	9.3	8.4	9.2	7.9	9.9	7.3	7.5	8.1	8.2	8.5
PIB réel (variation annuelle)	2.3	2.4	1.1	-0.3	0.1	4.0
PIB aux prix courants (variation annuelle)	8.7	10.1	11.0	7.8	6.7	12.6

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Programme comme établi au moment de la 4ème revue FEC.

³ Projections et programme comme établis au moment de la 5ème revue FEC.

Tableau 4. Guinée : Balance des paiements, 2013–18
(Millions de dollars E.U., sauf indication contraire)

	2013	2014		2015		2016	2017	2018
		Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Proj.			
Exportations, f.à.b.	1,297	1,338	1,360	1,584	1,300	1,372	1,446	1,543
Produits miniers	1,119	1,215	1,178	1,420	1,133	1,210	1,319	1,401
Autres produits	178	123	182	164	167	162	127	142
Importations, f.à.b.	-2,139	-1,972	-2,382	-1,870	-2,072	-1,782	-2,313	-2,644
Produits alimentaires	-291	-305	-300	-353	-270	-249	-261	-274
Autres produits de consommation	-306	-315	-315	-330	-285	-285	-305	-329
Produits pétroliers	-358	-460	-541	-264	-406	-224	-292	-343
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-1,184	-892	-1,227	-924	-1,111	-1,023	-1,454	-1,697
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-87	-113	-16	-26	-12	-49	-353	-540
Solde du commerce des services	-632	-600	-568	-711	-538	-523	-907	-1,267
Exportations de services	104	131	108	67	107	136	144	152
Importations de services	-735	-730	-676	-778	-645	-658	-1,051	-1,419
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-55	-133	-22	-28	-26	-82	-417	-743
Solde des revenus	-440	-397	-288	-475	-262	-190	-210	-176
<i>Dont : Intérêts au titre de la dette publique</i>	-10	-15	-13	-19	-15	-37	-18	-20
Transferts, dont :	268	402	159	275	70	262	273	314
<i>Dont :</i>								
Transferts privés nets	242	299	39	179	58	167	173	207
Transferts officiels	26	103	120	95	12	95	100	107
Solde courant	-1,645	-1,228	-1,718	-1,198	-1,503	-860	-1,711	-2,230
Transferts officiels inclus	-1,503	-983	-1,680	-1,144	-1,465	-729	-942	-947
Hors importations liées aux grands projets miniers	-1,503	-983	-1,680	-1,144	-1,465	-729	-942	-947
Transferts officiels exclus	-1,671	-1,331	-1,839	-1,293	-1,515	-955	-1,811	-2,336
Compte de capital ³	79	267	61	191	79	182	209	233
Transferts publics	67	252	46	101	33	166	193	216
Compte d'opérations financières	939	843	799	532	626	784	1,489	2,151
Secteur public (moyen et long terme)	169	82	119	271	172	124	62	108
Prêts-projets	183	113	60	328	187	117	95	105
Financement du programme	35	39	118	0	36	71	75	72
Amortization	-49	-70	-60	-57	-52	-64	-109	-70
Secteur public (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement direct et autres investissements privés (net)	131	111	68	70	85	335	1,303	1,994
<i>dont : grands projets miniers</i>	481	328	48	68	52	275	1,191	1,857
Secteur privé (court terme)	639	651	612	191	369	325	124	50
Erreurs et omissions	657	0	797	0	451	0	0	0
Solde global	29	-118	-62	-475	-347	106	-14	155
Financement	-29	-11	62	160	347	-156	-51	-199
Variation des avoirs extérieurs nets	-34	-13	50	160	387	-156	-51	-199
<i>Dont :</i>								
Règlement d'obligations financières envers le FMI	0	...	0	0	30	0	0	0
Variation des réserves officielles brutes	-61	-13	-47	160	291	-156	-51	-199
Variations de arriérés (=réduction) ⁴	4	-125	7	-154	11	-94	0	0
Allègement de la dette ⁴	1	127	5	154	13	94	0	0
Besoin de financement	0	129	0	315	0	51	65	44
Engagements des donateurs liés à Ebola	...	31	...	196	...	0
Banque Mondiale	0	0
UE	0	0
Autres financements (Abiu Dabi et Arabie Saoudite)	0
Mesures d'ajustement	...	56	0	0	65	44
Decassement attendu du FMI	0	41	0	119	0	51	0	0
<i>Pour mémoire :</i>								
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)								
Transferts officiels inclus	-26.8	-18.1	-25.7	-16.7	-22.4	-13.1	-24.8	-30.1
Hors importations liées aux grands projets miniers	-24.5	-14.5	-25.1	-16.0	-21.9	-11.1	-13.6	-12.8
Transferts officiels exclus	-27.3	-19.7	-27.4	-18.1	-22.6	-14.5	-26.2	-31.6
Solde global (pourcentage du PIB)	0.5	-1.7	-0.9	-6.6	-5.2	1.6	-0.2	2.1
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	22.9	21.7	21.9	23.1	21.0	22.9	23.0	22.9
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-46.9	-39.9	-45.7	-37.0	-40.6	-37.1	-48.7	-54.9
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	705	717	752	635	461	617	669	867
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	2.8	3.7	3.6	3.1	2.4	3.0	3.0	3.0
PIB nominal (millions de dollars EU)	6,130	6,770	6,699	7,155	6,696	6,574	6,915	7,404
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	6,910	7,000	7,015	7,000	7,489

Sources : Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.

² Projections et programme comme établis au moment de la 5ème revue FEC.

³ Inclut les dons ARC pour allègement des paiements de la dette avec le FMI en 2017-2019 (30,2 millions de dollars EU).

⁴ Pour 2015 projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers hors Club de Paris officiels et les créanciers commerciaux par voie d'allègement de la dette.

Tableau 5. Guinée : Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2014–16¹
(Milliards de Francs guinéens, sauf indication contraire)

	2014				2015				2015				2016					
	Déc.				Mars				Juin				Sep.		Mar.		Juin.	
	Critère de Réalisation	CR Ajusté ²	Act.	Statut	Objectif Indicatif	CI Ajusté	Act.	Statut	Critère de Réalisation	CR Rév.	Act.	Statut	Objectif Indicatif	Act.	Statut réalisé	CI proposé	CR proposé	
Critères de réalisation quantitatifs																		
Solde de base (plancher ; variation cumulée pour l'année)	-2,628	-3,637	-3,070	Réalisé	-773	-794	-619	Réalisé	-1,276	-1,272	-1,373	Non réalisé	-2,101	-3,022	Non réalisé	-743	-682	
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond ; stock)	5,318	5,277	5,244	Réalisé	4,048	3,997	5,667	Non réalisé	4,628	4,536	6,604	Non réalisé	5,109	7,437	Non réalisé	7,414	7,329	
Financement intérieur net du gouvernement auprès des banques (plafond ; variation cumulée pour l'année)	1,452	1,412	1,104	Réalisé	394	344	341	Réalisé	794	702	996	Non réalisé	1,194	2,449	Non réalisé	-135	-186	
Réserves internationales nettes de la banque centrale (plancher ; stock) ; millions de dollars EU ³	516	522	372	Non réalisé	482	493	292	Non réalisé	419	417	157	Non réalisé	369	205	Non réalisé	248	256	
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la banque centrale (plafond) ; millions de dollars EU ^{3,4}	80	80	40	Non réalisé ⁵	80	80	119	Non réalisé ⁶	80	80	152	Non réalisé ⁷	80	152	Non Réalisé ⁷	0	0	
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la banque centrale (plafond) ; million de \$EU ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	
Objectifs indicatifs																		
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁵	4,706	...	4,717	Réalisé	1,252	...	1,268	Réalisé	2,616	2,616	2,121	Non réalisé	4,124	2,461	Non réalisé	1,252	2,849	
<i>Pour mémoire :</i>																		
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels ou garantis par le gouvernement ou la banque centrale ; millions de dollars EU cumulés ^{3,4,8}		780	780	
Base monétaire	7,830	...	8,521		6,620	...	8,764		6,760	...	8,787		6,889	8,857		9,016	9,072	
Assistance extérieure nette	1,003	...	2,012		196	...	300		404	...	381		317	354		1,193	1,371	
dont subventions et prêts liés à Ebola	595	...	763		99		259		...	268		
Variation nette des dépenses en cours	5	...	45		-38	...	13		-75	...	35		-113	290		-100	-147	

Sources : autorités guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Calculé sur base des taux de change du programme.

³ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35 % ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

⁴ Critère de réalisation continu.

⁵ Correspond à l'émission de la première tranche (35 millions d'euros) de la garantie de 65 millions d'euros sur l'emprunt non-concessionnel pour le projet routier de Kankan-Kissidougou.

⁶ Correspond à l'émission de la première tranche (35 millions d'euros) de la garantie de 65 millions d'euros sur l'emprunt non-concessionnel pour le projet routier de Kankan-Kissidougou et à une nouvelle dette de 79 millions d'euros pour financer le projet de la ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry.

⁷ Correspond à l'émission de la garantie de 65 millions d'euros sur le prêt non-concessionnel pour le projet routier Kankan-Kissidougou et pour la nouvelle dette de 79 millions d'euros pour financer le projet de la ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry.

⁸ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

⁹ Le plafond de 80 millions de dollars en 2014 est lié à la nouvelle dette pour financer le projet de la ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry.

Tableau 6. Guinée : Assistance extérieure, arriérés programme, recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2014–16

(Milliards de francs guinéens, cumul à partir du début de l'année budgétaire)

	2014			2015						2016		
	Déc.			Mar.		Juin		Sep.		Déc.		Déc.
	Prog.	Act.	Var.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Est.	Proj.
Assistance extérieure nette ¹	1,003	2,012	1,009	196	300	404	381	317	354	143	460	555
Aide budgétaire	993	1,676	682	298	270	668	358	668	358	668	358	1,426
Dons	720	845	125	298	0	668	89	668	89	668	89	813
Emprunts	273	830	557	0	270	0	270	0	270	0	270	613
Dons et prêts liés à Ebola	595	763	168	...	99	...	259	...	268	...	423	0
Service de la dette extérieure	-596	-511	85	-101	-76	-264	-243	-350	-317	-524	-497	-871
Intérêt	-104	-92	12	-47	-39	-66	-54	-110	-110	-128	-109	-318
Principal	-492	-419	74	-54	-37	-198	-189	-240	-207	-396	-388	-553
Variation nette des arriérés non liés au programme €	11	85	74	0	7	0	7	0	45	0	175	0
Variation nette des arriérés non liés au programme	-878	52	930	-57	7	-57	5	-57	43	-1,079	79	-811
Allègement de la dette	889	33	-856	57	0	57	2	57	2	1,079	96	811
Arriérés du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes minières exceptionnelles	435	0	-435	0	0	0	0	0	0	560	0	0
Variation nette des dépenses en cours	5	45	40	-38	13	-75	35	-113	290	-150	296	-147

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ Pour 2014, corrigé pour un signe incorrect sur les paiements d'intérêts au moment de la demande de la FCR.

Tableau 7. Guinée : Besoins et sources de financement extérieur, 2013–16
(Millions de dollars E.U.)

	2013	2014	2015		2016
	Est.	Est.	Proj.	Est.	Proj.
1. Besoins bruts de financement	1,766	1,923	1,253	1,219	1,254
Déficit du compte extérieur courant	1,671	1,839	1,293	1,515	955
Solde du compte de capital ¹	-12	-15	-90	-16	-16
Amortissement de la dette	49	60	57	52	64
Variation nette des arriérés de paiement ²	-4	-7	154	-11	94
Accumulation de réserves brutes	61	47	-160	-291	156
Remboursements FMI ³	0	0	0	-30	0
2. Financement disponible	1,738	1,827	938	1,219	1,203
Investissement direct étranger, net ⁴	770	680	260	454	660
Décaissements identifiés	311	345	524	269	449
Dons	92	166	196	45	261
Projets	67	46	101	33	166
Programme	26	120	95	12	95
Prêts	218	179	328	223	188
Projets	183	60	328	187	117
Programme	35	118	0	36	71
Autres flux	657	797	0	454	0
Allègement de dette ^{2,3}	1	5	154	43	94
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 1/					
3. Besoin de financement résiduel	28	96	315	0	51
Remboursements FEC et FRC	28	96	119	0	51
Promesses de dons liées à Ebola ⁵				0	
Financement additionnels / Mesures d'ajustement	0

Sources : autorités guinéennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Exclut les transferts publics.

² Projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers hors Club de Paris

³ Pour 2015, inclut l'annulation de la dette (remboursements du FMI) et l'allègement de la dette au titre de l'ARC.

⁴ Inclut les flux financiers privés de court terme.

⁵ Un financement de la Banque mondiale et une erreur résiduelle d'arrondi sont à l'origine de l'écart avec le Tableau 4 de la balance des paiements.

Tableau 8. Guinée : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2015–26¹
(Millions de DTS, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Effectif						Projections					
Obligations envers le Fonds d'après les crédits en cours												
Encours des crédits	142.79	142.79	142.79	142.79	139.84	111.61	78.87	47.97	24.40	4.51	0.00	0.00
Pourcentage de la quote-part ²	133.32	66.66	66.66	66.66	65.28	52.11	36.82	22.39	11.39	2.11	0.00	0.00
Remboursement du principal	21.40	0.00	0.00	0.00	2.95	28.23	32.74	30.91	23.56	19.89	4.51	0.00
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.29	0.25	0.19	0.12	0.06	0.02	0.00	0.00
Obligations envers le Fonds d'après les tirages prévus au titre de la FEC												
Encours des crédits	0.00	36.72	36.72	36.72	36.72	36.72	34.89	27.54	20.20	12.86	5.51	0.00
Pourcentage de la quote-part ²	0.00	17.14	17.14	17.14	17.14	17.14	16.29	12.86	9.43	6.00	2.57	0.00
Remboursement du principal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.84	7.34	7.34	7.34	7.34	5.51
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.09	0.09	0.09	0.08	0.06	0.04	0.02	0.00
Total des obligations d'après les crédits en cours et prévus												
Encours des crédits	142.79	179.51	179.51	179.51	176.56	148.33	113.76	75.51	44.60	17.37	5.51	0.00
Pourcentage de la quote-part ²	66.66	83.80	83.80	83.80	82.43	69.25	53.11	35.25	20.82	8.11	2.57	0.00
Pourcentage des réserves de change brutes disponibles	43.34	40.18	37.24	28.71	28.76	18.48	12.79	7.09	3.81	1.21	0.35	0.00
Remboursement du principal	21.40	0.00	0.00	0.00	2.95	28.23	34.58	38.25	30.91	27.23	11.86	5.51
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.38	0.35	0.28	0.20	0.12	0.06	0.02	0.00
Total des paiements au FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	3.33	28.57	34.86	38.45	31.03	27.30	11.88	5.51
Pourcentage des exportations de biens et de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.26	2.06	2.36	2.45	1.19	0.59	0.19	0.08
Pourcentage du service de la dette publique extérieure	0.00	0.00	0.00	0.00	3.93	19.16	21.58	22.92	18.33	15.72	8.12	4.03
<i>Pour mémoire :</i>												
Décaissements	45.14	36.72										
Exportations de biens et de services, millions de dollars	1,407.0	1,507.6	1,589.8	1,695.5	1,811.2	1,931.3	2,060.4	2,188.0	3,640.3	6,497.7	8,508.6	10,102.6

Sources : autorités guinéennes; projections des services du FMI.

¹ Les intérêts du Fonds fiduciaire RPC sont supprimés jusqu'à fin 2016. Le taux d'intérêt du crédit FCR est fixé à 0 % et n'est plus soumis à des revues biennales du Conseil. Les taux postulés au-delà de 2016 sont les suivants : les charges d'intérêts prévues entre 2017 et 2018 sont fondées sur des taux d'intérêt de 0,025/0,25 % par an pour la FEC, la FCC et la FCE respectivement et de 0,25/0,5/0,25 % par an au delà de 2018. Comprend l'allègement de dette ARC.

² La quote-part de la Guinée a été portée le 11 février 2016 de 107,1 millions de DTS à 214,2 millions de DTS.

Tableau 9. Guinée : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–15
(Pourcentage ou selon indication)

Concept	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	Sep-15
Adéquation des fonds propres						
Total des fonds propres réglementaires des banques/actifs pondérés par les risques	17.0%	14.6%	18.2%	15.6%	17.3%	17.0%
Pourcentage des banques dont le ratio est égal ou supérieur à 10 %	100.0%	83.3%	92.3%	93.0%	93.0%	100.0%
<i>Proportion de ces banques/total des actifs du système bancaire</i>	100.0%	58.8%	98.5%	94.5%	94.2%	100.0%
Pourcentage des banques dont le ratio est compris entre 6 % (minimum) et 10 %	0.0%	16.7%	7.7%	7.0%	7.0%	0.0%
<i>Proportion de ces banques/total des actifs du système bancaire</i>	0.0%	41.2%	1.5%	5.0%	5.8%	0.0%
Pourcentage des banques dont le ratio est inférieur au minimum de 6 %	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Total des fonds propres (actif net)/actifs	7.8%	8.2%	11.6%	11.8%	12.5%	12.0%
Qualité des actifs						
Créances improductives/total des prêts	5.9%	3.2%	4.8%	6.5%	4.1%	6.5%
Créances improductives hors provisions/fonds propres	2.5%	3.5%	3.5%	11.2%	12.6%	13.8%
Prêts en devises/total des prêts	36.0%	48.1%	22.6%	23.1%	28.1%	28.9%
Bénéfices et rentabilité						
Revenu net/actifs moyens (rendement de l'actif)	2.0%	2.5%	2.2%	2.2%	1.8%	1.4%
Revenu net/fonds propres moyens (rendement des capitaux propres)	35.1%	41.3%	28.8%	27.8%	21.2%	17.3%
Dépenses hors intérêts/revenu brut	14.0%	24.5%	57.9%	93.1%	133.8%	194.9%
Dépenses de personnel/revenu brut	22.0%	18.5%	20.7%	21.1%	21.1%	21.2%
Recettes hors intérêts/revenu brut	48.0%	55.7%	91.1%	124.8%	164.7%	221.7%
Dépenses/revenu	29.6%	26.5%	29.1%	31.5%	30.5%	29.2%
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	75.9%	69.0%	67.3%	62.3%	56.6%	49.2%
Actifs liquides/ passifs à court terme	86.1%	74.1%	77.4%	72.5%	67.1%	62.8%
Prêts/dépôts	24.6%	38.1%	38.0%	45.7%	56.4%	57.9%
Actifs liquides/total des dépôts	91.4%	91.1%	85.5%	80.6%	74.8%	69.5%
Sensibilité au risque de marché/change						
Passifs en devises/total des passifs	22.0%	28.0%	33.0%	26.5%	23.2%	24.4%
Dépôts en devises/réserves officielles	89.0%	36.0%	55.0%			

Source : BCRG.

Tableau 10. Guinée : Matrice d'évaluation des risques (MER)

Sources des risques	Probabilité relative	Impact si le risque se concrétise	Riposte des autorités si le risque se concrétise
Vigueur persistante du dollar sous l'effet du resserrement ou de la volatilité accrue des conditions financières mondiales	Élevée	Moyen La compétitivité pourrait être encore amputée et mettre à mal les amortisseurs extérieurs.	Faire avancer le programme de réformes structurelles pour supprimer les goulets d'étranglement et permettre une plus grande souplesse du taux de change.
Faiblesse structurelle de la croissance dans les principaux pays avancés et émergents	Élevée (économies avancées) Moyenne (économies émergentes)	Prononcé Les investissements dans les grands projets miniers (minerais de fer, bauxite) seraient sans doute retardés, ce qui pèserait sur les perspectives de croissance à moyen terme.	Intensifier les réformes structurelles et les efforts pour améliorer le climat des affaires afin d'encourager l'investissement dans les secteurs non miniers. Laisser le taux de change jouer son rôle d'amortisseur.
Risque accru de fragmentation/délitement de l'État/insécurité au Moyen-Orient et dans certains pays d'Afrique	Moyenne	Moyen Aggravation de l'insécurité intérieure. Les projets d'investissement à grande échelle seraient probablement différés. Incertitude quant à la capacité des pays de s'affranchir de la précarité.	Intensifier les réformes structurelles pour supprimer les goulets d'étranglement qui entravent la croissance. Axer la politique budgétaire sur la mobilisation de recettes et la fourniture efficace des services publics.
Détérioration de la situation sociopolitique et de la sécurité intérieures	Moyenne	Prononcé L'investissement et la croissance souffriraient, la pauvreté risquerait de s'accroître ; le développement du secteur des ressources naturelles serait retardé. La mise en œuvre du programme pourrait laisser à désirer et l'adoption des principales réformes structurelles pourrait être différée. La stabilité macroéconomique serait menacée.	Recentrer les réformes sur les domaines moins sensibles à l'environnement sociopolitique. Chercher à garder la maîtrise des finances publiques.
Épidémie d'Ebola prolongée et non endiguée	Faible	Prononcé Au-delà des souffrances de la population, la confiance des investisseurs et des consommateurs pourrait encore se dégrader. Les investissements dans les grands projets miniers seraient encore retardés, ce qui pèserait sur les perspectives de croissance.	Intensifier les réformes structurelles. L'expansion budgétaire devrait rester dans les limites du financement disponible et se centrer sur les dépenses prioritaires.

Tableau 11a. Guinée : Calendrier initial des remboursements et des revues de l'accord au titre de la FEC¹

Pourcentage de la quote-part ²	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition de décaissement
8.571	18.360	24 février 2012	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FEC.
8.571	18.360	15 août 2012	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour juin 2012, et achèvement de la première revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	15 février 2013	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour décembre 2012, et achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	15 août 2013	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour juin 2013, et achèvement de la troisième revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	15 février 2014	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour décembre 2013, et achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC.
21.071	45.135	15 août 2014	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour juin 2014, et achèvement de la cinquième revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	15 février 2015	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour décembre 2014, et achèvement de la sixième revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	30 septembre 2015	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour juin 2015, et achèvement de la septième revue de l'accord FEC.
81.071	173.655	Total	

Source : services du FMI.

¹ Tels qu'approuvés au moment de la cinquième revue de l'accord FEC (voir rapport du FMI 15/39, février 2015).

² Tous les pourcentages de quote-part s'entendent par rapport à la nouvelle quote-part de la Guinée au terme de la Quatorzième révision générale des quotes-parts; les montants en DTS restent les mêmes, à l'exception des montants rééchelonnés pour les sixième et septième revues.

Tableau 11b. Guinée : Calendrier proposé des remboursements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2012–16¹

Pourcentage de la quote-part ²	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition de décaissement
8.571	18.360	5 mars 2012 ¹	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FEC.
8.571	18.360	5 octobre 2012 ¹	Achèvement par le Conseil d'administration de la première revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	30 mai 2013 ¹	Achèvement par le Conseil d'administration de la deuxième revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	26 février 2014 ¹	Achèvement par le Conseil d'administration de la troisième revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	11 août 2014 ¹	Achèvement par le Conseil d'administration de la quatrième revue de l'accord FEC.
21.071	45.135	18 février 2015 ¹	Achèvement par le Conseil d'administration de la cinquième revue de l'accord FEC.
4.286	9.180	15 février 2015	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour décembre 2014, et achèvement de la sixième revue de l'accord FEC.
4.286	9.180	30 septembre 2015	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour juin 2015, et achèvement de la septième revue de l'accord FEC.
8.571	18.360	15 août 2016	Observation de tous les critères de réalisation concernés, y compris les critères de réalisation pour juin 2016, et achèvement de la huitième revue de l'accord FEC.
81.071	173.655	Total	

Source : services du FMI.

¹ Date de décaissement effectif.

² Tous les pourcentages de quote-part s'entendent par rapport à la nouvelle quote-part de la Guinée au terme de la Quatorzième révision générale des quotes-parts; les montants en DTS restent les mêmes, à l'exception des montants rééchelonnés pour les sixième et septième revues.

Appendice I. Guinée : Lettre d'Intention



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Conakry, le 1^{er} mars 2016

BANQUE CENTRALE DE LA
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

À
Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Objet : Lettre d'Intention de politiques économique et financière

Madame la Directrice Générale,

1. Ce sixième supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière passe en revue la mise en œuvre du programme supporté par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI pendant la seconde moitié de 2014 et en 2015 et décrit nos politiques pour 2016. Il fait également le point sur la mise en œuvre des engagements du gouvernement dans le cadre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et l'annulation de la dette au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes pour renforcer l'aide aux pays à faible revenu victimes d'une catastrophe de santé publique.

2. Notre pays a subi les effets négatifs de plusieurs chocs qui ont affecté la performance économique au cours des années passées. D'abord, l'épidémie Ébola, qui est apparue depuis le début de l'année 2014, a fait des milliers de morts et a sévèrement atteint tous les secteurs de notre économie. Les efforts du gouvernement et de ses partenaires ont permis d'éradiquer la maladie, avec le dernier cas enregistré le 17 Novembre 2015, soit six semaines avant que l'Organisation Mondiale de la Santé déclare la fin de l'épidémie en Guinée. Les effets de la maladie Ebola ont été exacerbés par l'impact sur notre économie de la baisse des prix des matières premières et de l'incertitude liée aux élections présidentielles d'octobre 2015. En conséquence, la croissance économique a été ralentie significativement en 2014 et 2015. Malgré la bonne tenue de la production agricole, le taux de croissance économique a été presque nul du fait du ralentissement des investissements miniers et des effets des restrictions de voyages sur le secteur des services.

3. Ces chocs et nos efforts pour limiter leur impact sur l'économie et les populations ont perturbé la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC. Nous avons rempli la majorité des critères de performance à fin décembre 2014, mais plusieurs critères de performance à fin juin 2015 n'ont pu être atteints, principalement du fait de l'émission de garanties de la banque centrale pour supporter notre ambitieux programme d'investissement public visant à soutenir la croissance et limiter les effets de la maladie Ebola sur les populations. Notre agenda de réformes structurelles continue d'enregistrer des retards, en partie à cause des difficultés pour obtenir l'assistance technique nécessaire. Malgré ces difficultés, nous avons déjà recruté un partenaire de gestion pour la compagnie publique d'électricité et supprimé du fichier solde les salariés non enregistrés lors du recensement biométrique de la fonction publique, et nous avons commencé en novembre 2015 une période de trois mois de contrôle des présences physiques dans l'administration publique.

4. Nous demandons des dérogations pour l'inobservation des critères de performance à fin 2014 sur les réserves internationales nettes de la banque centrale et des critères de performance à fin-juin 2015 sur le solde budgétaire de base, les avoirs intérieurs nets de la banque centrale, le crédit intérieur bancaire du gouvernement, les réserves internationales nettes de la banque centrale, et du critère de performance continu sur les nouveaux prêts extérieurs non concessionnels à moyen ou long termes. Notre demande de dérogations est basée sur les mesures difficiles que nous avons déjà prises pour atteindre les objectifs du programme en 2016. Ces mesures incluent l'ajustement prévu dans le budget 2016, la réforme du mécanisme de détermination du taux de change et l'abandon du programme d'achat d'or. Nous avons également commencé l'audit des contrats qui ont bénéficié des garanties de la banque centrale. De plus, les statuts de la banque centrale seront révisés d'ici juin 2016 pour explicitement lui interdire l'émission de garanties au profit d'entreprises privées, et nous poursuivons nos efforts de renforcement de la gestion de la dette publique. Nous demandons également une dérogation pour l'inobservation du critère de performance continu sur la non-introduction ou la modification de pratiques de taux de change multiples (TCP) en relation avec le TCP qui a découlé de l'absence d'un mécanisme dans les enchères de devises étrangères à prix multiples mises en œuvre depuis janvier dernier pour assurer que les taux de change des offres acceptées dans le cadre de l'enchère ne dévient pas de plus de 2 pourcent. La BCRG s'assurera que les taux de change des offres acceptées dans le cadre de l'enchère demeurent à l'intérieur de ± 2 pourcent l'un par rapport à l'autre.

5. Les perspectives économiques sont bonnes et la croissance devrait rebondir à 4 pour cent en 2016. Cette reprise sera tirée par une nouvelle production dans le secteur minier et par la continuation des efforts du gouvernement pour améliorer la productivité agricole. La fin de l'épidémie Ebola facilitera le développement des secteurs des services et manufacturier qui bénéficieront en année pleine de l'augmentation de la production d'électricité du barrage de Kaleta. Cependant, la reprise économique devrait être graduelle compte tenu du temps nécessaire pour reprendre les opérations suspendues à cause de l'épidémie Ebola. Par ailleurs, elle dépendra en grande partie d'un environnement sociopolitique paisible pour la reprise des investissements privés et la mise en œuvre des politiques publiques envisagées pour maintenir la stabilité macroéconomique.

6. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de son programme appuyé par la FEC en 2016. Nous avons approuvé un budget qui maintient le déficit budgétaire en ligne avec les financements disponibles, et réformé le mécanisme de détermination du taux de change. Ces politiques permettront de maintenir l'inflation à un chiffre et d'améliorer le taux de couverture des importations par les réserves à 3 mois. Conformément à nos engagements dans le cadre de la FCR et de l'annulation de dette au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, nous avons créé un Budget d'Affectation Spéciale (BAS) pour canaliser les ressources destinées à la lutte

contre l'épidémie. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement sont en train de procéder à une évaluation de l'utilisation des ressources engagées pour lutter contre la maladie. Nous continuerons de faire avancer les réformes structurelles dans la gestion des finances publiques, le climat des affaires et les secteurs de l'électricité et des mines. L'impact des chocs et de nos politiques pour booster la croissance et atteindre les objectifs du programme conduit à un écart de financement de 112 millions USD pour 2016, soit 1,7 pour cent du PIB.

7. Sur la base des progrès faits et des mesures pour atteindre les objectifs du programme appuyé par l'accord FEC en 2016, nous sollicitons l'approbation des sixième et septième revues de ce programme et, dans ce cadre, un décaissement de 18,36 millions de DTS équivalent à 8,6 pour cent de notre quote-part. L'accès aux ressources du FMI qui devrait catalyser le soutien des bailleurs de fonds supportera nos réserves internationales, et une partie des besoins de financement de la balance des paiements dus aux chocs exogènes.

8. Le gouvernement sollicite une extension de l'accord FEC à fin octobre 2016, ainsi qu'une modification du calendrier de décaissements restants au titre de l'accord FEC. L'extension de l'accord donnera le temps d'évaluer la mise en œuvre du programme à fin juin 2016 et de procéder au dernier décaissement au titre de l'accord FEC. Nous sollicitons également le décalage du décaissement originellement prévu pour la septième revue du programme après l'approbation de la huitième revue de la FEC par le Conseil d'administration du FMI. Pour évaluer la performance dans la mise en œuvre du programme au titre de cette huitième revue, nous proposons des objectifs indicatifs à fin mars 2016 et des critères de performance à fin juin 2016. Le soutien total du FMI en 2016 devrait couvrir environ 22 pour cent des besoins de financement projetés de la balance des paiements.

9. Le gouvernement reste convaincu que les politiques et mesures décrites dans la Déclaration de Politiques Économique et Financière sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Toutefois, il prendra toutes les mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de telles mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice Générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans cette lettre d'intention, conformément à la politique du FMI sur de telles consultations. Le gouvernement s'engage à ne pas introduire des mesures ou politiques qui exacerberaient les difficultés de la balance des paiements de la Guinée et à fournir au FMI toute information requise pour suivre la mise en œuvre du programme.

10. En accord avec notre politique de transparence dans les opérations gouvernementales, nous autorisons la publication de cette lettre, de la Déclaration de Politiques Économique et Financière et du Protocole d'Accord Technique, ainsi que le rapport des services du FMI relatif aux sixième et septième revues du programme supporté par la FEC du FMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

_____/s/_____
 Malado Kaba

Ministre de l'économie et des Finances

_____/s/_____
 Louceny Nabé

Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée

Pièces jointes :

- ✓ Sixième Supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière
- ✓ Protocole d'Accord Technique

Pièce Jointe 1. Guinée : Sixième Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière

Le 1^{er} mars 2016

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1. Les développements économiques en 2014 et en 2015 ont été dominés par l'impact de l'épidémie Ébola. Depuis son apparition en Guinée forestière en décembre 2013, l'épidémie a touché 3.351 personnes et en a tué 2.083 à la date du 25 novembre 2015. Elle a affecté 26 préfectures et les cinq communes de Conakry, y compris des zones propices à la production agricole. Avec l'assistance de nos partenaires, nous avons éradiqué la maladie depuis la mi-novembre et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré la fin de l'épidémie Ebola en Guinée le 29 décembre 2015. En plus de l'épidémie Ebola, le contexte économique a été marqué par la baisse des prix des matières premières et l'incertitude politique liée à la préparation des élections présidentielles d'octobre 2015.

2. L'activité économique a fortement ralenti en 2014 et 2015 à cause de ces chocs exogènes. Le ralentissement de la croissance enregistrée en 2014 s'est poursuivi en 2015 avec un taux de croissance estimé à 0,1 pour cent malgré une croissance robuste de la production agricole. L'atonie de la croissance économique reflète la baisse de la production minière et celle des services, y compris des hôtels et restaurants. L'inflation a continué à baisser atteignant 7,3 pour cent à fin décembre 2015 du fait de la conjonction de l'augmentation de la production agricole et de la réduction de la demande extérieure de nos produits agricoles résultant de la fermeture des frontières de certains pays en 2014, et grâce aux effets de la baisse des prix des produits pétroliers intervenue en février 2015. Après une dégradation significative en 2014 liée aux effets de l'épidémie Ebola, le compte courant extérieur s'est amélioré en 2015 en raison principalement d'une baisse du volume des importations reflétant le ralentissement de la croissance, malgré l'augmentation significative des crédits bancaires et des importations liés aux projets d'investissement publics. Cependant, le solde global de la balance de paiements s'est dégradé et nos réserves de change, estimées à 3,6 mois d'importations à fin 2014, ont diminué à 2,3 mois d'importations à fin 2015.

3. La performance dans la mise en œuvre du programme FEC s'est dégradée à cause des chocs exogènes et de nos politiques pour limiter leurs impacts sur l'économie :

- Nous avons observé tous les critères de performance à fin 2014 sauf celui sur les réserves internationales nettes de la banque centrale et le critère de performance continu sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen ou à long termes. Pour la fin juin 2015, en raison des manques à gagner au niveau des recettes et des entrées de devises dus à l'épidémie à virus Ebola et de l'accélération des investissements publics supportés par des garanties de la banque centrale, nous n'avons pu observer que le critère de performance portant sur les arriérés extérieurs et le critère de performance continu portant sur le stock d'encours de la dette extérieure de court terme. Nous n'avons également pu observer le critère de performance continu sur la non-introduction de pratiques de taux de change multiples (TCP) dans le contexte de l'adoption d'une nouvelle instruction pour réformer le mécanisme de détermination du taux de change.

- Les réformes structurelles ont progressé malgré des retards. Avec l'assistance du groupe de la Banque mondiale, nous avons recruté le 19 juin 2015 le partenaire privé pour la gestion d'EDG (repère structurel à fin mars 2015) qui a commencé ses opérations en Septembre 2015. Le Gouvernement a adopté et mis en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle de la SOGUIPAMI (repère structurel à fin février 2015) avec la signature le 12 février 2015, d'un décret clarifiant les rôles de la SOGUIPAMI. La production des comptes administratifs pour 2011-13 (repère structurel à fin avril 2015) a été faite avec retard en décembre 2015. Nous avons produit les comptes de gestion pour ces années. Les autres repères structurels du programme ont connu des avancées limitées du fait des difficultés à mobiliser l'assistance technique. Nous avons cependant fait des progrès sur la mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics avec la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LORF) : dorénavant, le Conseil de Régulation des Postes et Télécommunications adoptera le budget et les comptes de l'ARPT, tandis que le Patrimoine Bâti Public recevra des crédits budgétaires à la limite de ses dépenses de fonctionnement, mettant ainsi fin à l'utilisation sans autorisation par une loi de finances des recettes générées par ses activités.

4. Le déficit budgétaire en 2015, qui a été plus important que prévu par la loi de finance rectificative, a été financé par un recours significatif au financement intérieur.

- Le solde de base s'est dégradé, passant de -6,5 pour cent du PIB en 2014 à -7,1 pour cent du PIB en 2015, soit presque 3 points de pourcentage du PIB de plus que dans la LFR malgré nos efforts pour maintenir les dépenses courantes au niveau de 2014. Cette déviation reflète le manque à gagner au niveau des recettes (2,75 pour cent du PIB) dû principalement au maintien des prix à la pompe des produits pétroliers 20 pour cent en dessous du niveau prévu dans la LFR et à la baisse des recettes douanières liées à celle des importations de ciment provoquée par l'implantation dans le pays d'unités de production de ciment qui bénéficient d'exonérations fiscales. De plus, les dépenses d'investissement sur ressources domestiques n'ont pu être maintenues au niveau prévu par la LFR à cause des lettres de garanties de la Banque centrale qui ont réduit de façon significative la flexibilité dans la régulation du budget. Les contrats de travaux publics signés par le gouvernement et ayant fait l'objet de garanties partielles ou totales de la BCRG s'élèvent à 15,2 pour cent du PIB dont 3,8 pour cent du PIB ont été exécutées à fin décembre 2015.
- Compte tenu des manques à gagner sur les appuis budgétaires extérieurs, nous avons accru le recours au financement intérieur qui a atteint près de 5,5 pour cent du PIB, soit plus de deux fois le niveau de 2014. Ce financement intérieur a consisté principalement à des avances de la banque centrale (3,6 pour cent du PIB) liées aux garanties qu'elle a émises, et des émissions de bons de court terme et d'obligations de moyen terme (1,5 pour cent du PIB) par le Trésor public. Le gouvernement a également dû solliciter des financements d'une entreprise minière (0,5 pour cent du PIB) et a accumulé des arriérés intérieurs (0,5 pour cent du PIB).

5. Nous avons mis en œuvre plusieurs mesures pour améliorer la transparence budgétaire et la gestion de la dette. Nous avons finalisé les dispositions administratives du BAS Ébola. Le BAS a bénéficié du solde des versements non dépensés du financement Ébola de 2014 (153,9 milliards GNF), qui, avec le financement additionnel de 423.1 milliards GNF, a financé des dépenses de 463,7 milliards GNF à fin décembre 2015. Les ressources de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement exécutées à travers le BAS ont fait l'objet d'une évaluation financière. Le manuel de

procédures de la dette a été finalisé et rendu opérationnel en décembre 2015 avec l'appui de l'Union Européenne et d'autres partenaires, en particulier dans le domaine de la formation. Nous avons commencé l'audit, effectué par des consultants étrangers de bonne réputation, des contrats publics qui ont bénéficié de garanties de la banque centrale.

6. L'objectif principal de notre politique monétaire a été de soutenir la politique budgétaire, y compris à travers le programme d'investissement public. Nous avons baissé le taux des réserves obligatoires de 20 pour cent à 18 pour cent et le taux directeur de la BCRG de 13 pour cent à 11 pour cent le 25 février 2015. La réduction du coefficient de réserves obligatoires a libéré les ressources pour le crédit à l'économie et a facilité la mobilisation de financements bancaires pour l'ambitieux programme de construction d'infrastructures. Malgré le relâchement de la politique monétaire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor a augmenté pour se fixer à 10.5 pour cent en moyenne reflétant une demande de financement publique plus importante qui a asséché la liquidité des banques malgré une augmentation des dépôts. En plus des actions de politique monétaire, la BCRG a émis des garanties au profit des entreprises engagées dans la réalisation des infrastructures. Ces garanties ont permis aux banques d'octroyer des crédits à ces entreprises.

7. Les chocs exogènes subis par l'économie et les garanties émises par la BCRG ont pesé sur ses réserves internationales et le taux de change en 2015. Avec la suspension des divers projets miniers et les difficultés des orpailleurs pour exporter leur production, l'offre des devises sur le marché a fortement diminué et les avoirs nets en devises des banques ont baissé de \$150 millions à fin mars 2014 à \$62,8 millions à fin décembre 2015. De même, la demande de devises a augmenté du fait de l'augmentation des importations liées à la lutte contre Ebola et le programme d'investissement public supporté par les garanties de la BCRG. Afin de contenir la dépréciation du franc guinéen résultant de ces tensions, la BCRG a augmenté ses ventes de devises sur le marché, entamant de façon significative ses réserves internationales, malgré son programme d'achat d'or des orpailleurs. Le franc guinéen s'est déprécié 9.7 pour cent par rapport au dollar et la prime avec le marché des bureaux de change s'est élargie, atteignant un pic de presque 15 pour cent, malgré l'élargissement de la bande autour du taux de change du MIC de +/- 3 pour cent à +/- 4 pour cent le 14 mai 2015.

8. Malgré la mise en œuvre d'un plan de recapitalisation des banques commerciales, les indicateurs de solidité du système financier se sont quelque peu détériorés. Du fait des garanties de la BCRG, des banques ont pris des engagements sans commune mesure avec le niveau de leurs fonds propres. En conséquence, leurs avoirs nets en devises ont baissé à \$10 millions à fin octobre 2015 reflétant la rareté croissante de devises sur le marché bancaire pour financer les importations. Le nombre de dérogations à la réglementation prudentielle octroyées par la BCRG a augmenté de façon significative. À fin septembre 2015, une situation nominative des grands risques des banques fait ressortir 24 cas de dépassement par rapport à la norme prudentielle (concernant 11 banques sur 16 en activité), dont 19 sont couverts par des dérogations. Ces dérogations résultent fréquemment en une infraction aux normes de liquidité et de position de change pour lesquelles une dérogation de fait est également accordée.

9. L'auditeur externe a certifié sans réserve les états financiers de la BCRG pour 2014, ainsi que les données du programme monétaire à fin juin 2015. Son opinion sur les états financiers à fin 2014 reflète l'impact des garanties émises par la BCRG sur son bilan. Toutefois, il a noté qu'il n'a pas pu assister au dépouillement physique d'espèces dans les caveaux à cause de l'épidémie d'Ebola qui a

retardé et rendu plus difficile le travail d'audit. L'auditeur externe a confirmé le 15 février 2016 les données du programme monétaire. Dans ce cadre, l'auditeur a recommandé des améliorations dans la comptabilisation des transactions hors bilan.

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

10. Les perspectives pour 2016 et à moyen terme sont bonnes et nous permettront de renforcer les réserves internationales de la BCRG et de maintenir l'inflation à un chiffre tout en renforçant la croissance et en réduisant la pauvreté.

- Après deux années de morosité économique, la croissance devrait rebondir à 4 pour cent en 2016. L'agriculture continuerait à croître, grâce à l'intensification de l'utilisation des engrais et de l'irrigation. La croissance du secteur minier devrait atteindre 5,7 pour cent grâce au plan de production ambitieux de la Société Minière de Boké qui a débuté ses opérations en 2015. L'activité devrait aussi rebondir dans les secteurs de la manufacture, de la construction et des services avec la fin de l'incertitude politique et le retour des expatriés des projets miniers. L'inflation devrait augmenter légèrement, de 7,3 pour cent à fin 2015, à 8,5 pour cent avec la dissipation de l'effet de la baisse du prix des produits pétroliers de février 2015, la convergence des taux de change officiel et des bureaux, et l'effet de certaines mesures fiscales notamment l'accroissement du taux de la TVA de 2 points de pourcentage et de l'élargissement de l'assiette fiscale des impôts sur les télécommunications. Le déficit du compte courant extérieur devrait baisser à 17,0 pour cent du PIB permettant un accroissement des réserves internationales de la BCRG à au moins trois mois d'importations.
- La croissance devrait augmenter à environ 6 pour cent sur le moyen terme (2017-21) grâce au retour des investisseurs, y compris dans le secteur minier, et aux politiques envisagées dans notre plan de relance post Ébola. Ce plan vise à améliorer le capital physique et humain à travers la réhabilitation de notre système de santé et la construction d'infrastructures pour stimuler notre potentiel de croissance. Le plan complète et prolonge notre stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP III, 2013-2015) et notre Plan Quinquennal 2011-2015 en attendant la finalisation des prochains documents de planification nationale. Ses piliers sont : i) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, ii) la promotion d'une croissance accélérée, diversifiée et durable, iii) le développement des infrastructures de soutien à la croissance, et, iv) le renforcement de l'accès aux services sociaux de base et de la résilience des ménages. Cependant, le financement du plan dont le coût est estimé à \$2,6 milliards n'est pas encore bouclé.

11. Pour atteindre ces objectifs, nous avons déjà adopté des politiques économiques visant à corriger les déséquilibres macroéconomiques apparus en 2015.

D'abord, nous avons clôturé l'exécution du budget 2015 sans augmenter le recours aux avances de la banque centrale et sans accumuler d'arriérés intérieurs par rapport au niveau observé à fin octobre 2015 (action préalable). Par ailleurs, le gouvernement a déposé le 18 décembre 2015 un projet de budget 2016 conforme à notre programme révisé (action préalable) devant l'Assemblée Nationale qui l'a adopté le 16 janvier 2016, et la BCRG a mis en œuvre les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI (MCM) pour améliorer la flexibilité du taux de change (action préalable) à travers une réforme profonde du mécanisme de détermination du taux de change qui a déjà permis d'éliminer presque entièrement la prime de change du marché des bureaux. Cette réforme a permis à la BCRG de réduire de façon

significative les niveaux d'intervention dans le marché des changes afin de préserver nos réserves internationales. La BCRG a également décidé de cesser ses achats d'or compte tenu des conséquences sur l'excès de liquidité en monnaie locale et sur le taux de change et pour maintenir un portefeuille de réserves diversifié conformément à la politique d'investissement de ses réserves.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

12. Nous réduirons le déficit budgétaire de façon significative pour limiter le recours au financement des banques commerciales et renforcer les réserves de la banque centrale. Les mesures envisagées dans le budget permettront de dégager un solde de base de -0,4 pour cent du PIB, soit une contraction budgétaire de 6¾ pour cent du PIB par rapport à 2015. Les besoins de financement du budget se limiteront ainsi à 1,3 pour cent du PIB et seront principalement couverts par des dons et prêts budgétaires concessionnels, le financement intérieur étant principalement dédié au remboursement graduel des avances consenties par la banque centrale au Trésor public en 2015 et à la réduction des arriérés accumulés vis-à-vis du secteur privé guinéen. Le budget 2016 vise à renforcer les dépenses prioritaires, y compris les dépenses de santé, tout en renforçant la solvabilité de l'État, les réserves de change de la banque centrale et sa capacité à mettre en œuvre une politique monétaire indépendante.

13. Les recettes sont projetées à 24,4 pour cent du PIB, dont 20,4 pour cent de recettes fiscales et non fiscales, 1,4 pour cent de dons budgétaires et 2,5 pour cent de dons projets. La forte progression des recettes fiscales et non fiscales par rapport au niveau projeté pour 2015 (+2,5 pour cent du PIB) est due d'une part au retour de la croissance économique et à l'effet en année pleine de certaines taxes introduites dans la deuxième moitié de 2015 et d'autre part à l'adoption d'un paquet de mesures totalisant plus de 2 pour cent du PIB en 2016 (action préalable). Celles-ci incluent notamment : (1) la hausse du taux de la TVA de 18 pour cent à 20 pour cent (0,5 pour cent du PIB); (2) l'extension de la TVA à la farine et aux huiles alimentaires (+0,2 pour cent du PIB); (3) le rehaussement des accises sur le tabac, l'alcool et les voitures (0,1 pour cent du PIB); (4) la mise à jour des valeurs de référence sur les véhicules d'occasion importés et les importations terrestres (0,1 pour cent du PIB); (5) l'augmentation de certains frais de services sur les immatriculations et les nouveaux passeports biométriques (0,4 pour cent du PIB); et (6) des mesures administratives touchant les impôts (0,3 pour cent du PIB). Les mesures administratives sont basées principalement sur les recoupements des chiffres d'affaires déclarés et des importations. Des calculs préliminaires indiquent une sous-déclaration d'au minimum 27 pour cent du PIB pour un sous-ensemble de seulement 58 importateurs. Un plan d'action a été conçu et bénéficie de l'appui total de la plus haute autorité. Les dons budgétaires devraient également augmenter de 1,2 pour cent du PIB par rapport à la projection 2015, notamment en raison des versements de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale qui étaient initialement prévus en 2015.

14. Nous maintiendrons les dépenses à 25,7 pour cent du PIB, dont 21,4 pour cent sur financement intérieur. Il s'agit d'une forte compression (3,8 pour cent du PIB) des dépenses sur financement intérieur par rapport au niveau de 2015. Cette baisse résulte de la disparition de l'essentiel des dépenses liées à la lutte contre Ebola et aux élections (1,8 pour cent du PIB) et à des mesures additionnelles totalisant un niveau net de 1,9 pour cent du PIB. La masse salariale devrait augmenter à 5,8 pour cent du PIB surtout en raison de l'effet en année pleine de l'augmentation des salaires de 2015, et des recrutements de 1000 agents dans le secteur de la santé, 4372 dans

l'éducation, 631 agents de police et 1193 gardes forestier (+0,6 pour cent du PIB) dont l'effet n'a pu être compensé par la suppression du fichier solde des fonctionnaires non identifiés lors du recensement biométrique (action préalable). Les dépenses de fonctionnement de l'État (biens et services : carburant, véhicules de fonction, mobilier, etc.) seront réduites de 1,7 pour cent du PIB, et les transferts de 1,9 pour cent du PIB grâce à la baisse de la subvention d'EDG. Les dépenses d'investissement baisseront aussi de 1,5 pour cent du PIB (de 6,6 pour cent du PIB en 2015 à 5,1 en 2016 – dont seulement 1,7 pour cent du PIB sur garanties, suite à des rééchelonnements et des annulations). Une partie de la baisse (0,6 pour cent du PIB) résulte du transfert de certains projets sur ressources propres vers le budget d'investissement sur financement extérieur et le conditionnement, à travers un budget d'affectation spécial (BAS), de l'exécution de ces projets au versement du don Abou Dhabi.

15. L'ajustement budgétaire permettra de réduire le stock de la dette due à la banque centrale. Avec un financement extérieur net hors projet quasi nul et des émissions auprès des banques commerciales de 0,2 pour cent du PIB le gouvernement remboursera à la BCRG une partie (0,5 pour cent du PIB) de ses avances de 2015 et réduira les arriérés vis-à-vis du secteur privé (0,3 pour cent du PIB). Le remboursement des avances de 2015 de la banque centrale s'étendra sur 6 ans et sur la base d'un échéancier de paiement établi en février 2016 d'accord parties avec des conditions similaires à celles du marché financier domestique. La réduction du déficit budgétaire facilitera la mise en œuvre par la banque centrale de sa politique monétaire.

POLITIQUES MONÉTAIRE ET DES CHANGES

16. La priorité de la BCRG pour 2016 demeure le renforcement des réserves internationales tout en soutenant l'activité économique. La contraction budgétaire devrait aider à contenir les pressions inflationnistes et maintenir l'inflation en dessous de 10 pour cent. Les pressions qui proviendraient de la dépréciation du taux de change devraient être compensées par la baisse des prix au niveau mondial, en particulier celle des produits pétroliers. Dans ce contexte, la BCRG maintiendra le niveau actuel du taux des réserves obligatoires jusqu'à la fin du premier semestre. Avec la réforme du mécanisme de détermination du taux de change introduite en janvier 2016, la BCRG modulera de façon plus précise la liquidité bancaire en francs guinéens grâce à l'utilisation des titres de régulation monétaire qui contribuera dans un premier temps à faire du marché des changes, un marché dual où la BCRG n'est plus la seule offreuse de devises. La BCRG s'assurera également que les taux de règlement pour les transactions du nouveau marché des changes demeurent à l'intérieur d'une bande de ± 2 pourcent.

17. Plusieurs autres mesures sont envisagées pour améliorer l'efficacité des instruments de politique monétaire et le secteur financier. La BCRG introduira un second guichet de refinancement pour renforcer les opérations de marché monétaire (fin mars 2016) et établira en 2016 avec l'assistance technique et financière de la Banque Mondiale, un Système d'informations sur le Crédit pour soutenir l'analyse des risques par les banques et améliorer la distribution du crédit. La BCRG s'assurera que les banques qui n'ont pas renforcé leurs capitaux propres pour se conformer au niveau minimum de capital fixé à GNF 100 milliards le fassent d'ici à fin juin 2016. Un nouveau code des assurances sera adopté en mai 2016 pour améliorer la supervision du secteur et satisfaire les normes internationales. Nous introduirons un plan d'action pour une stratégie nationale visant à améliorer l'inclusion financière à fin mai 2016 et un projet de loi sur la microfinance conforme aux normes internationales en 2017.

18. La BCRG continuera les réformes suggérées par l'évaluation des sauvegardes. Nous allons renforcer la transparence de nos états financiers annuels en clarifiant dans ces documents le caractère des risques associés aux actifs et passifs financiers et en fournissant plus d'information sur les prêts au gouvernement y compris le type et la qualité des garanties. Nous allons mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur externe concernant les contrôles faibles de la comptabilité y compris la préparation d'un rapport sur tous les comptes d'attente identifiés par les auditeurs. Le gouvernement adoptera d'ici avril 2016 un projet de révision des statuts de la BCRG interdisant l'émission de garanties au profit du secteur privé. La BCRG et le ministère des finances vont signer un protocole d'accord sur le remboursement du stock des avances consentis au trésor public en 2015 aux conditions du marché au moment de la signature. Sur la base de l'assistance technique du FMI, nous signerons un mémorandum avec le Gouvernement d'ici fin mars 2016 spécifiant le besoin de recapitalisation de la BCRG ainsi que les modalités (y compris un calendrier) de cette recapitalisation, prenant en compte le cout budgétaire et la nécessité d'assurer la flexibilité financière et opérationnelle de la BCRG.

RÉFORMES STRUCTURELLES

19. Le Gouvernement finalisera les réformes structurelles du programme et assurera la mise en œuvre effective des mesures déjà prises. Les mesures clés visent à finaliser la réforme du secteur minier et à réhabiliter le secteur de l'électricité tout en augmentant la fourniture d'électricité. En outre, nous adopterons de nouvelles mesures pour renforcer la passation des marchés publics et l'indépendance de la banque centrale dans le but de limiter les risques sur le budget et sur le bilan de la banque centrale provenant des engagements contingents. La mise en œuvre effective des réformes déjà entreprises, notamment dans le domaine des finances publiques, nécessite l'accélération de la formation des utilisateurs, pour laquelle nous sollicitons l'appui de nos partenaires.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

20. Nous finaliserons les mesures du programme FEC et mettrons en œuvre de nouvelles mesures pour limiter les engagements contingents. Nous avons reprogrammé les repères et autres mesures structurels non remplis sur la base d'un nouveau calendrier qui clarifie les étapes intermédiaires pour éviter de nouveaux retards.

- La mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics avec les dispositions de la LORF (**repère structurel à fin mars 2015, reprogrammé pour août 2016**) passera par les étapes suivantes : (i) adoption du décret d'application de la loi sur la Gouvernance des entreprises publiques d'ici fin mars 2016; et (ii) recensement des entités publiques d'ici fin juin 2016, avant la mise en conformité de leurs textes (le port autonome, OGP, La pharmacie Centrale, La Sotragui, Le SNAPE, l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, Le Fonds Minier) avec le nouveau dispositif juridique. Les acteurs concernés par ce nouveau dispositif devront être formés progressivement afin d'assurer l'effectivité de la réforme.

- Approuver un plan d'apurement de la dette intérieure, en distinguant ceux des années budgétaires 2011-13 de ceux des années 2005-10 d'ici fin septembre 2015 (repère structurel à fin juin 2015, reprogrammé pour avril 2016), le gouvernement validera le 31 mars 2016 le rapport du consultant qui a été recruté avec l'appui de l'Agence Française de Développement en juin 2015.

21. Les autres mesures structurelles à mettre en œuvre dans le domaine de la gestion des finances publiques incluent :

- La publication de l'audit des contrats publics qui ont bénéficié de garanties de la banque centrale d'ici fin août 2016. Les conclusions du rapport vont nous aider à formuler et à adopter, d'ici fin juin 2016, un plan pour assurer la mise en œuvre totale du nouveau code des marchés publics.
- L'élaboration des nouveaux documents budgétaires dans la perspective du basculement en mode LORF, d'ici fin juin 2016.
- L'élaboration de nouvelles directives pour la production du TOFE en ligne avec le manuel de statistiques de finances publiques du FMI de 2001, d'ici fin juin 2016.
- Production des comptes de gestion et lois de règlement des années exceptionnelles (2005-2010) en s'inspirant de l'exemple du Mali d'ici fin mai 2016.
- La mise en œuvre effective du nouveau mécanisme de remboursement des crédits TVA et l'adoption d'ici mai 2016 d'un programme pluriannuel d'apurement des arriérés convenu avec les compagnies minières.

22. Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) : Il s'agit de proroger le DSRP III de 2013-2015 jusqu'en 2017. Les orientations de ce document devraient être conformes à celles du prochain Programme National de Développement (PND), et s'inspirer des conclusions des rapports annuels 2013 et 2014 de mise en œuvre de la SRP 3.

Fonction publique

23. Nous comptons faire avancer la réforme de l'administration et de la fonction publiques par les actions ci-après :

- Adopter, sur la base des résultats du recensement biométrique, un plan de réforme de la fonction publique ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (PREMA) (**repère structurel à fin mars 2015, reprogrammé pour août 2016**).
- La finalisation de l'opération de Contrôle Physique Permanent dans tous les services d'ici février 2016.
- La distribution des cartes biométriques aux fonctionnaires d'ici avril-mai 2016, suite à l'installation des Pointeuses Électroniques dans les Ministères en décembre 2015.
- L'assainissement des fichiers (pensionnaires et contractuels) d'ici juin 2016.
- L'établissement d'un système permanent de contrôle des effectifs, des structures et de

l'application des lois et règlements sur l'organisation et le fonctionnement des Services de l'administration publique et de Gestion des Ressources Humaines (action permanente).

Secteur minier

24. Nous finaliserons l'environnement pour le développement des grands projets miniers ainsi que les textes d'application du code minier. Nous établirons d'ici fin mai 2016 le Secrétariat Permanent (SP) du Comité Technique (CT) chargé d'appuyer le Comité Interministériel de Suivi des Projets Miniers Intégrés (CISPMI) dont le rôle est de faciliter et d'accélérer les procédures administratives requises pour la mise en œuvre efficace et rapide de ces projets miniers intégrés. Le Comité Stratégique (CS) approuvera d'ici fin mars 2016 un nouveau calendrier de finalisation des travaux. Ce calendrier précisera également les besoins nécessaires à son achèvement, que le budget fournira au CT. La finalisation des textes d'application du code minier prendra plus de temps que prévu. Notre nouveau chronogramme approuvé par le Comité Technique d'Appui au Conseil de Coordination Économique et des Réformes (CCER) prévoit une finalisation d'ici mars 2016.

Secteur énergétique

25. Nos efforts vont se concentrer sur la bonne exécution de nos 7 projets prioritaires dont l'objectif commun est d'assurer une desserte soutenable et de qualité des services de l'électricité. Le principal objectif du contrat de gestion négocié pour une durée de 4 ans est l'amélioration des performances techniques, commerciales et financières de l'entreprise conformément au contrat de performance État-EDG. Pour soutenir le contrat de gestion, nous allons finaliser une étude tarifaire au cours du premier semestre 2016. Cependant, étant donné l'augmentation de la production d'électricité avec l'entrée en production du barrage de Kaleta, nous allons mettre en œuvre au cours du premier semestre 2016 une augmentation des tarifs de 25 pour cent qui était déjà prévue depuis 2013. Pour les projets à venir dans le secteur de l'énergie, y compris le projet de construction du barrage de Souapiti, le gouvernement transmettra au FMI toutes les informations relatives au financement et la construction de ces projets.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

26. Le gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2016 est entièrement couvert. Le déficit budgétaire a été réduit et maintenu au niveau des financements disponibles. L'essentiel des financements proviendra des ressources extérieures, compte tenu du recours réduit au financement domestique. Presque tous les créanciers membres du Club de Paris et multilatéraux ayant signé, les autres partenaires pourraient signer les accords bilatéraux pour l'allègement de la dette au titre du PPTE dans un futur proche. En outre, le gouvernement a poursuivi les discussions avec les créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris pour l'allègement de la dette. Cependant, une grande partie n'a pas encore réagi à nos demandes de discussions. Le gouvernement a aussi invité les créanciers commerciaux à ouvrir des discussions pour régler les arriérés conformément à la politique du FMI en matière de prêt à des débiteurs en arriérés, y compris à travers la réduction de dette mais plusieurs n'ont toujours pas encore répondu. Les décaissements du FMI dans le cadre de la FEC couvriront les besoins de financement résiduels de la balance des paiements.

27. Avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et de l'Union Européenne le gouvernement prendra les mesures suivantes pour renforcer la gestion de la dette.

- La politique nationale d'endettement public devrait être adoptée par le CCER d'ici fin mars 2016. Une assistance sera aussi mobilisée auprès d'AFRITAC pour l'amélioration de la qualité de l'émission des titres de dette intérieure émis par l'État.
- La stratégie d'endettement à moyen terme (SDMT) devrait être finalisée avant fin avril 2016 avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et de l'UE. Les objectifs principaux sont d'orienter les opérations futures de financement de l'État en intégrant la mesure des coûts et risques, et de développer le marché financier. La stratégie inclura l'introduction d'instruments de moyen terme (obligations de 2-3 ans d'ici 2019), et une politique d'endettement extérieure basée sur les financements concessionnels.

28. Le gouvernement continuera d'accorder la priorité aux prêts concessionnels et aux dons extérieurs. Conformément à la nouvelle politique de limites d'endettement du FMI, le gouvernement a préparé un plan d'emprunt extérieur pour 2016 (Tableau 4). En vertu de ce plan d'endettement le gouvernement souhaite, pour mémoire, signer un montant allant jusqu'à 780,1 millions de dollars EU en 2016. Le gouvernement se réserve le droit de revoir ce plan lors de la prochaine revue au titre de l'accord FEC.

SUIVI DU PROGRAMME

29. Le gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration du système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité. Les comptes nationaux 2006 à 2011 ont été adoptés et leur diffusion assurée en mars 2015. La production des comptes nationaux 2012 (définitifs) et 2013 (provisoires) est prévue pour fin mars 2016 avec 2010 comme année de base. Le gouvernement sollicitera l'assistance technique du FMI pour développer une batterie d'indicateurs économiques à suivre dans le cadre du Tableau de Bord de l'Économie, ainsi qu'une méthodologie pour réaliser des estimations de croissance annuelle à partir des indicateurs mensuels. Le suivi du programme se poursuivra à travers les nouvelles instances prévues dans ce cadre (Conseil de Coordination Économique et des Réformes (CCER), Comité Technique d'appui (CTA), Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP)) qui sont maintenant opérationnelles.

30. Le Gouvernement sollicite des dérogations pour le non-respect des critères de performances à fin décembre 2014 sur les réserves internationales nettes de la banque centrale, et à fin juin 2015 sur le solde budgétaire de base, les avoirs intérieurs nets de la banque centrale, le crédit intérieur du gouvernement auprès des banques, ainsi que pour le non-respect du critère de performance continu sur les nouveaux prêts extérieurs non concessionnels à moyen ou long termes contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale. Notre demande des dérogations est basée sur les mesures que nous avons prises pour ajuster notre budget, réduire les risques pour les réserves internationales nettes de la banque centrale à travers la réforme du mécanisme de détermination du taux de change et l'abandon du programme d'achat d'or, et notre engagement à réviser les statuts de la banque centrale pour interdire explicitement l'émission de garanties et pour achever le programme de réforme structurelle soutenu par le programme FEC d'ici la fin du troisième trimestre de 2016.

31. Nous sollicitons l'extension de l'accord FEC à fin octobre 2016 et une modification du calendrier des décaissements. Nous sollicitons la programmation d'une huitième revue du programme qui évaluera la performance dans la mise en œuvre du programme au cours du premier semestre 2016. Dans ce contexte, l'extension de l'accord FEC à fin octobre 2016 donnera le temps nécessaire pour procéder à la huitième revue du programme.

32. Le Gouvernement sollicite un décaissement de 18,36 millions de DTS au titre de la FEC équivalent à 8,6 pour cent de notre quote-part dans le cadre des sixième et septième revues. Nous sollicitons la reprogrammation du montant du décaissement originellement prévu pour la 7ème revue après l'approbation de la 8ème revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI. Le soutien total du FMI en 2016 s'élèvera à 52 millions de dollars EU ; et devrait couvrir environ 22 pourcent des besoins de financement de 2016.

33. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base de critères de performance et d'indicateurs de suivi et de repères structurels (Tableaux 1 3 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Pièce jointe II). La 8^{ème} revue du programme sur la base des critères de réalisations à fin juin 2016 devrait être achevée à partir du 15 août 2016.

34. Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs programme.

Tableau 1. Guinée : Critères de Réalisation et Objectifs Indicatifs, FEC 2014–16 ¹
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2014				2015				2016								
	Déc.		Mars		Juin		Sep.		Mar.		Juin.						
	Critère de Réalisation	CR Ajusté ¹	Act.	Statut	Objectif Indicatif	OI Ajusté	Act.	Statut	Critère de Réalisation	CR Rév.	Act.	Statut	Objectif Indicatif	Act.	Statut réalisé	OI proposé	CR proposé
Critères de réalisation quantitatifs																	
Solde de base (plancher ; variation cumulée pour l'année)	-2,628	-3,637	-3,070	Réalisé	-773	-794	-619	Réalisé	-1,276	-1,272	-1,373	Non réalisé	-2,101	-3,022	Non réalisé	-743	-682
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond ; stock)	5,318	5,277	5,244	Réalisé	4,048	3,997	5,667	Non réalisé	4,628	4,536	6,604	Non réalisé	5,109	7,437	Non réalisé	7,414	7,329
Financement intérieur net du gouvernement auprès des banques (plafond ; variation cumulée pour l'année)	1,452	1,412	1,104	Réalisé	394	344	341	Réalisé	794	702	996	Non réalisé	1,194	2,449	Non réalisé	-135	-186
Réserves internationales nettes de la banque centrale (plancher ; stock) ; millions de dollars EU ²	516	522	372	Non réalisé	482	493	292	Non réalisé	419	417	157	Non réalisé	369	205	Non réalisé	248	256
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la banque centrale (plafond) ; millions de dollars EU ^{3,4,5}	80	80	40	Non réalisé ⁵	80	80	119	Non réalisé ⁶	80	80	152	Non réalisé ⁷	80	152	Non Réalisé ⁷	0	0
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la banque centrale (plafond) ; million de \$EU ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0
Objectifs indicatifs																	
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁵	4,706	...	4,717	Réalisé	1,252	...	1,268	Réalisé	2,616	2,616	2,121	Non réalisé	4,124	2,461	Non réalisé	1,252	2,849
<i>Pour mémoire</i>																	
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels ou garantis par le gouvernement ou la banque centrale ; millions de dollars EU cumulés ^{3,4,5}		780	780
Base monétaire	7,830	...	8,521		6,620	...	8,764		6,760	...	8,787		6,889	8,857		9,016	9,072
Assistance extérieure nette	1,003	...	2,012		196	...	300		404	...	381		317	354		1,193	1,371
dont subventions et prêts liés à Ebola	595	...	763		99		259		...	268	
Variation nette des dépenses en cours	5	...	45		-38	...	13		-75	...	35		-113	290		-100	-147

Sources : autorités guinéennes et projections des services du FMI

¹ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Calculé sur base des taux de change du programme.

³ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35 % ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

⁴ Critère de réalisation continu.

⁵ Correspond à l'émission de la première tranche (35 millions d'euros) de la garantie de 65 millions d'euros sur l'emprunt non-concessionnel pour le projet routier de Kankan-Kissidougou.

⁶ Correspond à l'émission de la première tranche (35 millions d'euros) de la garantie de 65 millions d'euros sur l'emprunt non-concessionnel pour le projet routier de Kankan-Kissidougou et à une nouvelle dette de 79 millions d'euros pour financer le projet de la ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Co

⁷ Correspond à l'émission de la garantie de 65 millions d'euros sur le prêt non-concessionnel pour le projet routier Kankan-Kissidougou et pour la nouvelle dette de 79 millions d'euros pour financer le projet de la ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry.

⁸ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

⁹ Le plafond de 80 millions de dollars en 2014 est lié à la nouvelle dette pour financer le projet de la ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry.

Tableau 2. Guinée : Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC pour 2014

Mesure	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Repères structurels			
Adopter le projet de loi relatif aux entités publiques pour la mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP).	Fin Septembre 2014	Non-observé. Mis en œuvre le 15 décembre 2014.	Limiter les risques pour le budget de l'État ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.
Transférer les comptes des entités publiques autonomes sur le compte unique du Trésor à la BCRG.	Fin septembre 2014.	Non-observé. Reprogrammé.	Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique.	Fin septembre 2014	Non-observé. Reprogrammé.	Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier ; protéger les recettes de l'État ; et limiter les risques financiers.
Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle.	Fin septembre 2014.	Non-observé. Mis en œuvre le 9 octobre 2014.	Améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté.
Produire les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2013.	Fin décembre 2014.	Non Observé. Seuls comptes de gestion produits. Reformulé et reprogrammé.	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (HCREMA).	Fin décembre 2014	Non observé. Plans validés avec les bailleurs et la société civile en novembre 2014. Reprogrammé.	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI.	Fin décembre 2014.	Non observé. Reprogrammé	Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011-13 de ceux relevant des années 2005-10.	Fin décembre 2014	Non observé. Reprogrammé	Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement.

Tableau 3. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC pour 2015–16

Mesure	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Possible Actions Préalables			
Soumission au Parlement d'un budget 2016 en ligne avec le programme révisé	16 décembre 2015.	Observé	Assurer la soutenabilité budgétaire
Radiation du fichier de la solde de tous les travailleurs non identifiés par le recensement biométrique de 2015 des employés de la fonction publique	21 décembre 2015	Observé Arrêté 2015/6552/MFPRE MA/IGAP/DNGC/D GCE	Assurer la soutenabilité budgétaire
Adoption d'un paquet de mesures d'accroissement des recettes avec un impact sur les recettes d'au moins 2 pour cent du PIB en 2016	Incluses dans le budget 2016	Observé	Assurer la soutenabilité budgétaire
Comblent l'écart de financement de 2015 sans augmenter les avances de la banque centrale ni les arriérés intérieurs par rapport à leur niveau d'octobre 2015, conformément à la lettre d'intention pour l'extension de la FEC	Fin décembre 2015.	Observé	Préserver la soutenabilité budgétaire et les réserves de la banque centrale
Mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI (MCM) de décembre 2015 pour améliorer la flexibilité du taux de change	Janvier 2016	Observé suivant instruction BCRG 0056/DGCC/DCH/16 du 04 Janvier 2016	Renforcer le rôle du marché dans la détermination du taux de change
Repères structurels			
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique	Fin février 2015	Observé. Décret signé le 12 février, 2015.	Garder le contrôle des actifs miniers du gouvernement; protéger les recettes de l'État et limiter risques financiers
Mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la LORF et du RGGBCP	Fin mars 2015.	Non observé. Reprogrammé à août 2016	Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration.	Fin mars 2015	Non observé. Reprogrammé à août 2016	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI.	Fin mars 2015.	Non observé. Réalisé le 19 juin 2015.	Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires.
Produire les comptes administratifs de 2011 à 2013.	Fin avril 2015.	Non observé. Réalisé le 17 décembre 2015.	Améliorer la transparence et la gestion des finances publiques.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011-13 de ceux des années 2005-10.	Fin juin 2015	Non observé. Reprogrammé à avril 2016.	Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement.

Tableau 4. Guinée : Résumé du programme d'emprunt extérieur, 2016¹

	2016
(Millions de dollars EU)	
Sources de financement de la dette	780.3
Dette concessionnelle²	780.3
Dette multilatérale	468.1
Dette bilatérale	312.2
Non-Concessionnelle³	0.0
Utilisation des montants empruntés	780.3
Assistance budgétaire	32.0
Infrastructure (routes, ponts, etc.)	270.4
Eau et énergie	384.6
Agriculture	40.3
Social (éducation, santé, etc.)	43.0
Autres	10.0

Source : Autorités guinéennes.

1/ Nouveaux emprunts gouvernementaux contractés ou garantis.

2/ Dette dont l'élément de don dépasse un plancher de 35 pourcent.

3/ Dette assortie d'un élément de don positif mais qui n'atteint pas le plancher établi.

Pièce Jointe 2. Guinée : Protocole d'Accord Technique

Le 1^{er} mars 2016

INTRODUCTION

- 1. Ce protocole d'accord fixe l'accord entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI)** sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
- 2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs** sont précisés au tableau 1 du Sixième Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière.

DÉFINITIONS PRINCIPALES

- 3. Sauf indication contraire, l'État est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée**, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A Critères de réalisation quantitatifs

- 4. Le solde budgétaire de base est la différence entre les recettes de l'État, hors dons, et les dépenses de base de l'État.** Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) qui sont décrites dans la section E ci-après.
- 5. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG sont définis comme la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG.** Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
- 6. Le financement bancaire du gouvernement, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend :** (i) le financement de la banque centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la banque centrale (PNT1), y compris le compte C2D, le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI) et les comptes ouverts au nom de la Coordination nationale de lutte contre l'épidémie EBOLA mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » auprès de la banque centrale (PNT2) ; et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » logés dans les banques commerciales.
- 7. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont**, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la

disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 30 décembre 2015 (1060,0000 \$E.U. l'once) pour le premier semestre de 2016, du 30 juin 2016 pour le second semestre 2016. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars EU des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir: pour le premier semestre de 2016, aux cours de change du 31 décembre 2015 entre le dollar EU et le franc guinéen (8003,7445FG/\$EU), le DTS (1.38573 \$EU/DTS), l'euro (1.0887 \$EU/€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales ; pour le second semestre de 2016, aux cours de change du 30 juin 2016 entre les devises publiées dans Statistiques Financières Internationales.

8. La dette extérieure à moyen terme et dette extérieure à long terme, contractées ou garanties par l'État ou la banque centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou par la banque centrale pour une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pourcent de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée avec un taux d'escompte de 5 pourcent.¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

9. La dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou par la banque centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la banque centrale.

10. Les nouveaux arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours est considérée comme un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programmés », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration ; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges. Les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration ; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges ne sont considérés comme arriérés pour les critères de réalisation. Elles sont définies comme des arriérées « non programme ».

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

11. Les dépenses en cours sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées. La variation nette des dépenses en cours correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

B Objectifs indicatifs et indicateurs pour mémoire

12. Les dépenses dans les secteurs prioritaires, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture ; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts en capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

13. La base monétaire comprend (i) les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, (ii) la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens, et (iii) les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C Dette extérieure

14. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI². La dette extérieure est définie sur la base de la résidence du créancier. Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et

² Voir « Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI » approuvé par la décision du Conseil d'Administration du FMI No. 6230-(79/140), comme ultérieurement amendé, y compris par décision du Conseil d'Administration No. 14416-(09/91), effectif le 1^{er} décembre 2009.

d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;

- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ;
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

15. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette.

Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

16. L'État et la banque centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et de celles spécifiées au paragraphe 17 ci-dessous. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

17. Le critère de réalisation relatif aux nouvelles dettes extérieures à moyen terme non concessionnelles comprend une provision en 2014 pour le financement d'un projet pour l'extension, la réhabilitation et la modernisation du réseau électrique entre le site du barrage hydroélectrique de Kaleta et la ville de Conakry. Cette provision est pour un montant de 80 millions de dollars EU. Le gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter un prêt pour financer ce projet et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé de ce projet à financer et sa rentabilité, y compris une évaluation indépendante.

D Ajustements des critères de réalisation du programme

18. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette ; (2) de la variation nette des arriérés « programme », et (3) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements au comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée : Assistance extérieure, arriérés « programme », recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2014–16

(Milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2014			2015						2016		
	Déc.			Mar.		Juin		Sep.		Déc.		Déc.
	Prog.	Act.	Var.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Est.	Proj.
Assistance extérieure nette ¹	1,003	2,012	1,009	196	300	404	381	317	354	143	460	555
Aide budgétaire	993	1,676	682	298	270	668	358	668	358	668	358	1,426
Dons	720	845	125	298	0	668	89	668	89	668	89	813
Emprunts	273	830	557	0	270	0	270	0	270	0	270	613
Dons et prêts liés à Ebola	595	763	168	...	99	...	259	...	268	...	423	0
Service de la dette extérieure	-596	-511	85	-101	-76	-264	-243	-350	-317	-524	-497	-871
Intérêt	-104	-92	12	-47	-39	-66	-54	-110	-110	-128	-109	-318
Principal	-492	-419	74	-54	-37	-198	-189	-240	-207	-396	-388	-553
Variation nette des arriérés non liés au programme et allèg	11	85	74	0	7	0	7	0	45	0	175	0
Variation nette des arriérés non liés au programme	-878	52	930	-57	7	-57	5	-57	43	-1,079	79	-811
Allègement de la dette	889	33	-856	57	0	57	2	57	2	1,079	96	811
Arriérés du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes minières exceptionnelles	435	0	-435	0	0	0	0	0	0	560	0	0
Variation nette des dépenses en cours	5	45	40	-38	13	-75	35	-113	290	-150	296	-147

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ Pour 2014, corrigé pour un signe incorrect sur les paiements d'intérêts au moment de la demande de la FCR.

19. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés³.

20. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :

- Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.
- Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent à 20 pourcent du manque à gagner).

21. Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme » :

- Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront

³ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent de l'écart).*

22. **Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours :**

- *Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.*

E. **Les définitions pour le TOFE**

23. Les recettes de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1) ; les impôts sur la propriété (Titre 2) ; les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international ; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée, sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les télécommunications, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

24. Les dépenses de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normales ou de procédures simplifiées, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement ; dans le cas des délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis

ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

25. Les dépenses de base sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

26. Le financement extérieur comprend : (i) les décaissements de prêts extérieurs ; (ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; (iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État ; et (iv) la variation nette des arriérés extérieurs (intérêt et principal, à être présentés séparément).

F. Informations à communiquer pour le suivi du programme

27. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur collecte et/ou de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

28. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au Tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. Sauf indications contraires ces informations sont présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités s'engagent à fournir toutes informations supplémentaires demandées par les services du FMI dans le cadre du suivi de ce programme.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM).	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle.	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Rapport mensuel de la commission de haut niveau sur le suivi des recettes budgétaires.	Mensuelle.	Le 15 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances générales du Trésor.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles.	Trimestrielle.	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question.
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle.	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle.	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle.	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle.	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dettes extérieures	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle.	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.



GUINÉE

3 mars 2016

SIXIÈME ET SEPTIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, PROLONGATION DE L'ACCORD ET RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS — ANNEXE D'INFORMATION

Approuvé par

Le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI	11
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011–13	12
OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	17
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	18

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 janvier 2016)

Statut : date d'admission : 28 septembre 1963

Article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	107,10	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	107,03	99,93
Position dans la tranche de réserve	0,08	0,07

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	102,47	100,00
Avoirs	145,48	141,98

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Prêts FCR	26,78	25,00
Accords FEC	116,02	108,33

Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	24 fév. 2012	31 déc. 2015	173,66	136,94
FEC ^{1/}	21 déc. 2007	20 déc. 2010	69,62	24,48
FEC ^{1/}	2 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64,26	25,70

Projections des paiements au FMI ^{2/}

(millions de DTS, sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	<u>À échoir</u>				
	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Principal				0,00	28,23
Commissions/ intérêts	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,29</u>	<u>0,26</u>
Total	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>		<u>3,24</u>	
28,48					

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	
Date du point de décision	Déc. 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{3/}	639,00
dont : FMI (millions de dollars EU)	36,01
(équivalent en millions de DTS)	27,80
Date du point d'achèvement	Sep. 2012
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	27,80
Aide intérimaire	11,30
Solde au point d'achèvement	16,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{4/}	7,45
Total des décaissements	35,25

^{1/}Anciennement FRPC.

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

^{3/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

^{4/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes de 2012 de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) est en cours dans le cadre de l'accord approuvé en septembre 2014 au titre de la FCR. L'évaluation de 2012 avait relevé que les risques de détournement et de communication d'informations financières erronées restaient élevés. Pour atténuer les risques pour le programme, les services du FMI ont proposé, entre autres démarches, que i) la BCRG approuve une politique et des directives de placement pour la gestion des réserves internationales (approuvées le 13 juin 2014 comme mesure préalable pour la 4^e revue du programme appuyé par la FEC); ii) les auditeurs externes continuent de vérifier les données monétaires; iii) la BCRG publie ses états financiers annuels audités en respectant les dates statutaires; et iv) la BCRG adopte et applique les normes d'information financière reconnues internationalement. Ces mesures sont nécessaires à court terme, mais il est tout aussi important de prendre des mesures en vue d'une meilleure surveillance des contrôles et du renforcement de l'autonomie de la banque centrale. La BCRG s'emploie à mettre en œuvre ces recommandations et d'autres recommandations d'évaluation des sauvegardes.

Régime de change

Le régime de change de la Guinée est classé comme régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption dans le système en 2009-10 ; le régime de facto est classé dans la catégorie «autre régime dirigé» à compter du 5 février 2016. La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. La Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) intervient deux fois par semaine par l'intermédiaire d'un marché d'adjudication de devises à prix multiples avec les banques commerciales en activité. La BCRG publie régulièrement les informations relatives aux interventions sur le marché des changes.

Consultations au titre de l'article IV

Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 24 février 2012.

Assistance technique 2011–16**Année civile 2011**

Fournisseur	Tâches principales	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, réel et financier)	Février 2011
Finances publiques		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de GFP	Avril-mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—juin 2011
FAD	GFP: exécution du budget	Août- septembre 2011
AFW	GFP: mise en œuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Octobre 2011
AFW	Dettes publiques	Octobre- novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration fiscale	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller résident	Novembre- décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011-mars 2013
Marché monétaire et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars- avril 2011
MCM	Gestion du change	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre- novembre 2011
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	Février 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptabilité nationale	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en œuvre du SNC93	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en œuvre de la compt.nationale	Décembre 2011

Année civile 2012

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Comptabilité publique, plan comptable, loi de finances organique.	2-15 février 2012
Département des finances publiques	Politique fiscale minière et générale	9-10 février 2012
Département des finances publiques	Gestion de la trésorerie, compte unique du Trésor, plan d'engagement, loi de finances organique, plan comptable.	3-15 mars 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	Avril-mai 2012
AFW	Gestion de trésorerie	Mai-juin 2012
AFW	Administration des douanes	14-25 juin 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	Juin-juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-14 juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-10 septembre 2012
Département des finances publiques	Accord sur les avances de la banque centrale	3-14 septembre 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	1-15 octobre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1-14 octobre 2012
AFW	Administration des douanes	14-23 novembre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1 – 21 décembre 2012
AFW	Administration fiscale	12 – 23 décembre 2012
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2012-2013
Juridique		
Département juridique	Aide juridique à la rédaction des textes sur la fiscalité minière	30 août - 11 septembre 2012
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Janvier 2012
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	Février 2012-février 2013
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Février 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Mars 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Septembre 2012
AFW	Contrôle bancaire	Oct.-nov. 2012
Statistiques		
AFW	Statistiques du secteur réel, comptes nationaux	Février-mars 2012
Département des statistiques	Balance des paiements	Mars-avr. 2012
AFW	Comptes nationaux	Septembre 2012
Département des statistiques	Passage au MSFP 2001	Septembre 2012
AFW	Comptes nationaux	Novembre 2012

Source : services du FMI.

Année civile 2013

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (1/2)	28 janvier–15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (1/2)	29 janvier–1er février 2013
Département des finances publiques	Mise en oeuvre du CUT (suivi)	6-15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (2/2)	4-8 mars 2013
Département des finances publiques	Évaluation PEFA	20 mars - 3 avril 2013
Département des finances publiques	Cadrage des entités extrabudgétaires	24-30 avril 2013
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (2/2)	15-26 avril 2013
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	8-19 avril
Département des finances publiques	Validation de l'évaluation PEFA	25 juin - 3 juillet 2013 1/
Département des finances publiques	Budgétisation des ressources naturelles	Septembre 2013 1/
Département des finances publiques	Prévision des recettes minières	Octobre 2013 1/
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2013
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires en Guinée	4-22 février 2013
AFW	Analyse du portefeuille de la dette	8-19 avril 2013
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	2013
Juridique		
Département juridique	Législation de la banque centrale	Mars 2013
Statistiques		
AFW	Passage au MSFP 2001	8-19 avril 2013

Source : services du FMI.

1 Prévus.

Année civile 2014

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
FAD	Prévision budgétaire et budgétisation	10-24 février 2014
FAD	Mécanismes de remboursement de la TVA pour le secteur minier et gouvernance de GFP	29 janvier – 6 février 2014
Marchés monétaires et de capitaux		
MCM	Gestion des réserves	30 janvier-7 février 2014
AFW	Contrôle bancaire	3-14 mars 2014
MCM	Banque centrale (Conseiller résident)	2013-2014
Statistiques		
AFW	Établissement des comptes nationaux	6-17 janvier 2014
STA	Indicateurs de solidité financière	14-18 avril 2014

Source : services du FMI.

Année civile 2015

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
FAD	Stratégie de gestion des finances publiques et cadre à moyen terme	3-12 février 2015
FAD	Classification budgétaire	16-25 février 2015
FAD	Gouvernance budgétaire des établissements parapublics et des ressources naturelles	3-10 février 2015
FAD	Démarrage du projet JSA7	3-16 juin 2015
AFW	Stratégie de gestion des finances publiques	27 juillet-7 août 2015
AFW	Administration fiscale	21 septembre-2 octobre 2015
Marchés monétaires et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	1-12 juin 2015
AFW	Contrôle bancaire	11 nov.-4 déc. 2015
MCM	Développement du marché des changes et gestion de la liquidité	30 nov.-10 déc. 2015
Statistiques		
STA	Statistiques de finances publiques	14-25 novembre 2015

Source : services du FMI.

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
FAD	Gestion des ressources naturelles	13-26 janvier 2016
FAD	Entreprises publiques et risques budgétaires	13-24 janvier 2016
FAD	Administration des recettes	1-14 mars 2016/1
AFW	Conseiller résident en GFP (gestion des finances publiques)	3-18 mars 2016/1
FAD	Gestion des ressources naturelles	3-18 mars 2016/1
FAD	Gestion des ressources naturelles	4-10 avril 2016/1
AFW	Douanes	18 avril- 2016/1
FAD	Conseiller résident en GFP (gestion des finances publiques)	2016-2017
Marchés monétaires et de capitaux		
AFW	Gestion de la dette	2 février-4 mars 2016
MCM	Opérations monétaires et de change	9-22 mars 2016
AFW	Contrôle bancaire	14-25 mars 2016
Statistiques		
AFW	Établissement des comptes nationaux	2-19 février 2016
AFW	Statistiques de finances publiques	14-18 mars 2016

Source : services du FMI.

1/ Programmé.

MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI

(Février 2016)

TITRE	Produits	Date de prestations envisagées
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Frais relatifs au fonctionnement des services:	
	Services de conseil au secteur minier	En cours
	Projet relatif aux dispositifs de protection sociale	T2 2016
	Projet relatif aux services de santé	T2 2016
	Prêt d'appui budgétaire (DPO)	T2 2016
	Travaux économiques et sectoriels:	
	Examen des dépenses publiques (mobilisation des recettes, gestion de l'investissement public, entreprises publiques et dette intérieure)	T2 2016
	Enquête par téléphonie mobile sur l'impact socioéconomique du virus Ébola	T1 2016
	Assistance technique/autres travaux analytiques:	
	Renforcement de l'exécution budgétaire	En cours
	Surveillance de l'économie et de la pauvreté	En cours
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Programme :	
	Sixième et septième revues de l'accord FEC	Mars 2016
	Consultations au titre de l'article IV	Juin 2016
	Huitième revue de l'accord FEC	Septembre 2016
	Assistance technique :	
	Politique fiscale minière et générale	En cours
	Gestion des finances publiques	En cours
	Politiques monétaire et de change	En cours
	Supervision bancaire	En cours
Comptes nationaux et budgétaires et de balance des paiements	En cours	
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Audit des projets d'investissement public	En cours
	Évaluation du plan de réforme de l'électricité et des implications budgétaires	En cours
	Mise à jour de l'analyse de la pauvreté	
	Évaluation du vaste projet de construction d'un barrage au moyen d'un dispositif de PPP	En cours
	Évaluation des réformes agricoles et implications budgétaires	En cours
	Partage des informations sur le financement de l'important projet de minerai de fer	En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires	En cours
	Consultations sur les repères structurels des programmes	En cours
	Surveillance de l'impact budgétaire des réformes minières	En cours
Produits conjoints Banque mondiale- FMI	Analyse de viabilité de la dette	T1 2016
	Appui conjoint Banque mondiale-FMI à la stratégie d'endettement à moyen terme	T3 2016

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011–15

(Février 2016)

1. Le document de stratégie-pays (DSP) 2012-16 de la Banque africaine de développement, approuvé par le Conseil le 1er mars 2012, s'appuie sur deux piliers : (i) la gouvernance économique et financière et (ii) l'infrastructure pour le développement. Dans le cadre du premier pilier, la Banque prêtera son concours au renforcement des capacités de gestion des finances publiques, à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et au renforcement du budget de l'administration centrale. Dans le cadre du second pilier, la Banque contribuera à réduire le déficit de production énergétique et à développer davantage les infrastructures de transport. L'examen à mi-parcours du document de stratégie, qui a été retardé en raison de la crise du virus Ébola, a démarré durant la deuxième quinzaine de février 2016. Il a été l'occasion d'engager un dialogue sur l'aide apportée par la Banque à la Guinée à l'aide de l'exécution du DSRP, en tenant compte de la lutte contre la flambée d'Ébola, du processus de redressement socio-économique et des résultats de la conférence d'Abu Dhabi pour la période 2015-17. La Banque et les autorités guinéennes sont convenues de repousser l'achèvement du DSP de 2016 à 2017, et de maintenir les deux piliers. Elles ont également décidé que la Banque soutiendra le développement du secteur agricole ainsi que le programme relatif à la chaîne de valeur, que la Guinée entend déployer dans les prochains mois, en ciblant les réformes sectorielles (notamment la réforme foncière), l'esprit d'entreprise et la gestion des affaires (notamment chez les jeunes), et le financement (crédits et garanties).

2. Opérations de prêt : Pendant la conférence des donateurs et investisseurs à Abu Dhabi, la BAfD a annoncé 163 millions d'UC (250 millions de dollars) de ressources supplémentaires d'aide ciblée en faveur du programme de développement du pays pour la période 2014-16, grâce à la mobilisation de tous ses instruments/supports d'appui financier et d'assistance technique. En 2017, la Banque réalisera, en étroite collaboration avec le FMI, une analyse de viabilité de la dette afin d'évaluer si la Guinée peut avoir accès au guichet BAD pour financer les principaux projets d'infrastructures. Si l'analyse justifie un accès accru au guichet BAD, le Programme opérationnel indicatif pour 2017 sera intégralement financé en 2017.

3. En matière de gouvernance, la Banque a déjà approuvé un soutien budgétaire de 20 millions d'UC en 2011 ainsi qu'un soutien de 2,5 millions d'UC de la Facilité pour les états fragiles (FEF). En outre, la Banque a restructuré un certain nombre de projets non productifs et réalloué 7,5 millions d'UC à un projet de gouvernance économique en 2011. Cela devait permettre d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à optimiser la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien de la FEF couvrira également le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique. Fin 2013, la Banque a approuvé un Projet d'appui institutionnel de 11,4 millions d'UC pour améliorer la gouvernance en matière de gestion des contrats miniers et pour promouvoir les investissements publics ainsi que la gestion des projets. Un appui budgétaire (12 millions d'UC) visant l'environnement du secteur privé et les dispositifs PPP, ainsi que la

gouvernance (mines, gestion des finances publiques et gestion de l'investissement public) a été approuvé par le Conseil à la fin juin 2014 et 6,39 millions d'UC avaient été décaissés à fin décembre 2014. La Banque entend soumettre à l'approbation du Conseil d'ici la fin juin 2016 une opération d'appui budgétaire d'urgence (10,5 millions d'UC), ciblé sur la gestion des finances publiques et le climat des affaires. La Banque prévoit en outre de soumettre à l'approbation du Conseil un projet de renforcement des capacités visant à renforcer et à améliorer la capacité des pouvoirs publics à gérer le projet minier de Simandou (guichet unique secteur minier, politique de contenu local, communautés, etc.). D'ici fin 2016, la Banque appuiera deux petites opérations ciblées de renforcement des capacités en faveur de : i) la gestion budgétaire, pour 2 millions d'UC (mobilisation des recettes et marge de manœuvre budgétaire), et ii) la Banque centrale (BCRG) pour 2 millions d'UC. Le projet du secteur agricole que la Banque prévoit de soutenir en 2017 pour au moins 10 millions d'UC à ses débuts, sera axé sur la gouvernance du secteur, l'esprit d'entreprise (notamment chez les jeunes), et le financement (crédits et garanties).

4. Dans le sous-secteur de l'énergie, deux projets ont été signés fin 2013 et leur exécution a débuté en 2014. Le premier est le second Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry (PREREC.2) pour 11 millions d'UC. Le second projet est le projet d'interconnexion régionale énergétique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée, pour 40,2 millions UA, qui prévoit la construction de 1360 km de lignes de transport d'électricité de 225 kV et de 12 postes. En 2015, la Banque a approuvé le financement du projet d'interconnexion de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) portant sur la construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique de 240 MW à Kaleta, qui sont déjà financés par l'État grâce à un prêt de la Chine. La mise en œuvre de ces trois projets aboutira aux résultats suivants : (i) augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité ; (ii) réduction du coût de production du kWh ; (iii) réduction du nombre de délestages ; (iv) création d'emplois temporaires et permanents et (v) réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sous réserve de la stratégie de mobilisation des ressources, la Banque travaille actuellement au financement du projet d'interconnexion Guinée-Mali, qui pourrait être soumis à l'approbation du Conseil en 2017.

5. Dans le sous-secteur des transports, le Conseil a approuvé en décembre 2014 le programme de développement routier et de facilitation des transports au sein de l'UFM, dont la route Danané (Côte d'Ivoire)-frontière de la Guinée et de la frontière à N'zoo-Lola (Guinée). Cette route fait partie d'un projet régional qui inclut les routes suivantes : la route Zantiébougou-Kolondiéba-Kadiana-Frontière de la Côte d'Ivoire (140 km) qui relie Bamako à Abidjan et à San-Pédro via l'axe Tengréla-Boundiali-Séguéla-Daloa; et la route Duekoué-Guiglo-Bloléquin-Toulepleu-Frontière du Libéria. Ces routes font partie de la route transafricaine Dakar-Abidjan-Lagos. La Banque entend aussi cofinancer en 2017, avec l'Union Européenne, un programme routier concernant la route Coyah-Farmoriah-Pamelap en direction de la Sierra Leone, la route Boké (Guinée)-Quebo (Guinée-Bissau), qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO, ainsi que des études de faisabilité pour la route Kankan-Mandiana-Odiene. En raison du rôle qu'elle joue dans l'intégration, la construction de ces routes va dans le droit fil du Plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'un des principaux objectifs est la mise en place de routes transfrontalières sans obstacles au libre mouvement des biens et des personnes.

6. Appui aux opérations du secteur privé. Durant la période 2014-2017, la Banque apportera son soutien à des opérations spécifiques liées au secteur privé présentant un impact profond et structurant. À la demande du gouvernement, la BAfD envisage de contribuer aux efforts visant à mobiliser des ressources pour financer la partie infrastructurelle du projet minier de Simandou. Elle entend ainsi accorder un prêt A d'environ 200 millions d'UC, soit l'équivalent d'environ 300 millions de dollars, qui permettra de mobiliser au moins 700 millions de dollars de prêt B. Le fonds Africa50 contribuera également au financement de ce projet à un stade ultérieur. La BAfD compte octroyer un prêt A d'environ 100 millions de dollars pour financer une partie du projet de bauxite Global Alumina. La BAfD apportera en outre son appui au renforcement des capacités et fournira une assistance technique pour permettre au gouvernement de s'acquitter de ses engagements au regard de la mise en œuvre du projet de Simandou.

7. Opérations hors prêts : Pour mieux analyser et comprendre les principaux enjeux du pays et encourager une réflexion stratégique, la Banque aidera les autorités à achever en 2015, et en collaboration avec le PNUD, les travaux économiques et sectoriels ci-après : i) profil du secteur privé, et ii) fiscalité locale. La Banque renforcera son dialogue sur les PPP et fournira une assistance technique spécifique en la matière (législation sur les PPP et dispositifs de PPP) ainsi que sur la gouvernance du secteur minier. Elle continuera de soutenir l'exécution du DSRP (appui direct à la CTSP et au SP-SRP chargé de la coordination du suivi de l'exécution des programmes de réforme économique et du DSRP), l'application des engagements post-Abu Dhabi et le lien entre les politiques macroéconomiques/budgétaires et le programme d'investissement public. La Banque continuera d'apporter son soutien au moyen du programme au titre de la FEF à la Stratégie de développement des statistiques nationales ainsi qu'à la réalisation du Troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III).

8. Fonds fiduciaires : Outre les allocations du FAD et de la FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires auprès du guichet du secteur privé du FAD (y compris des opérations enclavées dans l'infrastructure du secteur minier) de même que les ressources du Fonds fiduciaire en vue de financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le Document de stratégie du pays 2012-16 qui sont importantes pour le développement du pays. Par exemple, on pourrait préparer une stratégie dans ce domaine par le biais de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. D'autres instruments sont aussi disponibles : l'Instrument de garanties partielles des risques ; le Fonds mondial pour l'environnement ainsi que la Facilité de carbone Afrique et le Fonds vert.

9. Riposte à la crise de l'Ébola. La BAfD a adopté une démarche régionale pour faire front à la crise de l'Ébola. En avril 2014, elle a fourni un soutien d'urgence de 2 millions d'UC, soit l'équivalent de 3 millions de dollars, à l'appui des pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) touchés par le virus, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. En juillet 2014, elle a approuvé un don de 40 millions d'UC, soit l'équivalent de 60 millions de dollars, en faveur des pays luttant contre le virus de l'Ébola. En octobre 2014, la BAfD a approuvé un appui budgétaire sectoriel de 100 millions d'UC pour aider les trois pays les plus touchés. La BAfD a également approuvé en octobre 2014 un programme d'assistance technique au renforcement des capacités de 7,7 millions d'UC à l'appui des programmes d'agents de santé nationaux

et étrangers. L'appui de la BAfD en faveur de la Guinée totalise 35 millions d'UC (soit 52 millions de dollars) et vise à aider le gouvernement à renforcer la riposte immédiate, mais aussi à structurer un plan à moyen et long terme. La BAfD appuiera le plan de redressement post-Ébola 2015-2017 des autorités, en accélérant l'exécution des projets programmés et en mobilisant des ressources supplémentaires pour de nouvelles opérations/nouveaux projets.

10. Collaboration entre les services de la Banque africaine de développement et du FMI :

Partage d'informations sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès de la réforme structurelle, les missions prévues et les rapports de mission.

Tableau 1. Guinée : Programmation des opérations du FAD 13 (2011-16) et de la FEF (Millions d'UC)

Opérations de prêt					
	Année	FAD/BAfD 12/13	FEF (Pilier III)	Fonds régionaux et autres fonds	Total
Pilier I – Aide à la gouvernance économique et financière					
Appui budgétaire	2011	20,0			20,0
Aide ciblée	2011		2,5		2,5
Appui budgétaire	2014/ 15	12,0			12,0
Renforcement des capacités (guichet unique secteur minier et Simandou)	2016	6,0	2,0		8,0
Appui ciblé au renforcement des capacités (GFP, mobilisation des recettes, climat des affaires)	2016		2,0		2,0
Agriculture (gouvernance, esprit d'entreprise, et financement)	2017	10,0			10,0
Total partiel		48,0	8,5		56,5
Pilier II – Aide aux infrastructures (énergie, transport, ...)					
Interconnexion CLSG (électricité)	2013	16,0		24,2	40,2
Remise en état des réseaux électriques	2013	11,0			11,0
Projet d'appui institutionnel Investissement public Gestion et mines	2013	11,4			11,4
Route de l'Union du fleuve Mano (CI-Libéria, relié au Mali)	2014	13,01		20,3	33,3
OMVG	2015	20,0		30,0	50,0
Route Coyah-Farmoriah-Pamelap, y compris étude du projet de route Kankan-Mandiana-Odiene	2017	33,0		21,0	54,0
Route Boké-Quebo	2017	33,0		21,0	54,0
Approvisionnement en eau en milieu rural	2017	10,0		5,0	15,0
Interconnexion (énergétique) Guinée-Mali	2017	35,0			35,0
Total partiel		182,50		121,50	303,9
Total		230,5	8,5	121,5	360,4
Travaux économiques et sectoriels					
Étude sur les réformes du secteur financier	2013		x		
Profil du secteur privé	2014		x		
Vision Guinée 2035	2014		x		
Fiscalité locale	2015				
Loi relative aux PPP	2016				

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT¹

	1990	1995	2000	2005	2012 Sub- Saharan Africa	2012	2015 MDG Target
Goal 1: Eradicate extreme poverty and hunger							Halve
Employment to population ratio, 15+, total (%)	69	69	69	69	65	70	
Employment to population ratio, ages 15-24, total (%)	51	51	51	51	47	52	
GDP per person employed (constant 1990 PPP \$)	4035	...	
Income share held by lowest 20%	3	5	...	6	
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5)	29	23	...	16	13
Poverty gap at \$1.25 a day (PPP) (%)	63	30	...	15	21
Poverty headcount ratio at \$1.25 a day (PPP) (% of population)	93	64	...	43	48
Vulnerable employment, total (% of total employment)
Goal 2: Achieve universal primary education							100
Literacy rate, youth female (% of female ages 15-24)	60	22	100
Literacy rate, youth male (% of males ages 15-24)	76	38	
Persistence to last grade of primary, total (% of cohort)	32	70	58	54	100
Primary completion rate, total (% of relevant age group)	20	19	31	55	69	61	100
Total enrollment, primary (% net)	26	...	45	65	...	76	100
Goal 3: Promote gender equality and empower women							100
Proportion of seats held by women in national parliament (%)	9	19	69	19	100
Ratio of female to male primary enrollment (%)	45	51	67	80	93	84	100
Ratio of female to male secondary enrollment (%)	32	50	83	63	
Ratio of female to male tertiary enrollment (%)	9	23	61	37	
Share of women employed in the non-agricultural sector (% of total non-agr. emp.)	
Goal 4: Reduce child mortality							>75% reduction
Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)	35	61	42	51	72	58	
Mortality rate, infant (per 1,000 births)	142	124	104	84	59	65	
Mortality rate, under 5 (per 1,000)	241	209	171	135	64	101	78
Goal 5: Improve maternal health							>75% reduction
Births attended by skilled health staff (% of total)	38	50	45	
Maternal mortality ratio (modeled estimate, per 100,000 live births)	1,100	1,000	950	800	560	690	
Contraceptive prevalence (% of women ages 15-49)	9	24	6	
Goal 6: Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases							Halt/reverse
Incidence of tuberculosis (per 100,000 people)	248	249	234	211	255	178	Halt/reverse
Prevalence of HIV, female (% ages 15-24)	3	1	Halt/reverse
Prevalence of HIV, male (% ages 15-24)	1	0	Halt/reverse
Prevalence of HIV, total (% ages 15-24)	0	1	1	2	1	2	Halt/reverse
Tuberculosis case detection rate (% of all forms)	13	18	27	34	58	56	Halt/reverse
Goal 7: Ensure environmental sustainability							
CO2 emissions (kg per PPP \$b of GDP)	0	0	0	0	0	0	
CO2 emissions (metric tons per capita)	0	0	0	0	1	0	
Forest area (% of land area)	30	29	28	27	5	27	
Improved sanitation facilities (% of population with access)	8	11	13	15	30	19	57
Improved water source (% of population with access)	52	58	63	68	64	75	72
Marine protected areas (% of total surface area)	3	...	46	46	12	46	
Net ODA received percapita (current US\$)	48	53	17	21	51	30	
Goal 8: Develop a global partnership for development							
Debt service (PPG and IMF only, % of exports, excluding workers' remittances)	20	24	15	13	3	9	
Internet users (per 100 people)	0	0	0	1	15	1	
Telephone lines (per 100 people)	0	0	0	0	1	0	
Fertility rate, total (births per woman)	7	6	6	6	5	5	
Other goals and indicators							
GNI per capita, Atlas method (current US\$)	430	470	380	340	1557	440	
GNI, Atlas method (current US\$ billions)	3	4	3	3	1557	5	
Gross capital formation (% of GDP)	25	21	20	20	21	18	
Life expectancy at birth, total (years)	50	52	51	53	56	56	
Literacy rate, adult total (% of people, ages 15 and above)	60	25	
Population, total (millions)	6	8	9	10	912	11	
Trade (% of GDP)	65	46	53	70	65	92	

Sources: World Development Indicators database, June 2014, and Guinean authorities (Third Poverty Reduction Strategy Paper, March 2013).

^{1/} Figures in italics refer to periods other than those specified.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE (1^{er} mars 2016)

Guinée : Annexe relative aux questions d'ordre statistique
I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
<p>Généralités : Les données fournies sont, de manière générale, adéquates aux fins de la surveillance ; il convient de signaler qu'il manque certaines données importantes dans le domaine des statistiques des comptes nationaux et du secteur budgétaire.</p>
<p>Comptabilité nationale. Les statistiques du secteur réel sont incomplètes et publiées dans des délais qui ne permettent pas de prendre des décisions économiques. Les statistiques sur les activités économiques sont publiées moins fréquemment et moins régulièrement ; le bulletin mensuel de l'économie guinéenne tente d'inclure les variables macroéconomiques disponibles mais qui sont limitées. Les enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont réalisées avec des retards. Une série basée sur le SCN 1993 a été publiée en août 2014 avec de brèves analyses des principaux agrégats et des notes méthodologiques. Conformément aux recommandations de l'AFRITAC Ouest, l'Institut national de la statistique entend mettre en application le SCN 2008 en utilisant 2015 comme nouvelle année de référence. Les statistiques sur l'emploi et la population sont publiées selon une fréquence annuelle.</p>
<p>Statistiques de prix : L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC), qui ne porte que sur Conakry, est régulièrement publié avec 2002 comme année de base.</p>
<p>Statistiques de finances publiques. Le Ministère de l'économie et des finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale en base caisse pour les recettes et en base engagements et caisse pour les dépenses, à partir d'une présentation nationale qui n'est pas comparable aux normes internationales. La dernière mission d'assistance technique (AT) sur les statistiques des finances publiques a constaté que les réformes dans ce domaine progressent lentement en Guinée, et concernent surtout l'adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et du nouveau plan comptable de l'État. La méthode d'établissement des statistiques utilisée actuellement par les autorités pour leurs tableaux d'opérations (TOFE) doit être remise à niveau, ce qui est en cours par rapprochement avec les données d'exécution budgétaire et de financement. La préparation du TOFE sur la base du MSFP 2001/2014 impliquera le recours à des données extérieures à la comptabilité générale qui n'est pas suffisamment exhaustive ni à jour. Il convient aussi d'améliorer la comptabilité générale sur base caisse et de mettre progressivement en place la comptabilité d'exercice. Pour mettre en œuvre ces réformes, il faudra de nouveaux logiciels informatiques, des formations et des manuels. Les données établies par le bureau de la dette sont de qualité satisfaisante, bien qu'elles n'incluent pas encore le financement des nouveaux projets d'infrastructures. Les données relatives aux unités extrabudgétaires, aux investissements des administrations centrales et locales dans des entreprises publiques et privées, sont disponibles, mais devront être évaluées dans une perspective de statistiques des finances publiques. Les comptes exhaustifs du sous-secteur des fonds de protection sociale sont de bonne qualité et sont également disponibles.</p>
<p>Statistiques monétaires. La liste des comptes à la banque centrale et dans les banques créatrices de monnaie ainsi que la situation monétaire sont établies et communiquées au Département Afrique tous les mois, pour permettre le suivi du programme. Des retards ont été enregistrés en ce qui concerne les données des banques commerciales qui doivent encore être améliorées. La coordination entre la banque centrale et le Ministère de l'économie et des finances s'améliore, réduisant les écarts entre les données monétaires et budgétaires. Toutefois, l'adoption en cours d'un nouveau système comptable à la banque centrale a entraîné des modifications fréquentes des données et des retards dans la communication des statistiques monétaires. Les données monétaires servant à évaluer la performance du programme sont certifiées régulièrement par un auditeur externe indépendant. Les données du</p>

secteur monétaire et financier sont communiquées au Département des statistiques (STA) du FMI avec d'importants retards, et les dernières données disponibles correspondent à juin 2012. En janvier 2014, le Département des statistiques (STA) a fourni une assistance technique à la BCRG pour lui permettre de commencer à communiquer les données monétaires à partir des formulaires de déclaration standard (SRF).

Surveillance du secteur financier. Les indicateurs de solidité financière sont consolidés tous les trimestres par la banque centrale. La Guinée ne communique pas ces indices au Département des statistiques.

Statistiques du secteur extérieur. La banque centrale établit les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale, conformément à la cinquième édition du manuel de la balance des paiements (*MBP5*). °. Malgré l'amélioration de la qualité des statistiques du secteur extérieur depuis 2008, la banque centrale ne tire pas parti de toutes les sources de données disponibles pour les établir. Une enquête relative à la balance des paiements a été lancée, avec un taux de réponse supérieur à 75 %.

II. Normes et qualité des données

La Guinée participe au Système général de diffusion des données, mais les métadonnées n'ont pas été actualisées depuis 2003.

Aucun RONC données n'est disponible.

Tableau des indicateurs communément requis pour la surveillance
(au 1^{er} mars 2016)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	01/03/2016	01/03/2016	Q	Q	Q
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	31/12/2015	26/01/2016	M	M	M
Monnaie centrale	31/12/2015	26/01/2016	M	M	M
Monnaie au sens large	31/12/2015	26/01/2016	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	31/12/2015	26/01/2016	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	31/12/2015	26/01/2016	M	M	M
Taux d'intérêt ²	31/12/2015	26/01/2016	M	M	M
Indice des prix à la consommation	31/12/2015	26/01/2016	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale ⁴	31/12/2015	31/01/2016	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	31/12/2014	24/04/2015	A	A	A
Solde des transactions extérieures courantes	30/09/2015	31/12/2015	T	ND	A
Exportations et importations de biens et de services	30/09/2015	31/12/2015	T	ND	A
PIB/PNB	31/12/2011	03/01/2014	A	A	A
Dette extérieure brute	31/12/2015	24/02/2016	A	A	A
Position extérieure globale	ND	ND	ND	ND	ND

¹ Comprend avoirs de réserves donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière, ainsi que les positions nettes en dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaies et par échéances.

⁶ Fréquence quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A); irrégulière (I); données non disponibles (ND).



GUINÉE

3 mars 2016

SIXIÈME ET SEPTIÈME REVUES DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, PROLONGATION DE L'ACCORD ET RÉÉCHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Abebe Aemro Selassie
et **Miyazaki Masato (FMI)**,
et **John Panzer (IDA)**

Rédigé par le Fonds monétaire international et l'Association internationale de développement

- *La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) conclut que la Guinée reste confrontée à un risque modéré de surendettement¹.*
- *La présente AVD est une mise à jour de l'AVD pour pays à faible revenu établie conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et examinée par le Conseil d'administration en février 2015 dans le cadre de la cinquième revue au titre de l'accord FEC². Par rapport à la dernière AVD : l'encours réel de la dette extérieure à fin 2015 a été inférieur aux projections, tandis que la dette intérieure a été nettement plus élevée, en raison du recours à d'importants emprunts auprès de la Banque centrale et des banques commerciales, et en raison des garanties de la Banque centrale sur les prêts au secteur privé; à court terme, l'AVD inclut un profond ajustement budgétaire qui entraîne une baisse des besoins de financement; les emprunts extérieurs sont légèrement moins importants, tandis que la part des emprunts concessionnels diminue à plus long terme. Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes ont été actualisées pour tenir compte de la baisse des prix mondiaux des produits de base et des produits alimentaires, d'une*

¹ Dans le cadre de l'AVD-PFR (pays à faible revenu), la Guinée se classe parmi les pays à résultats médiocres et obtient à l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (ÉPIN) une note moyenne de 2,99 pour la période 2012–14.

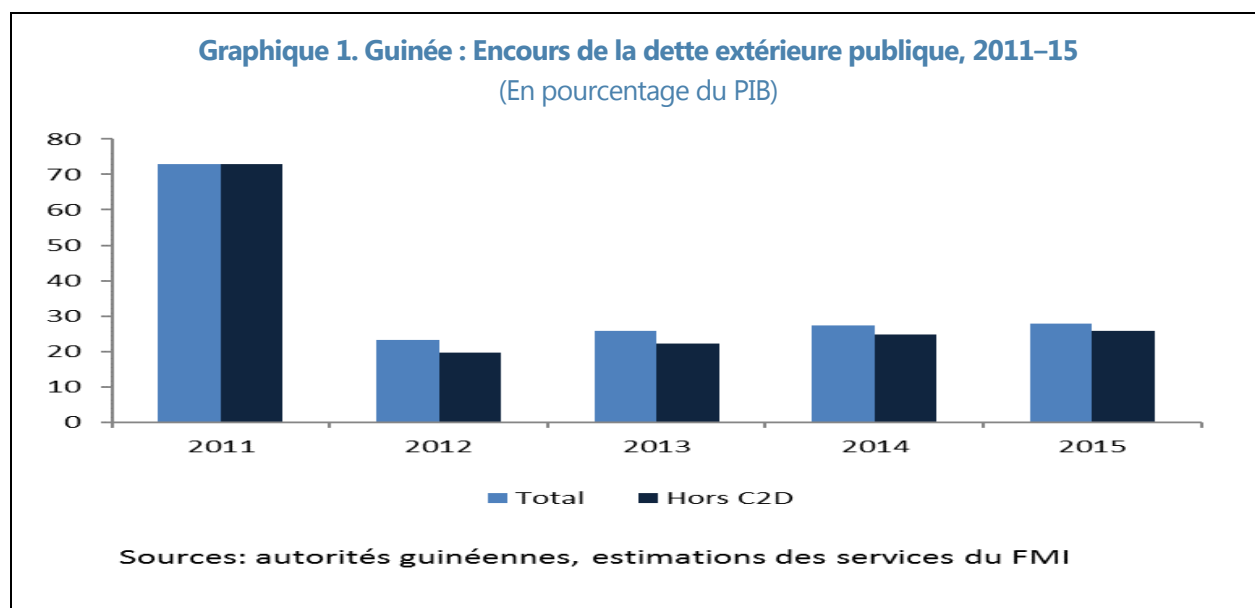
² La présente AVD a été établie conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale en collaboration avec les autorités guinéennes. L'AVD de 2015 est disponible dans la série des documents spéciaux du Conseil d'administration No. 15/39, Supp. 2, 01/28, 2015.

dépréciation plus rapide du GNF par rapport au dollar, et d'un retard de 3 ans dans le démarrage des exportations de minerais de fer du projet minier de Simondou.

- *Dans le scénario de référence, aucun seuil de référence n'est dépassé au regard des différents indicateurs d'endettement. Toutefois, les tests de résistance montrent que les perspectives de la dette extérieure restent vulnérables aux chocs macroéconomiques négatifs.*
- *De solides politiques macroéconomiques et une gestion prudente de la dette seront importantes pour maintenir la viabilité de la position extérieure. Il conviendrait de recourir en priorité à des sources concessionnelles de financement extérieur et de répondre aux besoins de dépenses publiques d'investissement essentiellement en améliorant la mobilisation des recettes.*
- *Pour que la Guinée réalise son potentiel de croissance et renforce sa résilience aux chocs exogènes, et pour promouvoir la diversification de son économie, il conviendra de procéder à des réformes structurelles et d'améliorer le climat des affaires, en particulier dans les secteurs des mines et de l'agriculture.*
- *En renforçant la gestion de sa dette, la Guinée améliorerait sa capacité à poursuivre une politique prudente d'emprunt et à gérer les risques éventuels. À cette fin, il convient de finaliser et de rendre opérationnels la Déclaration de politique nationale d'endettement public, le manuel de procédures opérationnelles de la Direction de la dette, ainsi qu'une stratégie d'endettement à moyen terme (2015–19). Cela permettrait de mieux gérer et coordonner la dette, en particulier sous l'égide du Comité national de la dette publique (CNDP).*

CONTEXTE

1. Après avoir atteint en 2012 le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée, la Guinée a vu a position de sa dette extérieure s'améliorer et sa vulnérabilité s'atténuer³. Depuis 2012, les autorités utilisent la marge d'emprunt dégagée par l'atteinte du point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE pour financer leurs plans d'investissement, notamment dans les secteurs énergétique et routier. La hausse de la dette extérieure s'explique essentiellement par la construction du barrage hydroélectrique de Kaleta ainsi que la prolongation et la rénovation de la ligne de transport d'électricité depuis le barrage jusqu'à Conakry. En conséquence, l'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État a augmenté pour passer de 1,1 milliard de dollars à fin 2012 à 1,7 milliard de dollars à fin 2015 (graphique 1; tableau 1), soit en proportion du PIB, de 19,7 % à fin 2012 à 27,7 % à fin 2015⁴. L'encours des arriérés de la dette extérieure envers les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux s'élevait à fin 2015 à 148,1 millions de dollars (8,6 % du total de la dette). En 2013, les autorités ont invité ces créanciers à s'entretenir sur un allègement de la dette et une normalisation des arriérés, mais pour l'heure, la plupart des créanciers n'ont pas répondu à l'invitation ni demandé le règlement de ces arriérés⁵.



³ Dans la présente AVD, la dette extérieure exclut les créances françaises au titre des contrats de désendettement et de développement (C2D), qui ont été annulées dans le cadre de l'allègement de la dette accordée au-delà du point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Le mécanisme des contrats C2D prévoit que le paiement du service de la dette au titre de ces créances est remboursé aux autorités sous forme de dons destinés à financer des projets de développement. Dans le rapport des services du FMI, les flux liés au processus de C2D sont inclus dans les comptes budgétaire et extérieur, de façon à rendre compte des flux bruts de trésorerie (service de la dette et dons). Voir le rapport des Services du FMI No. 15/39, Supp. 2, 01/28, 2015 pour une présentation détaillée.

⁴ À compter de 2014, les données relatives à la dette intérieure et extérieure contractée et garantie par l'État incluent les garanties émises par la Banque centrale de la république de Guinée (BCRG) (encadré 1).

⁵ La situation de ces arriérés au titre de la politique du FMI relative aux prêts à un pays en situation d'arriérés et aux arriérés envers les créanciers officiels, n'a pas changé depuis la cinquième (et dernière) revue au titre de l'accord FEC.

Tableau 1 du texte. Guinée : Structure de la dette extérieure publique (valeur nominale)

	fin 2015	fin 2015	fin 2015
	millions de dollars US	Pourcentage du total	Pourcentage du PIB
Total	1,723.6	100.0	27.7
<i>Total, dont C2D</i>	1,862.5	108.1	29.9
Créanciers multilatéraux	684.0	39.7	11.0
FMI	197.9	11.5	3.2
Banque mondiale	161.1	9.3	2.6
Groupe de la BAfD	111.2	6.5	1.8
Banque islamique de développement	113.0	6.6	1.8
UE	0.0	0.0	0.0
Autres créanciers multilatéraux	100.8	5.8	1.6
Créanciers bilatéraux officiels	980.0	56.9	15.7
Membres du Club de Paris (hors C2D)	53.5	3.1	0.9
Non membres du Club de Paris	795.5	46.2	12.8
Fonds arabes	131.0	7.6	2.1
Créanciers commerciaux	59.6	3.5	1.0
Pour mémoire			
Arriérés ^{1/}	148.1	8.6	2.4

Sources : autorités guinéennes et estimations du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Les arriérés sont surtout envers un certain nombre de créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris (88,5 millions de dollars) et de créanciers commerciaux (65,6 millions de dollars) et concernent l'encours de la dette sur laquelle il ne reste plus aucune obligation à payer au titre du service de la dette. Les autorités guinéennes ont invité ces créanciers à s'entretenir sur un allègement de la dette et une normalisation des arriérés. Il y a en outre un certain nombre d'arriérés envers un créancier du Club de Paris pour lesquels un règlement est en cours de discussion avec les autorités guinéennes.

2. La dette intérieure publique a considérablement augmenté depuis 2013. De fin 2013 à fin 2015, l'encours de la dette intérieure publique a progressé de près de 65 % (de 20,3 %⁶ à 28,2 %) en proportion du PIB, essentiellement en raison de recettes insuffisantes et de pressions sur les dépenses liées à la lutte contre l'épidémie du virus Ébola. Cette hausse de l'endettement public s'explique, en 2014–15, par l'émission de garanties de la Banque centrale sur les crédits accordés par les banques locales qui assuraient le préfinancement des projets publics, et en 2015, par une forte hausse des avances de la Banque centrale aux autorités, l'émission d'obligations à moyen terme aux banques commerciales, et l'émission nette de bons du Trésor à court terme aux banques commerciales (équivalant à légèrement plus de 1½ % du PIB). À fin 2015, les engagements au titre de la dette intérieure comprenaient les éléments suivants : la «dette conventionnée» envers la Banque centrale⁷ (44,3 % de la dette intérieure), les bons du Trésor détenus par les banques locales (20,1 %), les garanties de la Banque centrale sur les crédits des banques locales (14,7 %), les avances de la Banque centrale (12,8 %) et la dette titrisée aux entreprises.

⁶ Le chiffre de la dette intérieure à fin 2013 diffère de celui indiqué dans la dernière AVD (13,0 % du PIB) en raison de la révision des données relatives à la dette intérieure, qui reposaient auparavant sur des estimations, ainsi que du PIB nominal.

⁷ Cette dette comprend les avances consolidées faites par le passé aux autorités qui doivent être remboursées sur une période de 40 ans, les paiements d'amortissement débutant en 2023.

Encadré 1. Guinée : Garanties de la Banque centrale sur les projets d'investissement public

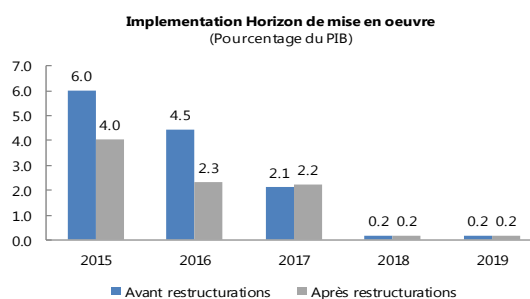
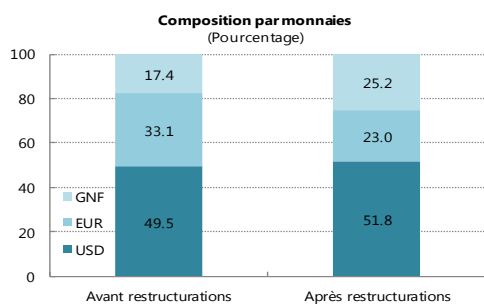
À la demande du Ministère des finances, la Banque centrale (BCRG) a émis en 2014 et 2015 des garanties aux banques locales et étrangères au nom de 12 entreprises privées locales et étrangères assurant l'exécution de contrats de travaux publics, afin de les aider à obtenir des crédits auprès des banques commerciales. La valeur totale de ces contrats de travaux publics équivaut à 15,2 % du PIB (1.017 millions de dollars); 85 % de ces contrats ont bénéficié des garanties de la Banque centrale, dont la plupart en devises étrangères (tableau du texte)⁸. Ces garanties ajoutent environ 72 millions de dollars à l'encours de la dette extérieure contractée et garantie par l'État.

Tableau. Garanties des contrats de travaux publics

Secteur	Millions de dollars		Pourcentage du PIB	
	Avant restructurations	Après restructurations	Avant restructurations	Après restructurations
Routes	366.2	233.1	5.5	3.5
Services d'électricité	443.0	308.9	6.6	4.6
Services des eaux	22.5	22.5	0.3	0.3
Autres	39.1	36.5	0.6	0.5
Total	870.8	601.0	13.0	9.0

Sources : autorités guinéennes; estimations des services du FMI.

Le service de la dette couvert par les garanties arrive à échéance au cours de la période 2015–19 : la loi de finances 2015 prévoyait des dotations pour assurer les paiements du service de la dette ; celles des années suivantes le feront également. Mais finalement, en 2015, en raison d'une insuffisance de recettes budgétaires et d'un appui budgétaire extérieur inférieur aux attentes, les garanties ont été activées auprès de la Banque centrale, qui a, à son tour, imputé ces montants au compte de l'État, créant ainsi un financement important de l'État par la Banque centrale.



Afin de protéger les réserves internationales et d'enrayer la hausse du financement par la Banque centrale, en 2015, les autorités ont entamé des entretiens avec les banques bénéficiant de ces garanties pour en assurer la restructuration. En conséquence, avec l'accord des créanciers, soit les investissements prévus (et les garanties correspondantes) ont été annulés, soit les paiements au titre des garanties ont été rééchelonnés. L'AVD consolide ces garanties dans la dette du secteur public et utilise les montants et les profils de paiements restructurés.

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

⁸ Malgré l'inclusion dans le budget de 2015 de dotations pour paiements d'environ [3] % du PIB, les garanties ont été activées auprès de la Banque centrale.

3. En 2014–15, la Banque centrale a émis un grand nombre de garanties qui n’avaient pas été prévues dans la dernière AVD (encadré 1). Ces garanties de la Banque centrale représentaient au départ 13 % du PIB, dont 3 % envers des banques étrangères, et les paiements au titre du service de la dette ainsi garantis et arrivant à échéance en 2015 ont été appelés. Toutefois, ils ont été restructurés en 2015 pour contenir l’impact sur les réserves internationales et le niveau des avances de la Banque centrale aux autorités. En conséquence, le montant total des garanties a été réduit à 9 % du PIB, dont 1 % envers des banques étrangères. L’AVD inclut les garanties dans la dette publique en utilisant les montants et les profils de paiement restructurés.

4. La position de la dette publique à fin 2015 diffère considérablement de celle projetée dans la dernière AVD. Dans cette dernière (qui prenait 2013 pour année de base), les projections relatives à la position de la dette tablaient sur un encours plus élevé de dette extérieure et un encours plus faible de dette intérieure. Au final, le résultat a été inversé en raison essentiellement de deux facteurs, et le total de la dette publique a été plus élevé en termes de valeur et de PIB, en se situant à 55,7 % contre 46,0 % prévu dans la dernière AVD. L’encours moins élevé que prévu de la dette extérieure à fin 2015, y compris en proportion du PIB, s’explique essentiellement par un montant considérablement plus faible d’emprunts extérieurs au cours de la période 2014–15. En outre, même si l’allègement prévu de la dette extérieure, y compris l’annulation (d’environ 60 millions de dollars) en 2015, ne s’est pas concrétisé⁹, cela a été largement compensé par l’allègement imprévu — annulation des créances de la France (environ 40 millions de dollars) et du Fonds fiduciaire d’assistance et de riposte aux catastrophes du FMI (environ 30 millions de dollars) pour aider la Guinée à surmonter l’épidémie du virus Ébola¹⁰. En ce qui concerne le PIB, bien que la croissance réelle ait été plus forte que prévu, le PIB en dollars a été en 2015 inférieur aux projections en raison d’un taux de change GMF/dollar plus faible. En ce qui concerne la dette intérieure, son encours plus élevé que prévu à fin 2015 s’explique par *i*) les garanties de la Banque centrale sur les crédits bancaires aux entrepreneurs de travaux publics (encadré 1), *ii*) une forte hausse des avances de la Banque centrale aux autorités en raison d’une insuffisance des recettes budgétaires, et *iii*) la titrisation de la dette des entreprises de services publics envers le secteur privé.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

5. Les principales modifications dans les hypothèses macroéconomiques de référence par rapport à l’AVD pour pays à faible revenu de 2015 sont les suivantes :

⁹ La dernière AVD supposait que les arriérés envers les créanciers officiels non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux seraient restructurés en partie par une annulation, en 2015 ; mais cela ne s’est finalement pas produit. Par ailleurs, les arriérés envers la France liés aux entreprises de services publics ont été partiellement annulés et les paiements en cours au titre du service de la dette ont été rééchelonnés.

¹⁰ Les importants résiduels négatifs dans la comptabilité de la dette pour 2014–15 s’expliquent par de nombreuses erreurs et omissions et par des entrées de capitaux privés à court terme. Ces derniers sont vraisemblablement dus à une sous-déclaration des importants financements des bailleurs de fonds destinés aux importations de biens et services dans le cadre de la lutte contre le virus Ébola (voir Bureau de l’envoyé spécial des Nations Unies sur le virus Ébola, Ressources pour résultats V, Octobre 2015, pour des données sur l’ampleur et la répartition des flux d’aide). En outre, en 2015 le résiduel s’explique par une forte baisse des réserves.

- **Le démarrage de la production du vaste projet d'exploitation de minerai de fer de Simandou** devrait, d'après les projections, être repoussé de trois ans, à 2023. La phase de construction du projet et des infrastructures connexes est également différée.
- **La croissance du PIB réel** devrait, d'après les projections, être légèrement plus faible durant la période 2016–20, en raison d'un rebond moins marqué qui s'explique en partie par l'impact de la baisse des prix des produits de base. À long terme, le taux de croissance est légèrement plus élevé. Le PIB nominal, en dollars, est plus faible en raison d'une plus forte dépréciation de la monnaie nationale (en 2015, année de base, le taux de change GNF/dollar a été déprécié davantage que supposé dans la dernière AVD, de 7 % en moyenne et de 13 % en fin d'année).
- **Le déficit budgétaire primaire** est moins important en particulier à moyen terme, en raison du profond réajustement budgétaire réalisé dans l'immédiat (encadré 1) et à long terme, il est inférieur en moyenne aux prévisions de la dernière AVD, essentiellement en raison d'une mobilisation des recettes qui devrait être renforcée, notamment par des mesures prises à cette fin dans la loi de finances de 2016, malgré une hausse des dépenses d'investissement.
- **Compte des transactions extérieures courantes et investissement direct étranger** : les importations traduisent des prix à l'importation qui devraient, d'après les projections, être en baisse par rapport à la dernière AVD pour le pétrole, d'autres produits de base et les produits alimentaires. À moyen terme, les importations destinées au secteur minier et l'investissement direct étranger illustrent également le retard pris dans la phase de construction du projet Simandou. Les exportations régressent légèrement en moyenne à long terme par rapport à la dernière AVD, en raison du démarrage différé des exportations de minerai de fer et de l'impact de la baisse des prix alimentaires, ce qui est en partie compensé par une légère augmentation des exportations de bauxite par rapport à la dernière AVD grâce à la mise en production à moyen terme de nouvelles capacités minières.
- **Dettes et service de la dette** : la dette intérieure dépasse à moyen terme celle de la dernière AVD, en raison de l'augmentation de l'encours de la dette en 2015 (voir paragraphe précédent). Le service de la dette est également plus important en raison du remboursement sur 6 ans des avances faites aux autorités par la Banque centrale en 2015, des paiements sur les engagements d'EDG titrisés par l'État, et des paiements sur les garanties arrivant à échéance à fin 2019. Les conditions réelles (taux d'intérêt de 12 % et amortissement sur 5 ans), et le montant de l'émission en 2015 d'obligations à moyen terme (550 milliards de GNF, soit 150 milliards de plus que dans la dernière AVD) sont également intégrés. Les projections de la dette extérieure tablent sur un apurement des arriérés en un an en 2016 (2015 précédemment) et intègrent l'allègement de la dette (rééchelonnement et annulation partielle (50 %) par la France sur des crédits à deux entreprises de services publics.
- **Les nouveaux emprunts extérieurs** sont légèrement moins importants, en moyenne, du fait d'une résorption des déficits budgétaires globaux. Les projections supposent que la part de nouveaux emprunts sous forme de financement multilatéral concessionnel baisse progressivement de 60 à 10 % (60–30 % dans la dernière AVD).

Encadré 2. Guinée : Hypothèses macroéconomiques pour 2015–36

Les hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme sont fortement influencées par les effets durables de la flambée du virus Ébola, et reposent sur le démarrage en 2023 de la production d'un vaste projet d'exploitation minière ainsi que sur la mise en œuvre de solides politiques macroéconomiques.

Croissance du PIB réel : la flambée du virus Ébola en 2014 a imposé un lourd tribut à l'économie et les projections tablent sur une croissance de 0,6 % seulement en moyenne en 2014–15, l'activité agricole et le secteur des services ayant été frappés de plein fouet par l'épidémie. Après l'éradication du virus fin 2015, et avec un retour à des niveaux plus normaux d'activité économique et le démarrage de l'investissement étranger dans le secteur minier, la croissance devrait rebondir pour se situer à une moyenne de 5,7 % au cours de la période 2016–22. Suite au rebond de l'après Ébola, la croissance (y compris le projet de minerai de fer de Simandou) devrait s'établir à 6,2 % au cours de la période 2023–28 avec le démarrage de la production du projet de Simandou et sa montée en puissance. Une fois la production minière tournant à plein régime, la croissance retombe et devrait se situer à 4,3 % par an en moyenne après 2029. La croissance du secteur non minier devrait se stabiliser à environ 5 % par an à long terme. Les programmes et les mesures de réformes actuellement en cours devraient libérer les potentiels de croissance, notamment permettre l'accompagnement du secteur agricole, le développement de l'approvisionnement d'électricité, l'amélioration du climat des affaires et l'intégration des activités minières à l'économie locale.

Inflation : l'inflation a progressivement régressé pour passer de 21 % en décembre 2010 à environ 7 % en décembre 2015 et devrait, d'après les projections, tomber à 5 % d'ici 2019. À long terme, mesurée par le déflateur du PIB en dollars, elle devrait osciller autour de 4½ %, proche des projections d'inflation IPC en Guinée.

Politique budgétaire : à la suite de la détérioration des perspectives macroéconomiques en raison de l'épidémie du virus Ébola, le déficit budgétaire global (hors dons) devrait se creuser à 10,6 % du PIB en 2015, sous l'effet essentiellement du coût des investissements garantis, des transferts supplémentaires à la société EDG, et d'autres dépenses courantes, notamment la mise en place, mandatée par la constitution, de nouvelles institutions, et l'impact d'une hausse de 40 % des salaires de base. À compter de 2016, le déficit global devrait se résorber pour s'établir juste entre 5 et 6 % au cours des dernières années de la décennie actuelle, et à environ 2 % du PIB au cours des années après la période de projection. La nette amélioration initiale du déficit s'explique par de fortes mesures prises au niveau des recettes et par un profond réalignement des dépenses sur le financement disponible, notamment en matière de dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Aucun financement de la Banque centrale et aucune recette minière exceptionnelle ne sont prévus après 2015. La hausse des recettes en provenance du secteur minier à compter du milieu des années 2020 devrait permettre d'accroître encore les investissements financés sur ressources intérieures et le total des dépenses d'investissement augmenterait progressivement jusqu'à plus de 12 % du PIB à long terme. Les dépenses courantes régresseraient progressivement, en proportion du PIB, pour s'établir juste au-dessus de 15 % du PIB en moyenne après 2030.

Solde extérieur courant (hors transferts officiels) : la forte chute récente des cours mondiaux du pétrole ainsi que la baisse des prix d'autres produits de base et du riz auront un impact positif sur les transactions courantes à moyen terme. Le déficit extérieur courant devrait se creuser à compter de 2017 pour atteindre un maximum de près de 51 % du PIB d'ici 2024, à mesure que les importations et les services destinés au mégaprojet minier de Simandou s'intensifient au cours des phases de préparation et de construction. Par la suite, le compte des transactions courantes devrait se solder par un excédent en 2025, avec la baisse des investissements (importations) dans le secteur minier et le démarrage des exportations minières. Avec l'augmentation de la capacité de production dans le cadre du projet de Simandou, les exportations minières

augmentent jusqu'à fin 2029 puis se stabilisent. Toutefois, à mesure que le PIB non minier continue de croître, alimentant la croissance des importations et le démarrage de la distribution d'importants bénéfices provenant du secteur minier, le compte des transactions courantes repasse en déficit en 2029 et au-delà. Après avoir chuté à 2,3 mois d'importations à fin 2015, la position des réserves internationales devrait se rétablir peu à peu pour atteindre à long terme l'équivalent d'un peu plus de 6 mois d'importations.

Financement extérieur : les dons officiels devraient reprendre en 2016 pour représenter environ 4 % du PIB et les prêts devraient se situer à 3–4 % du PIB à moyen terme. Pour le reste de la période de projection, le financement par des dons baisserait progressivement. Les prêts régresseraient également, à mesure que les investissements financés sur les ressources intérieures dégagées par la hausse des recettes du secteur minier remplaceraient de plus en plus les investissements financés sur ressources extérieures, mais les prêts augmenteraient légèrement vers la fin de la période de projection. À terme, la part de prêts concessionnels devrait baisser, passant de 60 % en 2016–18 à 40 % en 2019–23, puis à 30 % en 2024–27 et baisser par la suite jusqu'à atteindre 10 % d'ici la fin de la période de projection.

Investissement direct étranger (IDE) : l'IDE net devrait considérablement augmenter sur la période 2017–23, pour atteindre jusqu'à près de 40 % du PIB en 2019–20 sous l'effet de l'intensification rapide des activités liées au secteur minier. Par la suite, l'IDE net retombe et devient négatif au cours de la période 2025–28, à mesure que les bénéfices du secteur minier sont rapatriés, puis il redevient positif avec les afflux généralisés d'IDE.

Tableau 2. Guinée : Hypothèses macroéconomiques de l'AVD-PFR
(En pourcentage du PIB, hors mégaprojets, sauf indication contraire)

	AVD précédente					AVD actuelle 2/			
	2014	2015	2020	2025	2034	2015	2020	2025	2036
PIB nominal (en millions de dollars)	6,638	7,155	12,174	19,997	33,084	6,696.2	8,744.4	15,292.6	32,027.2
PIB réel (variation en pourcentage)	0.4	-0.3	8.2	5.0	4.5	0.1	6.3	6.0	4.6
PIB nominal, hors mégaprojets (en millions de dollars)	6,637.5	7,154.9	11,130.7	15,357.6	27,487.3	6,696.2	8,744.4	12,692.2	27,006.1
PIB réel, hors mégaprojets (variation en pourcentage)	0.4	-0.3	5.1	4.4	4.8	0.1	6.3	4.4	4.9
Comptes budgétaires									
Recettes et dons ²	25.3	25.7	23.5	25.2	24.9	19.3	25.9	27.6	27.4
Dépenses primaires	28.9	32.5	23.9	25.5	25.3	27.4	26.9	27.5	28.2
<i>dont: dépenses d'investissement et prêts nets</i>	11.9	13.0	8.7	10.1	10.5	10.0	12.9	13.1	13.3
Solde budgétaire primaire	-3.6	-6.7	-0.5	-0.3	-0.3	-8.1	-1.1	0.1	-0.7
Nouveaux emprunts extérieurs ³	5.3	7.5	2.2	1.8	1.6	...	3.1	1.8	2.0
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	37.93	40.84	41.99	41.99	35.16	...	44.00	41.82	32.72
Balance des paiements									
Exportations de biens et services	23.4	23.1	34.4	76.9	48.7	21.0	22.1	67.0	49.8
Importations de biens et services	-40.3	-37.0	-75.5	-60.5	-46.8	-40.6	-70.2	-58.7	-45.5
Compte des transactions courantes (dont transferts) ²	-18.1	-14.0	-41.2	8.9	-7.8	-22.4	-47.3	7.2	-6.1
Investissement direct étranger	0.9	1.0	43.7	5.9	4.4	1.3	44.5	4.2	4.4

Source: autorités guinéennes, estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ L'AVD-PFR ainsi que les graphiques 1-2 et les tableaux 3-6 utilisent le PIB total dans les calculs et les ratios exprimés en termes de PIB. Dans ce tableau 2, les coefficients de PIB sont exprimés par rapport au PIB hors Simandou et correspondent aux tableaux du texte principal, graphiques et tableaux du Rapport des services du

² Les chiffres de ce tableau diffèrent de ceux des tableaux relatifs au budget et à la balance des paiements dans le Rapport des services du FMI car ils ne tiennent pas compte des dons associés aux C2D dans les recettes budgétaires et dons ni dans les dons à la balance des paiements.

³ Inclut les emprunts extérieurs garantis par l'État.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Dette extérieure

6. Les résultats de l'AVD extérieure confirment que la dynamique d'endettement de la Guinée est soutenable (graphique 2 ; tableaux 3a et 3b)¹¹. Ils confirment également que le risque de surendettement de la Guinée n'a pas changé et qu'il demeure modéré.

7. Les indicateurs d'endettement de référence se sont améliorés par rapport à l'AVD précédente et restent en-deçà des seuils de référence. Dans le scénario de référence, l'amélioration des indicateurs d'endettement à moyen terme s'explique essentiellement par le profond ajustement budgétaire réalisé en 2015, et par le réaligement des dépenses budgétaires en fonction des financements disponibles. À long terme, les indicateurs d'endettement s'améliorent légèrement en raison d'une baisse des emprunts et malgré un élément de don dans les nouveaux emprunts moins important que dans la dernière AVD. Les résiduels relativement importants de la dynamique de la dette extérieure au cours de certaines années (tableau 3), après avoir pris en compte les financements exceptionnels (allègement de la dette et entrées hors IDE non génératrices d'endettement dans le compte financier), s'expliquent par les lacunes dans la couverture des données relatives à la balance des paiements. Cela implique également qu'il

¹¹ Dans le cadre de l'AVD-PFR (pays à faible revenu), la Guinée se classe parmi les pays à résultats médiocres et obtient à l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (ÉPIN) une note moyenne de 2,99 pour la période 2012-14.

convient d'interpréter avec prudence les résultats et les conclusions¹². L'augmentation du ratio service de la dette/exportations au début des années 2020 s'explique par le démarrage des remboursements au FMI et par le paiement des amortissements sur de nouveaux emprunts prévus. La baisse ultérieure correspond à la fin des remboursements au FMI et au début des exportations de minerai de fer.

8. Dans les divers autres scénarios et les tests paramétrés, les indicateurs de vulnérabilité de la dette se sont pour la plupart légèrement améliorés. Dans les scénarios de remplacement, les indicateurs d'endettement ne dépassent leurs seuils que dans le test de la moyenne historique. Ce dépassement prolongé est de nature similaire à celui indiqué dans la dernière AVD, mais légèrement plus prononcé, et en forme de bosse au début des années 2020. Cette détérioration s'explique par un décalage de deux ans dans la décennie utilisée pour calculer le déficit moyen du compte des transactions courantes, qui se situe à 16,2 % du PIB contre 10,2 % dans la dernière AVD, par la sortie de l'analyse d'une année antérieure d'excédents, et par un important déficit. La nette amélioration du ratio service de la dette/ exportations au début des années 2020 est due au démarrage des exportations de minerai de fer. Cette amélioration s'estompe peu à peu par la suite à mesure que la dette ne cesse de s'accumuler pour financer les importants déficits du compte des transactions courantes. Dans les tests paramétrés, les dépassements ne surviennent que pour les indicateurs de l'encours de la dette ; ils apparaissent dans les catégories de chocs sur le PIB, les exportations et les entrées de capitaux non génératrices d'endettement, ainsi que dans la catégorie du choc combiné (choc le plus extrême au regard de tous les indicateurs d'endettement). Les dépassements sont temporaires, de l'ordre de 2 à 6 ans¹³. Dans le cas du choc le plus extrême, les indicateurs de vulnérabilité de la dette sont moins bons que dans la dernière AVD, en raison essentiellement d'un choc plus fort sur la croissance des exportations¹⁴; dans la précédente AVD le choc extrême était un choc sur la croissance des exportations plutôt qu'un choc combiné.

9. Les autorités guinéennes prévoient de construire un barrage hydroélectrique de 550 MW (barrage de Souapati), un projet de grande envergure dont le coût est tel que les modalités de la participation de l'État à son financement auront une incidence sur la viabilité de la dette extérieure du pays. Bien que le coût final de ce barrage n'ait pas encore été établi, il serait de l'ordre de 1,2 à 1,6 milliard de dollars (soit environ 20 % du PIB et supérieur à la dette extérieure à fin 2015). Dans une première étape, les autorités ont signé un protocole en 2015 pour la création d'une entreprise conjointe avec un partenaire privé dans le cadre d'une structure de PPP (partenariat public-privé). Ce protocole prévoit plusieurs options pour financer le barrage, notamment en associant participations au capital et

¹² Le résiduel est représenté en partie par des entrées de capitaux à court terme du secteur privé (en général prêts bancaires pour financer des opérations) qui sont considérables en 2016, et par des dons en capital au titre de projets, qui ne sont pas pris en compte dans la décomposition de la dynamique de la dette.

¹³ Dans le cas du choc sur la croissance réelle, le seuil de l'indicateur dette sur PIB est dépassé pour la période 2018–22; dans le cas du choc sur la croissance des exportations, le seuil de l'indicateur dette sur exportations est dépassé en 2017–23; dans le cas du choc sur les entrées de capitaux non génératrices d'endettement (IDE), les seuils des trois indicateurs de l'encours de la dette sont dépassés pour des durées variables entre 2018 et 2025; dans le cas du choc combiné, les seuils des indicateurs dette sur PIB et dette sur exportations sont dépassés respectivement au cours des périodes 2018–27 et 2017–23.

¹⁴ Le décalage dans la période utilisée pour calculer l'écart-type avec lequel sont calibrés les chocs, a entraîné une hausse de 13,5 dans la précédente AVD à 20,5 dans la présente AVD.

endettement. Il envisage également qu'un PPP soit créé pour l'exploitation du barrage de Kaleta, et que la participation de l'État à la structure de financement du barrage de Souapati puisse se faire par une cession partielle de ses parts dans le barrage de Kaleta¹⁵. En attendant l'achèvement des études nécessaires, aucune décision n'a encore été prise sur l'ampleur de l'entrée de l'État guinéen au capital ni de sa participation au financement de la dette, soit par emprunt direct soit sous forme de garanties. Une forte participation de l'État au financement du projet, sous quelque forme que ce soit, pourrait avoir une incidence significative sur la viabilité des finances publiques et de la dette extérieure, surtout si ce financement est assuré aux conditions du marché. Selon les hypothèses de la présente AVD, un important financement de la dette par les autorités à des conditions non concessionnelles dans les quelques années à venir risquerait d'entraîner le dépassement d'un ou plusieurs seuils de l'indicateur de risque modéré de surendettement, ainsi qu'une hausse considérable des coûts du service de la dette, et risquerait d'évincer toute capacité à contracter d'autres dettes pour financer d'autres projets prioritaires.

10. La construction du barrage de Souapati aurait un profond retentissement sur la capacité d'approvisionnement énergétique du pays (il ferait plus que doubler la capacité existante) et pourrait se traduire par une plus forte croissance et accompagner le développement du secteur minier. Le barrage pourrait en même temps doper les recettes de l'État, notamment par l'incidence qu'aurait une plus forte croissance sur les recettes, ce qui permettrait de répondre aux besoins prioritaires de financement, et à plus long terme, de renforcer la viabilité des finances publiques et de la dette. Ce barrage pourrait en outre présenter de nets avantages économiques pour la région, car il s'inscrirait dans le cadre d'un vaste projet régional de production d'électricité (projet OMVG : Organisation de la mise en valeur du fleuve Gambie) en vertu duquel la Guinée exporterait l'excédent de sa capacité/production d'électricité à ses pays voisins, permettant ainsi de réduire leur dépendance à l'égard du pétrole importé et de libérer leur potentiel de croissance.

11. Même si le recours aux PPP pour financer la participation de l'État aux projets de grande envergure est une stratégie utile pour maintenir la viabilité de la dette extérieure, les PPP peuvent aussi présenter un risque de passifs conditionnels. Compte tenu de l'ampleur de ces projets, il faudra que les autorités renforcent leur capacité à assurer que les contrats de financement, quels qu'ils soient, ne comportent aucun passif conditionnel. Deuxièmement, il faudra que les projections de recettes soient bien fondées et suffisantes pour couvrir les coûts de financement des PPP et éviter ainsi d'avoir à assumer d'éventuels passifs conditionnels, de façon à empêcher l'effondrement d'un projet, ce qui pourrait avoir de graves conséquences économiques et sociales généralisées. L'hypothèse d'un passif quel qu'il soit, pourrait se traduire par une dégradation des indicateurs du fardeau de la dette, notamment des ratios du service de la dette.

B. Dette publique totale

12. Dans le scénario de référence, le fait d'ajouter la dette intérieure publique à l'analyse entraîne une détérioration à court terme de la position d'endettement de la Guinée. Dans le scénario

¹⁵ Le coût du barrage de Kaleta s'est chiffré à environ 250–300 millions de dollars, en grande partie financé par la dette extérieure. Sa valeur actuelle n'a pas encore été établie.

de référence, le ratio de la valeur actualisée (VA) de la dette publique totale/PIB n'est que très légèrement inférieur au seuil en 2016 (37,7 %, pour un seuil de 38 %), en raison de la forte accumulation de dette intérieure et de garanties en 2015, lorsque l'indicateur dépassait le seuil en se situant à 45,6 %. Toutefois, cet indicateur chute rapidement à l'extinction de la plupart des garanties de la dette en 2016–17. À plus long terme, l'indicateur s'améliore peu à peu, à mesure du remboursement du reliquat de la nouvelle dette intérieure accumulée en 2015 et de l'amortissement des paiements sur la « dette conventionnée » envers la Banque centrale à partir de 2023.

CONCLUSION

13. La Guinée demeure en situation de risque modéré de surendettement, sans changement donc par rapport à la précédente AVD de février 2015. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs d'endettement restent en deçà de leurs seuils de référence respectifs. Toutefois, les tests de résistance indiquent que les perspectives de la dette extérieure du pays restent vulnérables aux chocs macroéconomiques, notamment ceux sur la croissance, les exportations, les flux d'investissement direct étranger et les résultats budgétaires. L'inclusion de la dette intérieure entraîne une détérioration temporaire des indicateurs d'endettement, du fait de l'importante émission ponctuelle nette de dette intérieure et des garanties sur les prêts bancaires en 2015, mais ne modifie pas de façon significative les conclusions de l'AVD extérieure, notamment en ce qui concerne les vulnérabilités pour les perspectives de la dette publique. Toutefois, compte tenu de la forte hausse du total de la dette publique en 2015, le poids du service de la dette à court terme s'est considérablement accru. En conséquence, il conviendra de surveiller attentivement et d'enrayer l'accumulation de toute nouvelle dette, afin d'éviter une augmentation rapide du ratio du service de la dette, compte tenu d'une souplesse budgétaire limitée (due au profond ajustement budgétaire de 2015 et au poids représenté par les garanties sur les prêts bancaires¹⁶) et compte tenu de la nécessité de sauvegarder les dépenses prioritaires.

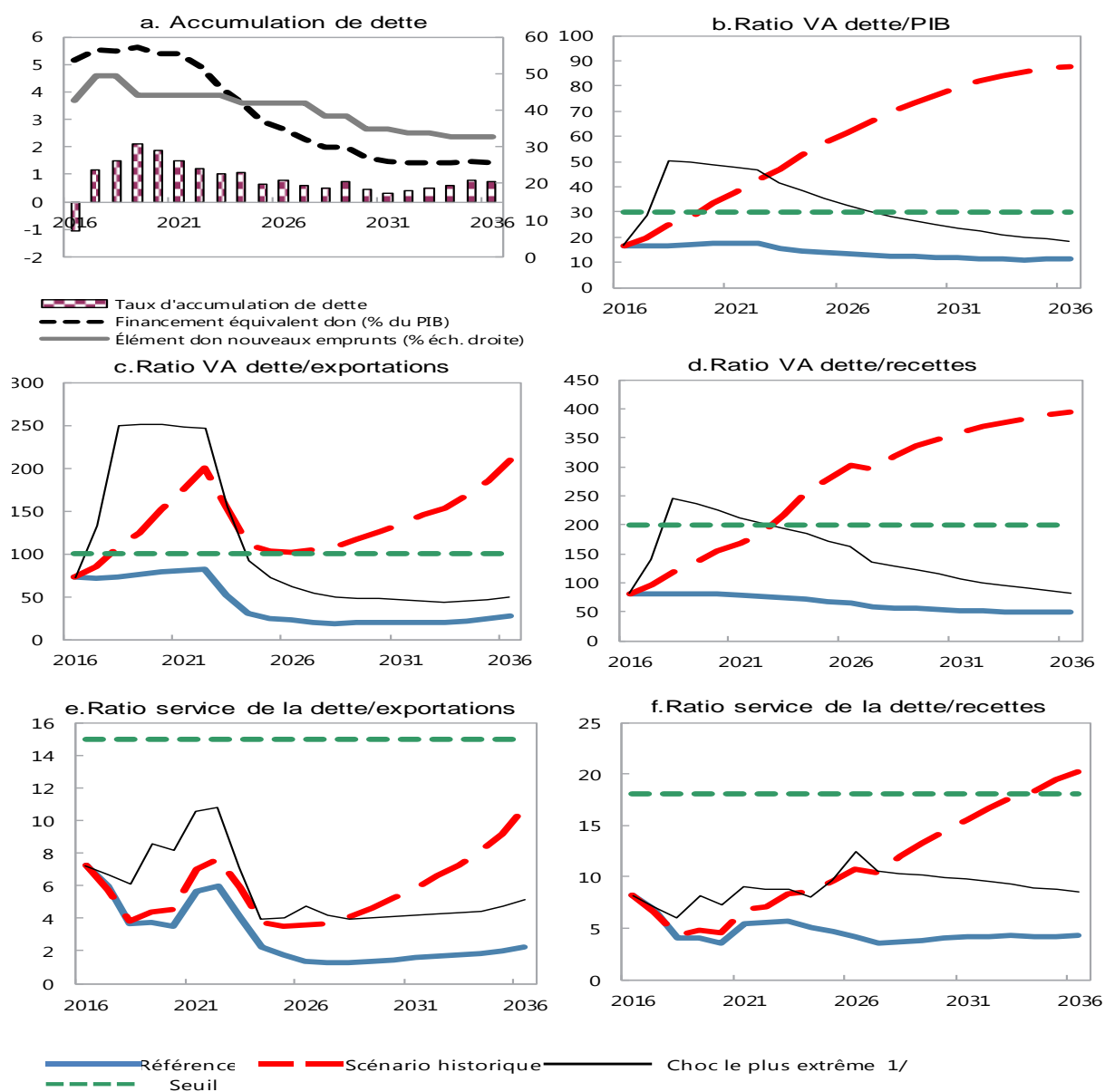
14. Il sera important d'assurer de solides politiques macroéconomiques et une gestion prudente de la dette pour maintenir la viabilité de la position extérieure. Pour que la Guinée réalise son potentiel de croissance, il conviendra aussi de procéder à des réformes structurelles et d'améliorer le climat des affaires, en particulier dans les secteurs des mines et de l'agriculture, et de renforcer la mobilisation des recettes budgétaires et d'exportations. Il serait aussi toujours important de recourir en priorité à des sources concessionnelles de financement extérieur, et de répondre aux besoins de dépenses publiques d'investissements, en évitant trop d'emprunts et en s'efforçant de mieux mobiliser les recettes. En ce qui concerne la gestion de la dette, plusieurs mesures de renforcement sont en cours d'achèvement, notamment une Déclaration de politique nationale d'endettement public, un manuel de procédures opérationnelles au sein de la Direction de la dette, ainsi qu'une stratégie d'endettement à moyen terme (2015–19). En outre, les autorités ont sollicité une assistance technique (AT) supplémentaire pour mener à bien ces réformes et assurer leur mise en vigueur. Elles ont également sollicité une AT auprès du centre AFRITAC pour améliorer la programmation de l'émission de dette intérieure. Il sera important que ces

¹⁶ Dans le budget, les paiements liés aux garanties qui ont contribué à préfinancer les dépenses du projet sont comptabilisés en dépenses de projets à la rubrique budget d'investissement.

réformes soient pleinement suivies d'effet pour mieux coordonner et gérer la dette, en particulier sous l'égide du Comité national de la dette publique (CNDP), afin d'assurer que tous les nouveaux emprunts et garanties d'emprunts des autorités ou de la Banque centrale soient conformes à la Déclaration de politique publique nationale et fassent l'objet d'un suivi rapproché pour assurer leur viabilité. Dans ce contexte, la Banque centrale va réviser ses statuts pour interdire l'émission de garanties sur les prêts au secteur privé. Même si les autorités prévoient de recourir aux PPP pour encourager le financement privé des investissements nécessaires et éviter trop d'emprunts publics pour financer les projets, il sera important de surveiller tout passif direct ou conditionnel qui pourrait en découler, et d'éviter qu'ils ne mettent en danger la viabilité des finances publiques et de la dette.

15. Les autorités souscrivent à l'analyse et aux conclusions de la présente AVD.

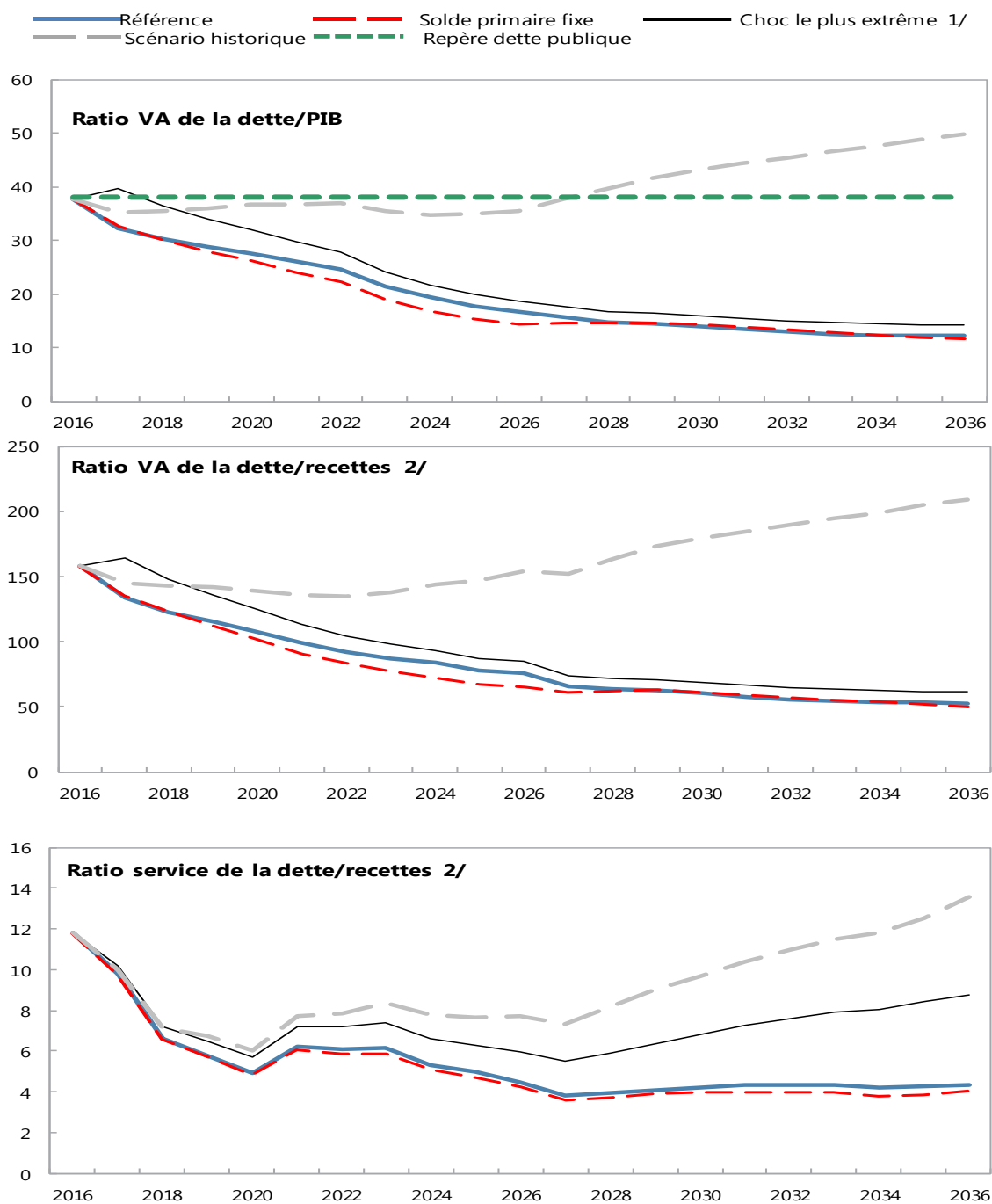
Graphique 2. Guinée : Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2016-36 1/



Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le stress test le plus extrême est celui menant au plus haut ratio avant ou en 2026. Sur la figure b, cela correspond à une combinaison de chocs ; sur la figure c. à une combinaison de chocs et sur la figure d à une combinaison de chocs ; sur la figure e à une combinaison de chocs et sur la figure f à une combinaison de chocs.

Graphique 3. Guinée : Indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2016–36 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2025 ou avant.

2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 3a. Guinée : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2013-36 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections						2016-2021		2022-2036	
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne	2026	2036	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	22.5	26.6	27.5			28.3	28.2	28.6	29.4	29.6	29.7			22.1	17.3
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	22.5	26.6	27.5			28.3	28.2	28.6	29.4	29.6	29.7			22.1	17.3
Variation de la dette extérieure	3.0	4.2	0.9			0.8	-0.1	0.4	0.8	0.3	0.0			-1.0	0.0
Flux générateurs d'endettement net identifiés	23.3	23.1	21.1			7.3	4.9	2.0	5.0	1.4	2.6			0.0	0.7
Déficit extérieur courant hors intérêts	26.9	25.9	22.1	16.2	9.5	12.9	24.9	30.2	48.2	47.3	44.4			-8.2	4.9
Déficit de la balance des biens et services	24.0	23.7	19.6			14.2	25.7	32.0	50.3	48.2	46.5			-12.3	-3.6
Exportations	22.9	21.9	21.0			22.9	23.0	22.9	22.5	22.1	21.7			60.3	42.0
Importations	46.9	45.7	40.6			37.1	48.7	54.9	72.9	70.2	68.2			48.0	38.4
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4.1	-2.0	-1.2	-5.4	2.6	-3.6	-3.6	-3.9	-3.7	-3.9	-4.1			-2.6	-1.3
dont : officiels	-0.2	-1.4	-0.3			-1.1	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	-1.3			-0.9	-0.2
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	7.0	4.1	3.7			2.3	2.8	2.1	1.6	3.1	2.0			6.7	9.8
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.1	-1.0	-1.3	-4.5	3.5	-5.1	-18.8	-26.9	-41.7	-44.5	-40.5			9.1	-3.7
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.5	-1.7	0.2			-0.5	-1.2	-1.3	-1.4	-1.4	-1.3			-0.9	-0.5
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.2			0.6	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3			0.3	0.3
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.4	-0.2	0.0			-1.1	-1.4	-1.5	-1.7	-1.7	-1.6			-1.1	-0.7
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.3	-1.7	0.0		
Résiduel (3-4) 3/	-20.3	-19.0	-20.2			-6.5	-4.9	-1.6	-4.3	-1.1	-2.5			-1.0	-0.8
dont : financement exceptionnel	0.0	-0.1	-0.6			-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
VA de la dette extérieure 4/	17.4			16.6	16.3	16.5	17.1	17.5	17.5			13.3	11.2
En pourcentage des exportations	83.0			72.4	70.9	72.2	76.0	79.2	80.7			22.0	26.6
VA de la dette extérieure CGE	17.4			16.6	16.3	16.5	17.1	17.5	17.5			13.3	11.2
En pourcentage des exportations	83.0			72.4	70.9	72.2	76.0	79.2	80.7			22.0	26.6
En pourcentage des recettes publiques	97.3			81.7	80.2	80.1	81.6	80.2	77.9			65.7	50.2
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	3.1	3.1	3.9			7.2	6.0	3.7	3.7	3.5	5.6			1.4	2.3
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	3.1	3.1	3.9			7.2	6.0	3.7	3.7	3.5	5.6			1.4	2.3
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	3.8	3.7	4.6			8.2	6.8	4.1	4.0	3.6	5.4			4.1	4.3
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.6	1.7	1.4			0.6	0.5	0.3	0.6	0.3	0.5			0.3	0.7
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	23.9	21.7	21.2			12.1	24.9	29.8	47.4	47.0	44.3			-7.3	5.0
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.3	1.1	0.1	2.2	1.7	4.0	5.4	5.9	6.6	6.3	6.0	5.7	5.5	4.6	5.2
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	6.9	8.1	-0.2	7.1	14.6	-5.6	-0.2	1.1	1.8	2.4	2.5	0.3	3.9	1.8	3.1
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.9	1.0	0.8	1.2	0.4	2.1	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.6	1.4
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-32.2	4.8	-4.2	5.3	20.5	7.2	5.4	6.6	6.8	6.6	6.7	6.6	18.7	-4.9	15.4
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-11.5	6.4	-11.1	12.1	21.4	-10.2	37.9	20.8	44.1	4.9	5.5	17.2	7.9	1.4	4.4
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	42.6	49.4	49.4	44.1	44.1	44.1	45.6	41.8	32.7	37.9
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.7	18.2	17.9			20.3	20.3	20.7	21.0	21.8	22.5			20.2	22.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.1	0.2	0.1			0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6			0.5	0.6
dont : dons	0.1	0.2	0.1			0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4			0.3	0.3
dont : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2			0.2	0.3
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			5.2	5.5	5.5	5.6	5.4	5.4			2.7	1.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			71.2	76.2	78.3	73.4	75.8	74.7			74.0	55.3
Pour mémoire :															
PIB nominal (milliards de dollars)	6.1	6.7	6.7			6.6	6.9	7.4	8.0	8.7	9.5			16.8	32.0
Croissance du PIB nominal en dollars	9.4	9.3	0.0			-1.8	5.2	7.1	8.5	8.8	8.6	6.1	9.6	6.5	8.5
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	1.1			1.0	1.1	1.2	1.4	1.5	1.6			2.2	3.5
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)			-1.1	1.1	1.5	2.1	1.9	1.5	1.2	0.8	0.8	0.7
Envois de fonds bruts des travailleurs (millions de dollars)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	17.4			16.6	16.3	16.5	17.1	17.5	17.5			13.3	11.2
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fon)	83.0			72.4	70.9	72.2	76.0	79.2	80.7			22.0	26.6
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de	3.9			7.2	6.0	3.7	3.7	3.5	5.6			1.4	2.3

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente; r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 3b. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique contractée et garantie par l'État, 2016–36
(En pourcentage)

	Projections							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	17	16	17	17	17	18	13	11
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	17	19	25	28	34	38	61	88
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2/	17	17	18	20	21	21	18	18
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	17	17	18	19	19	19	14	12
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 3/	17	19	24	25	25	24	18	13
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18	17	17	19	20	20	20	15	13
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 4/	17	28	45	44	43	42	29	16
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	17	28	50	50	49	48	33	18
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	17	23	23	24	25	25	19	16
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	72	71	72	76	79	81	22	27
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	72	84	107	124	152	174	101	209
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2/	72	73	79	87	93	98	30	44
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	72	69	71	75	78	79	22	26
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 3/	72	101	165	170	174	175	46	47
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18	72	69	71	75	78	79	22	26
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 4/	72	120	196	197	197	195	48	39
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	72	132	249	250	250	248	61	49
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	72	69	71	75	78	79	22	26
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	82	80	80	82	80	78	66	50
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	82	95	119	133	154	168	303	393
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2/	82	83	87	93	94	95	90	83
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	82	82	87	89	87	85	71	54
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 3/	82	92	117	117	113	108	87	56
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18	82	84	93	95	93	90	76	58
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 4/	82	136	217	211	199	189	144	74
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	82	140	244	237	224	212	162	82
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	82	112	112	115	113	110	92	71

Tableau 3b. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique contractée et garantie par l'État, 2016–36
(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	7	6	4	4	4	6	1	2
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	7	6	4	4	5	7	4	11
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2/	7	6	4	4	4	6	2	3
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	7	6	4	4	4	6	1	2
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 3/	7	7	6	7	7	10	3	4
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18	7	6	4	4	4	6	1	2
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 4/	7	6	5	7	6	8	4	4
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	7	7	6	9	8	11	5	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	7	6	4	4	4	6	1	2
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	8	7	4	4	4	5	4	4
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	8	7	4	5	5	7	11	20
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2/	8	7	4	4	4	6	6	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	8	7	5	4	4	6	5	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 3/	8	7	4	5	4	6	6	5
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18	8	7	5	5	4	6	5	5
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-18 4/	8	7	5	7	7	8	11	8
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	8	7	6	8	7	9	12	9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	8	10	6	6	5	8	6	6
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	37	37	37	37	37	37	37	37
Sources: autorités nationales; estimations et projections des services du FML								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

Tableau 4a. Guinée : Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2013–36
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel					Estimations					Projections				
	2013	2014	2015	Moyenne	Écart-type	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-21 Moyenne	2026	2036	2022-36 Moyenne
Dette du secteur public 1/	42.8	47.1	55.7			49.4	44.3	42.4	41.1	39.8	38.2		25.6	18.3	
<i>dont : libellée en devises</i>	22.5	29.1	29.7			29.9	28.2	28.6	29.4	29.6	29.7		22.1	17.3	
Variation de la dette du secteur public	18.5	4.3	8.6			-6.3	-5.1	-1.9	-1.3	-1.3	-1.5		-1.5	-0.2	
Flux générateurs d'endettement identifiés	4.1	1.0	7.9			-0.6	-4.3	-2.4	-1.7	-1.8	-1.6		-1.9	-0.2	
Déficit primaire	4.4	3.4	8.1	2.6	5.1	0.0	-0.4	0.3	1.3	1.1	1.1	0.6	0.2	0.6	0.0
Recettes et dons	19.9	21.9	19.3			23.9	24.1	24.7	25.0	25.9	26.4		22.2	23.1	
<i>dont : dons</i>	1.3	3.7	1.3			3.6	3.8	4.0	4.0	4.0	3.9		2.0	0.9	
Dépenses primaires (hors intérêts)	24.3	25.2	27.4			23.9	23.8	25.0	26.3	26.9	27.5		22.3	23.7	
Dynamique automatique de la dette	-0.3	-2.3	1.1			-0.6	-3.9	-2.8	-3.0	-2.9	-2.7		-2.0	-0.9	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.4	-3.0	-1.9			-4.5	-5.4	-3.8	-3.8	-3.6	-3.5		-2.7	-1.3	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.1	-2.5	-1.8			-2.4	-2.9	-1.4	-1.2	-1.2	-1.2		-1.3	-0.5	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.5	-0.5	-0.1			-2.1	-2.5	-2.5	-2.6	-2.4	-2.3		-1.4	-0.8	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.1	0.6	3.0			3.9	1.5	1.0	0.8	0.8	0.8		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1	-1.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	-0.1	-1.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	14.4	3.3	0.7			-5.7	-0.8	0.5	0.4	0.5	0.0		0.4	0.1	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	45.6			37.7	32.4	30.3	28.8	27.6	26.1		16.8	12.2	
<i>dont : libellée en devises</i>	19.7			18.2	16.3	16.5	17.1	17.5	17.5		13.3	11.2	
<i>dont : extérieure</i>	17.4			16.6	16.3	16.5	17.1	17.5	17.5		13.3	11.2	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect pu)	
Besoin de financement brut 2/	6.1	5.1	9.8			2.8	2.0	2.0	2.7	2.3	2.7		1.1	1.6	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	236.6			157.6	134.0	122.8	115.2	106.7	98.6		75.6	52.6	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	254.4			185.6	159.3	146.5	137.2	126.5	115.9		83.0	54.6	
<i>dont : extérieure 3/</i>	97.3			81.7	80.2	80.1	81.6	80.2	77.9		65.7	50.2	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	8.6	8.0	8.7			11.8	9.8	6.6	5.8	4.9	6.2		4.5	4.3	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	9.2	9.6	9.4			13.9	11.6	7.9	6.9	5.8	7.3		4.9	4.5	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-14.1	-0.9	-0.5			6.3	4.8	2.3	2.6	2.4	2.6		1.7	0.8	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.3	1.1	0.1	2.2	1.7	4.0	5.4	5.9	6.6	6.3	6.0	5.7	5.5	4.6	5.2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.9	1.0	0.8	1.2	0.4	1.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.6	1.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	16.7	-3.6	-1.3	-2.4	8.9	-2.9	-3.5	-0.6	-0.5	-0.7	-0.8	-1.5	-2.5	0.0	-1.5
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	0.5	3.2	10.7	7.1	16.3	14.6
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	4.6	9.8	6.6	14.5	9.5	8.2	9.6	6.1	5.4	5.4	5.4	6.7	7.0	4.8	6.2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du F)	1.8	4.9	8.9	1.7	3.0	-9.2	4.8	11.2	12.3	8.7	8.5	6.0	3.1	4.5	4.1
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	42.6	49.4	49.4	44.1	44.1	44.1	45.6	41.8	32.7	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ [Préciser la couverture du secteur public; par ex. administrations publiques ou secteur public non financier. Préciser également si la dette est nette ou brute.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

Tableau 4b. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2016–36
(En pourcentage)

	Projections							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	38	32	30	29	28	26	17	12
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	38	35	36	36	37	37	35	50
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	38	33	30	28	26	24	14	12
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	38	33	31	29	28	27	19	22
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2020	38	35	35	35	35	34	28	33
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	38	37	40	38	36	34	22	16
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	38	37	39	38	38	37	29	31
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	38	40	36	34	32	30	19	14
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	38	38	36	34	33	31	20	14
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	158	134	123	115	107	99	76	53
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	158	145	143	141	139	135	154	209
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	158	135	123	112	101	91	65	50
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ Dynamique automatique de la dette	158	135	124	117	110	103	87	93
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2020	158	142	141	138	133	128	127	143
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	158	154	160	151	139	129	101	68
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	158	152	157	152	145	139	131	135
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	158	164	148	136	124	113	84	61
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	158	159	147	138	128	118	92	62
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	12	10	7	6	5	6	4	4
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	12	10	7	7	6	8	8	14
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	12	10	7	6	5	6	4	4
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	12	10	7	6	5	6	5	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2020	12	10	7	6	6	7	6	9
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	12	10	7	7	6	7	6	6
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	12	10	7	7	6	7	6	9
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	12	11	8	7	6	8	6	7
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	12	10	7	7	5	7	6	5

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.

**Déclaration de MM. Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour la Guinée, et
Siradiou Bah, Conseiller spécial de l'Administrateur**

14 mars 2016

I. INTRODUCTION

Les autorités guinéennes, que nous représentons, tiennent à exprimer leur gratitude au Conseil d'administration et à la Direction pour l'aide soutenue apportée à la Guinée dans la mise en œuvre du programme FEC. Elles ont été très sensibles à l'assistance prêtée par le FMI dans la lutte contre l'épidémie d'Ébola. Son appui, via la FCR, le fonds fiduciaire ARC et l'accès à la FEC, a joué un rôle crucial pour préserver la stabilité macroéconomique et mobiliser le concours des bailleurs de fonds et des partenaires techniques et financiers. L'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'épidémie terminée en Guinée, et les autorités vont maintenant intensifier leurs efforts de réforme, mais auront besoin du soutien continu des partenaires techniques et financiers.

La population et l'économie guinéennes ont payé un lourd tribut à l'épidémie d'Ébola. Entre son apparition en décembre 2013 et le dernier cas enregistré en novembre 2015, plus de 3 300 personnes ont été touchées par la maladie, 2 083 y ont succombé et l'activité économique s'est considérablement ralentie. Le fléchissement observé en 2014 s'est poursuivi en 2015, ramenant la croissance en dessous de 1 %. Outre l'Ébola et ses conséquences tragiques, l'économie guinéenne a aussi souffert de l'effondrement des prix des matières premières et du climat d'incertitude politique qui a régné dans la période précédant les élections présidentielles d'octobre 2015.

Ces chocs ont perturbé la mise en œuvre du programme FEC. Aussi, si la plupart des critères de réalisation fixés pour la fin décembre 2014 avaient été satisfaits, cela n'a pas été le cas des critères à fin juin 2015, principalement en raison de l'impact des garanties émises par la Banque centrale en appui des efforts des autorités pour limiter les répercussions de la crise d'Ébola et réaliser des investissements publics visant à soutenir la croissance. Malgré des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles, il y a eu des avancées, notamment le choix d'un partenaire pour la gestion de la compagnie d'électricité (EDG) et le recensement biométrique des fonctionnaires visant à éliminer les agents fantômes de la fonction publique.

S'agissant de la non-observance du critère de réalisation continu sur les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles à moyen et long terme, les autorités, dans une lettre à la Directrice générale, ont expliqué les circonstances dans lesquelles s'était produite la communication d'informations inexacts et ont indiqué les mesures prises pour la corriger et empêcher qu'une telle situation ne se reproduise. Elles ont reconnu avoir garanti la nouvelle dette extérieure non concessionnelle, expliquant que c'était principalement la conséquence d'un manque de coordination des ressources administratives et humaines, dans le contexte éprouvant

de la lutte contre l'épidémie d'Ébola. Pour ce qui est des mesures correctives, les autorités vont améliorer encore le partage d'informations avec les services FMI, et tout particulièrement en ce qui concerne la dette extérieure. Les mesures suivantes ont été décidées : préparer les amendements de la loi sur la banque centrale de manière à interdire l'octroi de garanties à des entités privées, amendements qui seront soumis à l'Assemblée nationale avant avril 2016; renforcer la surveillance des nouveaux prêts extérieurs et des garanties; veiller à l'application plus rigoureuse du code des marchés publics; et renforcer la gestion de la dette afin de veiller à la conformité de toute nouvelle dette publique avec la politique en matière de dette publique. En ce qui concerne les garanties existantes, elles ont été pour partie restructurées, annulées et transférées au Trésor.

Compte tenu des mesures correctives prises par les autorités et du fait que le risque d'endettement de la Guinée reste modéré, les autorités guinéennes sollicitent une dérogation pour la non observance du critère de réalisation relatif au plafonnement des nouvelles dettes extérieures non concessionnelles à moyen et long terme contractées ou garanties par l'État ou par la Banque centrale (BCRG).

Les autorités guinéennes restent déterminées à poursuivre le programme FEC afin de continuer à mettre en œuvre des politiques et des réformes propres à apporter une croissance durable et plus forte. À cet égard, elles demandent la prorogation du programme FEC jusqu'à fin octobre 2016 afin de laisser suffisamment de temps pour évaluer sa mise en œuvre à juin 2016, ainsi qu'un rééchelonnement du décaissement restant dans le cadre de l'accord. Elles sollicitent également des dérogations pour non observance des critères de réalisation à fin 2014 et à fin juin 2015. Cette demande se fonde sur les mesures déjà prises pour atteindre les objectifs du programme pour 2016, à savoir l'ajustement budgétaire prévu dans le budget 2016, la réforme du mécanisme de détermination du taux de change et l'abandon du programme d'achat d'or. Les autorités ont en outre engagé l'audit des contrats publics ayant bénéficié de garanties de la Banque centrale et la révision de la loi sur la Banque centrale concernant l'émission de garanties de la Banque centrale au profit du secteur privé.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

En 2014 et 2015, la situation économique a été dominée par l'épidémie d'Ébola qui, outre son tribut en vies humaines et l'isolation du pays, a neutralisé les gains socioéconomiques réalisés dans le cadre du programme FEC commencé en 2012. De plus, les prix internationaux des produits de base, notamment la bauxite, l'or, le minerai de fer et le café, ont fortement chuté, frappant tous les secteurs de l'économie, ce qui a fortement ralenti l'activité. Malgré ce contexte difficile, les tensions politiques se sont apaisées grâce à l'organisation réussie de l'élection présidentielle le 11 octobre 2015, et un nouveau gouvernement a été désigné début janvier 2016.

Pour faire face aux conséquences des chocs qui ont frappé le pays, les autorités ont augmenté l'investissement public et pris des mesures pour fluidifier la liquidité des banques commerciales,

ce qui a porté le déficit budgétaire de base à 7,1 % du PIB en 2015. Les réserves de change sont tombées à l'équivalent de 2,3 mois d'importations fin 2015, contre 3,6 mois en 2014. En revanche, l'inflation a continué sa décrue, s'établissant à 7,3 % fin décembre 2015, et le solde courant s'est redressé en 2015, principalement grâce à la baisse des importations provoquée par le ralentissement de la croissance. Dans ces circonstances, la mise en œuvre du programme FEC et la réalisation de l'ensemble des objectifs fixés initialement étaient difficiles. Les autorités sont toutefois demeurées pleinement déterminées à les poursuivre. À cette fin, elles ont demandé une prolongation de l'accord FEC jusqu'à fin octobre 2016 et un rééchelonnement des décaissements restants dans le cadre du programme.

III. POLITIQUES ET RÉFORMES POUR 2016

Les autorités ont l'objectif de mener de bonnes politiques budgétaires et monétaires en 2016 et d'intensifier les réformes structurelles. Après deux ans où l'économie a tourné au ralenti, la croissance devrait rebondir pour atteindre 4 % en 2016, puis continuer sa montée en puissance jusqu'à environ 6 % à moyen terme. Cela sera possible notamment grâce à la poursuite du développement de l'agriculture par un recours accru aux engrais et à l'irrigation, au retour des investisseurs notamment dans le secteur minier, à l'utilisation à pleine capacité du barrage hydroélectrique de Kaleta et au plan de redressement post-Ébola. L'inflation sera maintenue en-dessous de 10 %. Les réserves internationales de la Banque centrale seront reconstituées pour couvrir trois mois d'importations de biens et services.

Politique budgétaire

Les autorités guinéennes poursuivront leurs efforts de réduction sensible du déficit budgétaire tout en limitant le recours au financement bancaire. Le budget 2016 est entièrement financé et conforme au programme révisé. Il vise à accroître les dépenses prioritaires, à renforcer la solvabilité de l'État et à reconstituer les réserves de la Banque centrale. En particulier, le déficit budgétaire de base sera ramené à -0,4 % du PIB. Côté recettes, les autorités ont adopté un train de mesures qui comporte notamment (i) le relèvement de 18 % à 20 % du taux de TVA; l'application de la TVA à la farine et aux huiles alimentaires; (iii) le relèvement des droits d'accise sur le tabac, l'alcool et les véhicules; (iv) l'actualisation des valeurs de référence des importations par voie terrestre; (v) le relèvement de certains droits liés aux services d'immatriculation; (vi) certaines mesures administratives relatives aux taxes.

Quant aux dépenses, elles seront limitées à 25,7 % du PIB, avec une nette réduction des dépenses financées sur ressources intérieures. Les mesures suivantes seront prises pour réduire la dépense publique : (i) réduction généralisée de l'ensemble des dépenses en biens et services; (ii) meilleure gouvernance de la compagnie d'électricité et, grâce à la baisse des prix du pétrole, économie d'environ 2 % du PIB; (iii) radiation de tous les agents non identifiés des effectifs de la fonction publique, dans le contexte du recensement biométrique de 2015. De plus, les autorités prévoient de mettre un terme à certains projets commencés en 2015; de reporter tous

les nouveaux projets à partir de 2016; de renégocier certains projets garantis par la Banque centrale. Ces mesures permettront de réduire le recours au crédit auprès des banques commerciales et de rembourser partiellement les avances faites par la Banque centrale en 2015. La réduction du déficit budgétaire facilitera également la mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque centrale et permettra un accroissement salubre du crédit des banques commerciales au secteur privé.

Les autorités se félicitent de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée récemment, qui conclut que la Guinée a toujours un risque modéré de surendettement, bien que les facteurs de vulnérabilité se soient accrus. Elles sont également d'avis que des politiques macroéconomiques avisées et une gestion prudente de la dette seront indispensables pour conserver une position extérieure soutenable. À cet égard, les autorités sont déterminées à s'en tenir aux prêts concessionnels pour les financements extérieurs. Elles vont renforcer leur gestion de la dette en développant leur capacité à exécuter une politique d'emprunt prudente et à gérer les risques liés aux imprévus. À cette fin, la déclaration de politique de la dette publique, un manuel des procédures opérationnelles et une stratégie à moyen terme pour 2015-2019 seront pleinement mis en œuvre. La coordination et la gestion de la dette seront également assurées par le Comité national de la dette publique.

Politiques monétaire et financière

La politique monétaire visera à maîtriser l'inflation et à accroître les réserves internationales de la Banque centrale tout en soutenant l'activité économique. La contraction budgétaire envisagée pour 2016 permettra de contenir les pressions inflationnistes et de maintenir l'inflation en-dessous du seuil de 10 %. En janvier 2016, la Banque centrale a adopté une réforme dans la détermination du taux de change afin de réguler la liquidité bancaire en francs guinéens grâce à l'utilisation de titres de régulation monétaire.

La Banque centrale projette d'accroître l'efficacité de ses instruments monétaires en créant un deuxième guichet de refinancement qui permettra un meilleur fonctionnement du marché monétaire. Avec l'assistance de la Banque mondiale, un système d'information sur le crédit sera mis en place afin d'aider les banques à analyser les risques et d'améliorer la distribution du crédit. En outre, la Banque centrale poursuivra les réformes recommandées dans le cadre de l'évaluation des sauvegardes, et les autorités adopteront, d'ici au mois d'avril 2016, un projet de révision de ses statuts lui interdisant l'émission de garanties au profit du secteur privé.

Réformes structurelles

Les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts pour finaliser l'application de leur programme de réformes structurelles afin de créer un environnement plus propice à la conduite des affaires et à l'investissement. S'agissant de la gestion des finances publiques, les mesures visant à limiter les engagements conditionnels seront appliquées; notamment la gestion

budgétaire et comptable des organismes publics sera mise en conformité avec les dispositions de la LORF. Un échéancier d'apurement des impayés intérieurs pour les budgets 2005-2010 sera approuvé d'ici au mois d'avril 2016. Les autorités entendent aussi avancer dans la réforme de l'administration et de la fonction publique afin de limiter la masse salariale et d'améliorer le fonctionnement de l'administration publique. En ce qui concerne le secteur minier, l'environnement sera rendu plus favorable au développement de grands projets miniers et à la mise en œuvre effective du code minier, grâce au renforcement du Comité interministériel de suivi des projets miniers intégrés (CISPMI), dont le rôle est de faciliter et d'accélérer les procédures administratives nécessaires pour une mise en œuvre rapide des projets miniers. Les autorités ont conscience du rôle important du secteur énergétique dans la quête d'une croissance plus forte et de l'amélioration du niveau de vie de la population. À cet égard, elles ont achevé la construction du barrage hydroélectrique de Kaleta, d'une capacité de plus de 200 mégawatts. Elles ont de plus signé un contrat de gestion qui devrait permettre d'améliorer les performances techniques, commerciales et financière de la compagnie d'électricité (EDG). Les autorités entendent également développer d'autres projets prioritaires en veillant à la viabilité de leur financement ainsi que de la dette publique extérieure.

IV. CONCLUSION

En 2014 et 2015, les autorités guinéennes ont appliqué le programme FEC dans un contexte particulièrement difficile. Ces circonstances ont nui au déroulement du programme. Pourtant, les autorités demeurent fermement déterminées à mettre en œuvre, dans le cadre de l'accord FEC, les politiques et les réformes propres à assurer une croissance plus forte et soutenue, à lutter contre la pauvreté et à préserver la stabilité macroéconomique. Elles ont bon espoir de voir le FMI et la communauté internationale continuer d'appuyer leurs efforts. Aussi serions-nous très reconnaissants aux administrateurs de renouveler leur soutien aux autorités de Guinée, en accédant à leurs demandes de dérogation et de prolongation, et en procédant aux sixième et septième revues de l'accord FEC.